

# **CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1989-1990**

**2** PROGRAMMES DE CERTIFICAT  
D'ÉTUDES COLLÉGIALES

## AVERTISSEMENTS

Les Cahiers de l'enseignement collégial sont les seules publications officielles des cours, disciplines et programmes de l'enseignement collégial au Québec. En cas de divergence, les Cahiers prévalent sur toute autre publication ou fichier informatisé faisant état des cours, disciplines et programmes de l'enseignement collégial.

---

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

---

Le présent Cahier ne rend pas inutiles les Cahiers déjà publiés, car il ne fait pas mention des cours, disciplines et programmes qui ne s'offrent plus. La collection des Cahiers de l'enseignement collégial a par conséquent une valeur permanente.

---

Les Cahiers de l'enseignement collégial utilisent le terme « élève » pour désigner une personne inscrite à l'enseignement collégial, conformément à la décision de l'Office de la langue française. Toutefois, dans le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, reproduit dans le présent document, le mot « étudiant » a quand même été utilisé.

---

Le nombre entre parenthèses à la droite du titre des programmes réfère à l'année de création ou de plus récente mise à jour.

---

Les programmes décrits dans ce Cahier sont ceux approuvés par le ministre et en vigueur. Il est cependant possible que certains ne soient pas offerts par les établissements d'enseignement collégial autorisés à les dispenser.

---

Le contenu de cette publication était à jour au 1<sup>er</sup> mars 1989

Les renseignements qu'elle contient peuvent être modifiés en tout temps et sans avis préalable.

ISBN 2-550-29888-3

Dépôt légal: deuxième trimestre  
Bibliothèque nationale du Québec



Gouvernement du Québec  
**Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Science**

Bureau du sous-ministre

Québec, le 1<sup>er</sup> mars 1989

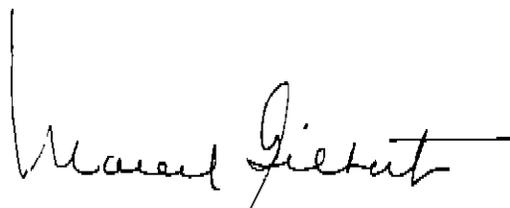
Madame,  
Monsieur,

Conformément aux dispositions du Règlement sur le régime pédagogique du collégial adopté par le Gouvernement du Québec le 29 février 1984, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science publie les Cahiers de l'enseignement collégial.

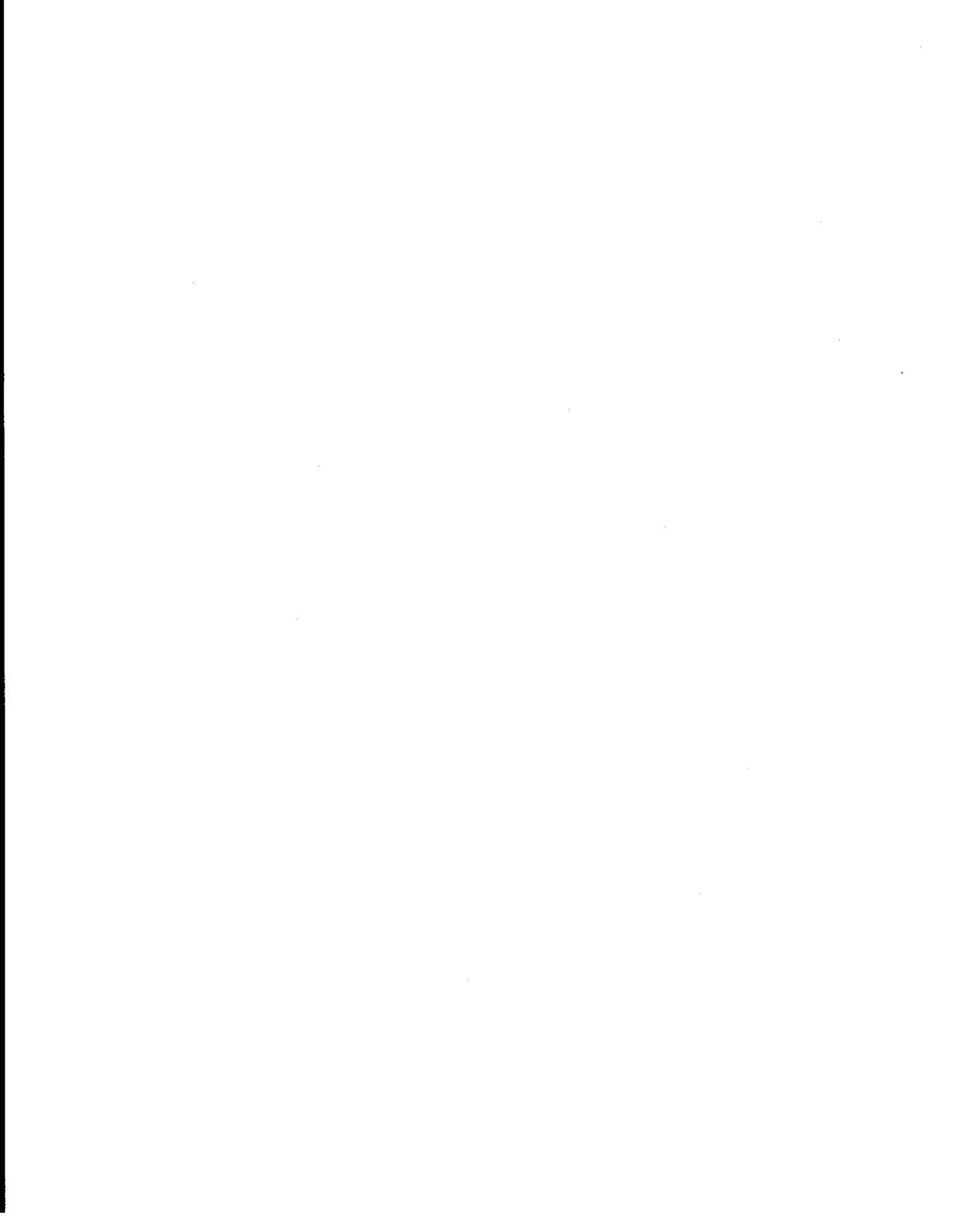
Ces publications s'adressent d'abord aux responsables pédagogiques de l'enseignement collégial; elles seront aussi utiles à toute personne qui veut connaître le contenu des enseignements offerts dans les collèges. Ainsi, les Cahiers comprennent la description des programmes et des cours d'État et d'établissement approuvés par le ministre. Les prescriptions qui apparaissent dans les Cahiers de l'enseignement collégial ont une valeur réglementaire.

Les Cahiers constituent le résultat d'une démarche dynamique qui appelle la contribution de nombreux intervenants oeuvrant dans les collèges et dans les milieux universitaires et industriels. Ils font l'objet de révisions continues et de mises à jour annuelles.

Le sous-ministre,



**Marcel Gilbert**

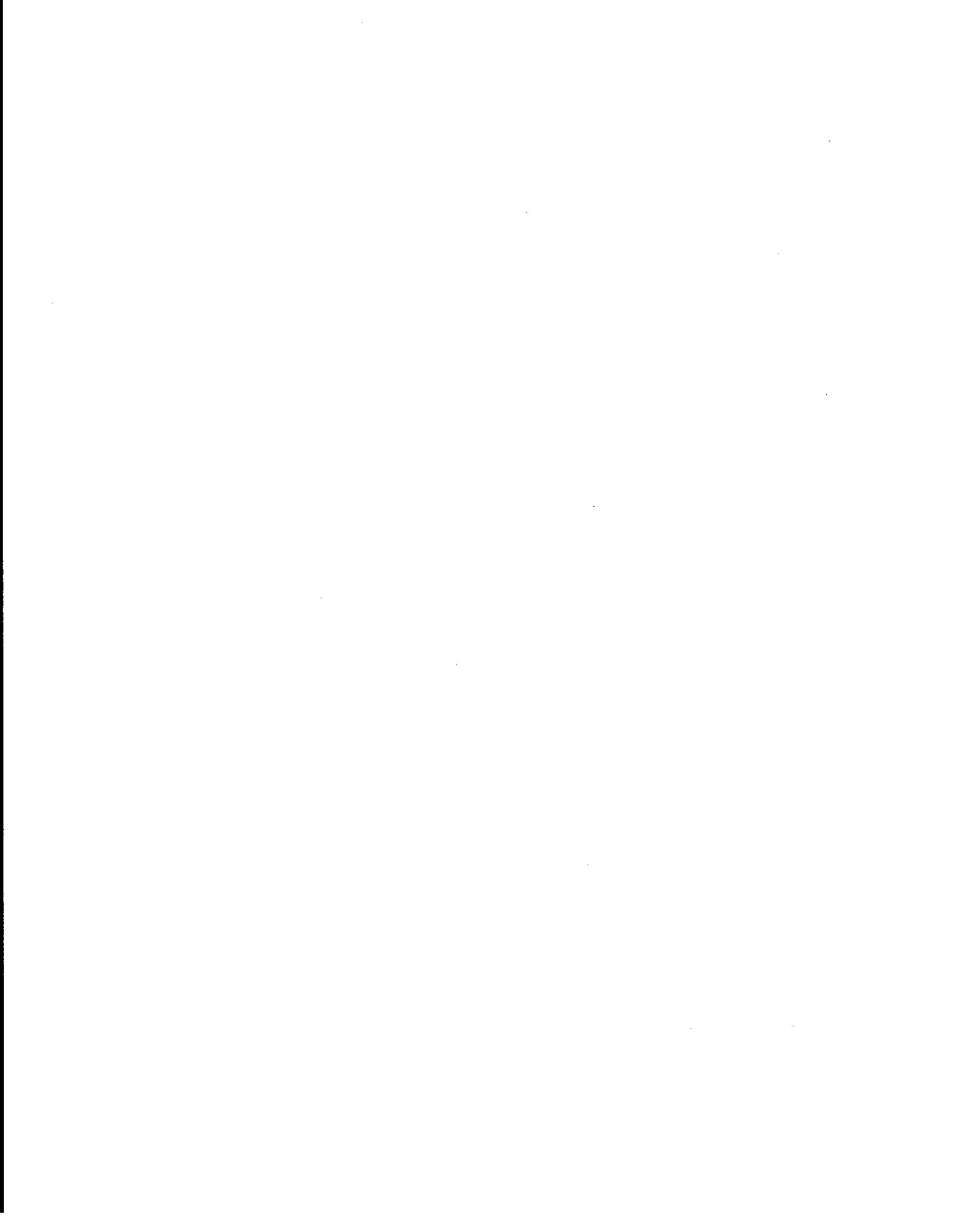


---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Page
Index alphabétique des objets d'étude	2-7
Table numérique des programmes	2-9
Règlement sur le régime pédagogique du collégial	2-11
Renseignements généraux	2-15
Les programmes de Certificat d'études collégiales	2-17



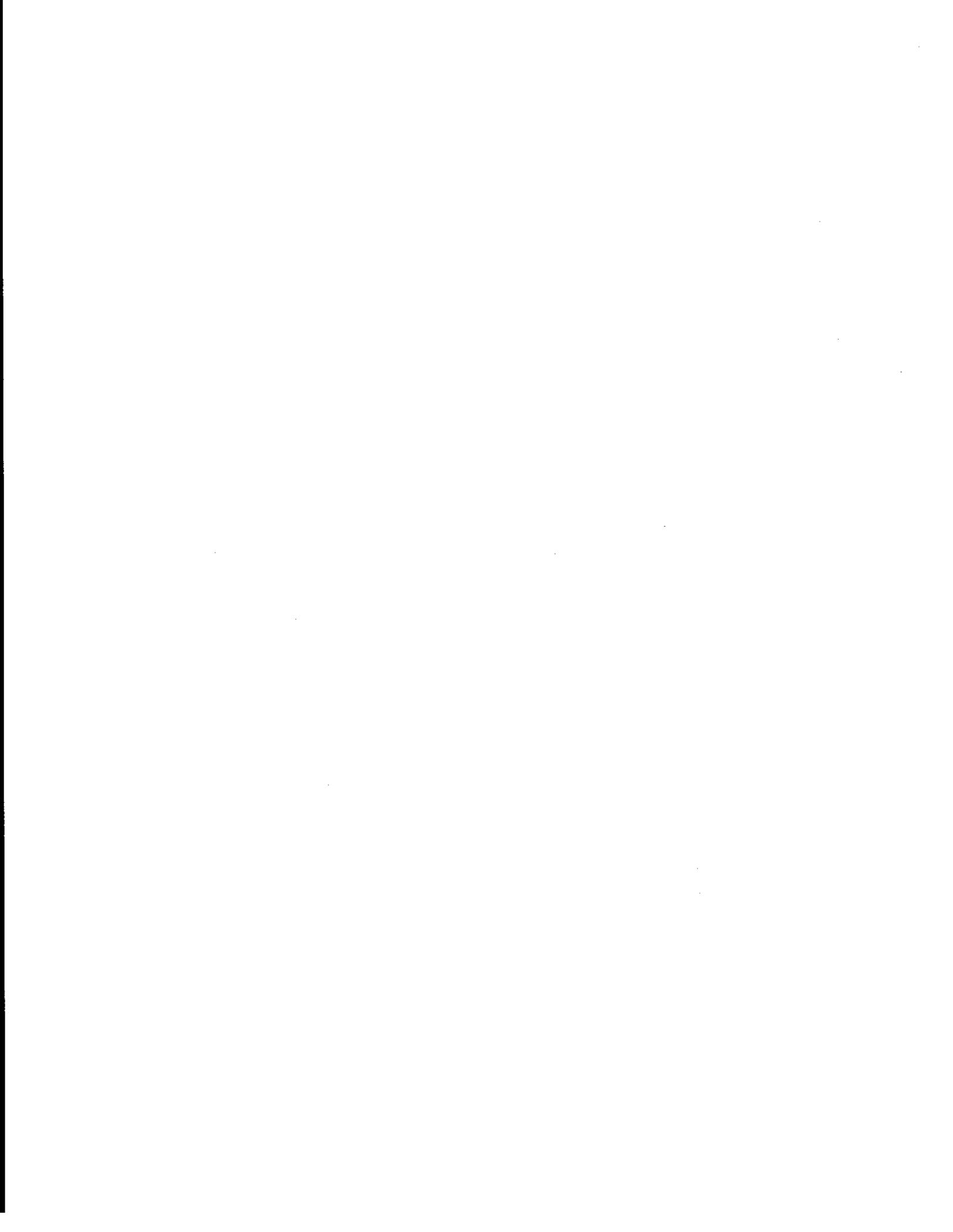
## INDEX ALPHABÉTIQUE DES OBJETS D'ÉTUDE

	Programme	Page		Programme	Page
<b>A</b>			<b>D</b>		
Administration publique .....	410.62	2-72	Délinquance; Techniques d'intervention en .....	310.52	2-58
Aéronefs; Systèmes électroniques d' .....	280.50	2-56	Dessin de conception mécanique .....	241.52	2-36
Agents de pastorale .....	371.51	2-63	Dessin de la mode .....	571.62	2-78
Aménagement de la taune .....	145.53	2-24	Détail; Commerce de .....	410.59	2-71
Aménagement forestier .....	190.51	2-27	Diététique; Techniques de .....	120.51 et 120.52	2-20
Analyste; Programmeur-programmeuse .....	420.51	2-76	Documentation; Techniques de la .....	393.51	2-65
Analytique; Techniques de chimie .....	210.51	2-30			
Anesthésie; Techniques d'inhalothérapie et d' .....	141.51	2-23	<b>E</b>		
Architecture; Technologie de l' .....	221.51	2-32	au; Assainissement de l' .....	260.51	2-51
Assainissement de l'eau .....	260.51	2-51	Éducation en services de garde; Techniques d' .....	322.53	2-61
Assainissement et sécurité industriels .....	260.52	2-51	Éducation spécialisée; Techniques d' .....	351.51	2-62
Assurances générales .....	410.55	2-70	Électronique industrielle .....	243.57	2-42
Assurance-vie .....	410.65	2-73	Électronique .....	243.53	2-40
Audio-visuels; Equipements .....	243.59	2-44	Électrophysiologie médicale .....	140.52	2-22
Automatique et robotique .....	244.52	2-46	Électrotechnique générale .....	243.55	2-41
Automatisée; Production .....	241.54	2-37	Équipements audio-visuels .....	243.59	2-44
Automatisés; Systèmes ordonnés et .....	247.51	2-49	Équipements bio-médicaux .....	243.56	2-42
Automatismes; Hydraulique, pneumatique et .....	241.57	2-39	Exploitation forestière .....	147.51	2-25
<b>B</b>			<b>F</b>		
Bâtiment; Mécanique du .....	221.53	2-33	Fabrication mécanique .....	241.51	2-35
Biologie; Techniques de chimie- .....	210.53	2-30	Faune; Aménagement de la .....	145.53	2-24
Bio-médicaux; Equipements .....	243.56	2-42	Finance .....	410.50	2-68
Bureau; Techniques de .....	412.62	2-74	Financière informatisée; Gestion .....	410.53	2-69
			Fiscalité .....	410.64	2-72
<b>C</b>			Forestier; Aménagement .....	190.51	2-27
Chimie analytique; Techniques de .....	210.51	2-30	Formation générale en techniques de génie		
Chimie-biologie; Techniques de .....	210.53	2-30	mécanique .....	241.50	2-35
Commande numérique; Programmation en .....	241.53	2-36			
Commerce de détail .....	410.59	2-71	<b>G</b>		
Composites; Transformation des matériaux .....	241.56	2-38	Génie civil; Technologie du .....	221.52	2-32
Conception mécanique; Dessin de .....	241.52	2-36	Génie mécanique; Formation générale en		
Contrôle de la qualité .....	270.51	2-53	techniques de .....	241.50	2-35
Contrôle; Instrumentation et .....	243.50	2-40	Géodésiques; Techniques .....	230.52	2-34
			Gestion financière informatisée .....	410.53	2-69
			Gestion industrielle .....	410.54	2-70
			Gestion municipale .....	410.58	2-71

	Programme	Page		Programme	Page
<b>H</b>			Production automatisée .....		
Hydraulique, pneumatique et automatismes .....	241.57	2-39		241.54	2-37
				241.53	2-36
				420.51	2-76
				410.62	2-72
<b>I</b>			<b>R</b>		
Image; Traitement de l' .....	581.56	2-82	Robotique; Automatique et .....	244.52	2-46
Impression .....	581.54	2-81			
Industrielle; Électronique .....	243.57	2-42	<b>S</b>		
Industrielle; Gestion .....	410.54	2-71	Sécurité industriels; Assainissement et .....	260.52	2-51
Industriels; Assainissement et sécurité .....	260.52	2-51	Services en garde; Techniques d'éducation en .....	322.53	2-61
Inhalothérapie et d'anesthésie; Techniques d' .....	141.51	2-23	Social; Techniques de travail .....	388.51	2-64
Installations électriques; Planification des .....	243.58	2-43	Soudage .....	270.52	2-54
Instrumentation et contrôle .....	243.50	2-40	Systèmes électroniques d'aéronefs .....	280.50	2-56
Instrumentation physique; Mesure et .....	244.53	2-47	Systèmes ordonnés et automatisés .....	247.51	2-49
Intervention en délinquance; Techniques d' .....	310.52	2-58			
<b>J</b>			<b>T</b>		
Judiciaires; Techniques .....	310.53	2-58	Techniques d'éducation en services de garde .....	322.53	2-61
			Techniques d'éducation spécialisée .....	351.51	2-62
<b>M</b>			Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie .....	141.51	2-23
Marché de la mode; Mise en .....	571.64	2-78	Techniques d'intervention en délinquance .....	310.52	2-58
Marketing .....	410.51	2-68	Techniques de bureau .....	412.62	2-74
Matériaux composites; Transformation des .....	241.56	2-38	Techniques de chimie analytique .....	210.51	2-30
Mécanique du bâtiment .....	221.53	2-33	Techniques de chimie-biologie .....	210.53	2-30
Mécanique; Fabrication .....	241.51	2-35	Techniques de diététique .....	120.51 et 120.52	2-20
Mesure et instrumentation physique .....	244.53	2-47	Techniques de génie mécanique; Formation		
Métallurgie générale .....	270.50	2-53	générale en .....	241.50	2-35
Microprocesseurs .....	243.61	2-45	Techniques de la documentation .....	393.51	2-65
Micro-ordinateur général .....	247.50	2-49	Techniques de prévention .....	311.51	2-60
Mise en marché de la mode .....	571.64	2-78	Techniques de thanatologie .....	171.51	2-26
Mode; Dessin de la .....	571.62	2-78	Techniques de travail social .....	388.51	2-64
Montage photolithographique .....	581.53	2-80	Techniques géodésiques .....	230.52	2-34
Municipale; Gestion .....	410.58	2-71	Techniques judiciaires .....	310.53	2-58
			Technologie de l'architecture .....	221.51	2-32
<b>O</b>			Technologie du génie civil .....	221.52	2-32
Outillage .....	241.55	2-38	Technologie physique générale .....	244.51	2-46
			Télécommunications .....	243.60	2-44
<b>P</b>			Thanatologie; Techniques de .....	171.51	2-26
Pastorale; Agents de .....	371.51	2-63	Tourisme .....	414.51	2-75
Personnel .....	410.52	2-69	Traitement de l'image .....	581.56	2-82
Photolithographique; Montage .....	581.53	2-80	Transformation des matériaux composites .....	241.56	2-38
Planification des installations électriques .....	243.58	2-43	Transport .....	410.57	2-71
Pneumatique et automatismes; Hydraulique, .....	241.57	2-39	Typographie .....	581.52	2-80
Prévention; Techniques de .....	311.51	2-60			
Procédés métallurgiques .....	270.53	2-55			

## TABLE NUMÉRIQUE DES PROGRAMMES

	Page		Page		
120.51	Techniques de diététique .....	2-20	410.52	Personnel .....	2-69
120.52	Techniques de diététique .....	2-20	410.53	Gestion financière informatisée .....	2-69
140.52	Électrophysiologie médicale .....	2-22	410.54	Gestion industrielle .....	2-70
141.51	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie .....	2-23	410.55	Assurances générales .....	2-70
145.53	Aménagement de la faune .....	2-24	410.57	Transport .....	2-71
147.51	Exploitation forestière .....	2-25	410.58	Gestion municipale .....	2-71
171.51	Techniques de thanatologie .....	2-26	410.59	Commerce de détail .....	2-71
190.51	Aménagement forestier .....	2-27	410.62	Administration publique .....	2-72
210.51	Techniques de chimie analytique .....	2-30	410.64	Fiscalité .....	2-72
210.53	Techniques de chimie-biologie .....	2-30	410.65	Assurance-vie .....	2-73
221.51	Technologie de l'architecture .....	2-32	412.62	Techniques de bureau .....	2-74
221.52	Technologie du génie civil .....	2-32	414.51	Tourisme .....	2-75
221.53	Mécanique du bâtiment .....	2-33	420.51	Programmeur-programmeuse analyse .....	2-76
230.52	Techniques géodésiques .....	2-34	571.62	Dessin de la mode .....	2-78
241.50	Formation générale en techniques de génie mécanique .....	2-35	571.64	Mise en marché de la mode .....	2-78
241.51	Fabrication mécanique .....	2-35	581.52	Typographie .....	2-80
241.52	Dessin de conception mécanique .....	2-36	581.53	Montage photolithographique .....	2-80
241.53	Programmation en commande numérique .....	2-36	581.54	Impression .....	2-81
241.54	Production automatisée .....	2-37	581.56	Traitement de l'image .....	2-82
241.55	Outils .....	2-38			
241.56	Transformation des matériaux composites .....	2-38			
241.57	Hydraulique, pneumatique et automatismes .....	2-39			
243.50	Instrumentation et contrôle .....	2-40			
243.53	Électronique .....	2-40			
243.55	Électrotechnique générale .....	2-41			
243.56	Équipements bio-médicaux .....	2-42			
243.57	Électronique industrielle .....	2-42			
243.58	Planification des installations électriques .....	2-43			
243.59	Équipements audio-visuels .....	2-44			
243.60	Télécommunications .....	2-44			
243.61	Microprocesseurs .....	2-45			
244.51	Technologie physique générale .....	2-46			
244.52	Automatique et robotique .....	2-46			
244.53	Mesure et instrumentation physique .....	2-47			
247.50	Micro-ordinateur général .....	2-49			
247.51	Systèmes ordonnés et automatisés .....	2-49			
260.51	Assainissement de l'eau .....	2-51			
260.52	Assainissement et sécurité industriels .....	2-51			
270.50	Métallurgie générale .....	2-53			
270.51	Contrôle de la qualité .....	2-53			
270.52	Soudage .....	2-54			
270.53	Procédés métallurgiques .....	2-55			
280.50	Systèmes électroniques d'aéronefs .....	2-56			
310.52	Techniques d'intervention en délinquance .....	2-58			
310.53	Techniques judiciaires .....	2-58			
311.51	Techniques de prévention .....	2-60			
322.53	Techniques d'éducation en services de garde .....	2-61			
351.51	Techniques d'éducation spécialisée .....	2-62			
371.51	Agents de pastorale .....	2-63			
388.51	Techniques de travail social .....	2-64			
393.51	Techniques de la documentation .....	2-65			
410.50	Finance .....	2-68			
410.51	Marketing .....	2-68			



# RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE DU COLLÉGIAL

L.R.Q., C-29, a.18

## PRÉSENTATION

Le Conseil des ministres adoptait, le mercredi 29 février 1984, le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*. Ce règlement remplace le régime pédagogique en vigueur depuis seize ans. Celui-ci avait été implanté lors de la création des collèges d'enseignement général et professionnel (CE-GEP) en 1967 et était considéré comme expérimental. Déjà, en 1978, dans le *Projet du Gouvernement à l'endroit des Cégeps, Les Collèges du Québec, Nouvelle étape*, le Gouvernement annonçait son intention de mettre à jour ce régime pédagogique afin de permettre la consolidation et la relance de l'enseignement collégial. Depuis 1980, plusieurs versions de ce projet de règlement ont été soumises à la consultation des principaux organismes intéressés. En particulier, les 7, 8 et 9 décembre 1983, le Gouvernement convoquait une Commission parlementaire chargée d'entendre les mémoires relatifs à ce projet de règlement. Au terme de cette commission, le Ministère apportait les modifications qu'il jugeait pertinentes au projet soumis en Commission parlementaire. Ultérieurement, le ministère de l'Éducation a rencontré chacun des principaux groupes intéressés pour leur faire part de ces modifications et s'assurer du consensus requis. Ainsi, en février 1984, le Ministère conviait à une table de concertation les associations d'étudiants, d'enseignants et de parents, ainsi que la Fédération des cégeps et l'Association des collèges du Québec.

Le règlement qui émane du Conseil des ministres constitue donc le résultat de seize années d'expérimentation et de cinq années de consultations qui ont conduit à l'établissement de larges consensus. Il consolide les acquis de l'enseignement collégial et favorise une relance de l'enseignement dans les collèges. Il convient de mieux faire ressortir la pertinence de sa promulgation et d'énoncer, outre les principaux objectifs qu'il affirme, les moyens par lesquels il permet la relance de l'enseignement collégial et son adaptation aux besoins des personnes et de la société.

### La pertinence de promulguer un règlement

Il convenait de mettre fin au régime pédagogique expérimental provisoire, dont certains éléments n'étaient plus applicables mais aussi incitaient aux dérogations. Ces lacunes devaient être corrigées. C'est ce que vient faire le nouveau règlement. De plus, il devenait impérieux de mieux faire ressortir les principes qui sont à la base de cet ordre d'enseignement: l'accessibilité des études, la polyvalence, le caractère fondamental de la formation et la cohérence du réseau. Enfin, il fallait amorcer la relance de l'enseignement collégial en adaptant le régime pédagogique afin qu'il réponde mieux aux

besoins dans les domaines suivants: l'éducation permanente, la formation professionnelle, les droits des étudiants, l'évaluation, la décentralisation et le développement de la mission culturelle et socio-économique des cégeps.

### La fidélité aux grands objectifs

Non seulement le règlement maintient-il l'essentiel des dispositions existantes concernant l'accès aux études collégiales, mais il les rend plus souples. Ainsi, il réaffirme la valeur des études professionnelles comme préparation aux études collégiales; il autorise la reconnaissance d'équivalences de formation et permet une adaptation plus facile des programmes d'études aux besoins particuliers et collectifs.

Le nouveau régime pédagogique retient la *polyvalence* comme principe d'organisation des études. Elle s'incarne dans des programmes qui, tout en conduisant à une qualification professionnelle élevée ou donnant accès à des programmes universitaires spécifiques, intègrent les acquis de notre tradition culturelle et assurent une solide formation de base. Ainsi l'option pour la *formation fondamentale* constitue une des lignes de force du règlement: il en fait le principe intégrateur des composantes des programmes d'études. Au collégial, la formation fondamentale vise à faire acquérir les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoir-faire qui figurent au programme de l'étudiant, quelle que soit son orientation.

C'est afin de faciliter l'atteinte de ces grands objectifs qu'il faut garantir la cohérence du réseau collégial. À cet égard, le règlement retient le principe de programmes d'État et celui de la sanction des études par le ministre. Par contre, dans un souci d'équilibre et afin d'aider les collèges à répondre aux attentes et aux besoins de leur milieu, des dispositions leur permettent d'élaborer des programmes d'établissement et de délivrer des attestations d'études.

### L'adaptation aux besoins des personnes et de la société et la relance de l'enseignement collégial

Au moment où le gouvernement rend publique sa politique à l'égard de l'éducation des adultes et affirme que l'éducation permanente constitue l'une des assises du système d'enseignement, il devenait urgent de réviser le régime pédagogique du collégial, trop centré sur la formation des jeunes. C'est pourquoi le règlement permet notamment la reconnaissance des acquis expérimentiels, l'attribution d'équivalences. De plus, il accorde au ministre et aux collèges une plus grande liberté dans l'organisation des programmes. Même si le règlement reconnaît à tous les étudiants du collégial le même statut, il

n'en propose pas moins des services spécifiques à certaines catégories d'élèves, dont ceux qui sont aujourd'hui classés comme « adultes ».

Le règlement sur le régime pédagogique consacre aussi la responsabilité des collèges dans la *protection des droits de l'étudiant*, notamment, le droit à une formation de qualité. À ce propos, il retient l'évaluation comme un outil privilégié pour promouvoir la qualité. Il reconnaît le droit à l'évaluation et à la sanction des études, à une année scolaire d'une durée minimale fixée de façon rigoureuse et le droit à des cours conformes, en durée et en contenu, aux programmes officiels.

L'assouplissement de plusieurs dispositions du régime pédagogique et le *renforcement des responsabilités locales* en matière d'organisation des études sont dictés par la volonté gouvernementale de voir les collèges assumer davantage la mission qui leur est assignée. Les types de programmes retenus et les modes de sanction des études permettront des projets plus diversifiés de formation initiale, de perfectionnement et de recyclage grâce auxquels les collèges pourront contribuer à l'essor culturel et économique de leur région autant qu'à l'épanouissement des personnes.

---

## SECTION I: Définitions

---

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:

« *année scolaire* »: la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin;

« *auditeur* »: personne inscrite dans un collège et qui y poursuit des études sans postuler l'obtention d'unités ou une sanction de ses études;

« *cours* »: ensemble organisé d'activités d'apprentissage, d'une durée déterminée, auxquelles sont attribuées des unités et visant l'atteinte d'objectifs de formation. Il se définit par ses objectifs particuliers, son contenu, ses méthodes pédagogiques, ses moyens didactiques et ses procédés d'évaluation d'apprentissage;

« *cours d'établissement* »: cours préparé par un collège et approuvé par le ministre, pour être offert dans ce collège;

« *programme* »: ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation;

« *unité* »: mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage et qui est utilisée pour reconnaître à l'étudiant l'atteinte des objectifs d'un cours.

---

## SECTION II: Admission des étudiants

---

### SOUS-SECTION 1: Conditions générales

2. Pour être admise dans un collège à titre d'étudiant, une personne doit répondre aux conditions suivantes:

- 1) être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (D.E.S.), ou d'un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) et avoir réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de la 5<sup>e</sup> année du secondaire, ou d'un diplôme jugé équivalent par le ministre, ou posséder une formation jugée suffisante par le collège;
- 2) satisfaire aux conditions particulières du programme ou du cours choisi, établies par le ministre;
- 3) satisfaire aux conditions particulières déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chap. C-29). Ces conditions ne peuvent avoir pour effet d'imposer des cours de l'enseignement secondaire.

3. Malgré le paragraphe 1 de l'article 2, un étudiant peut être admis dans un collège, aux conditions déterminées par le ministre.

4. Malgré le paragraphe 2 de l'article 2, un collège peut admettre un étudiant qui satisfait aux conditions énumérées aux paragraphes 1 et 3 de l'article 2.

### SOUS-SECTION 2: Conditions particulières

5. L'admission à un programme conduisant au certificat d'études collégiales est réservée à l'étudiant qui a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.

6. L'admission à un programme conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial est réservée à l'étudiant qui détient un diplôme d'études collégiales en formation professionnelle, un certificat d'études collégiales ou qui a une formation jugée équivalente par le collège.

7. L'admission dans un collège à titre d'auditeur est réservée à la personne qui satisfait aux conditions particulières d'admission déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe e de l'article 19 de la loi.

---

## SECTION III: Les programmes d'État

---

8. Le ministre établit les programmes d'État, en précise les objectifs, fixe le nombre d'unités attachées à chaque cours et le nombre total d'unités que comporte chaque programme.

Les programmes d'État apparaissent avec les plans-cadre des cours dans les Cahiers de l'enseignement collégial publiés par le ministre.

### **SOUS-SECTION 1:**

#### **Programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (D.E.C.)**

9. Les programmes d'État conduisant au diplôme d'études collégiales sont de deux types:

- 1) les programmes dont l'objet principal est de préparer au marché du travail et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de spécialisation;
- 2) les programmes dont l'objet principal est de préparer à des études universitaires et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de concentration.

10. Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales comprennent:

- 1) des cours obligatoires;
- 2) des cours de concentration ou de spécialisation;
- 3) des cours complémentaires.

11. Les cours obligatoires prévus au paragraphe 1 de l'article 10 sont déterminés par le ministre dans les matières suivantes et pour le nombre d'unités indiqué:

- 1) langue et littérature: 8 unités;
- 2) philosophie ou « humanités »: 8 unités.

12. Les cours obligatoires comprennent de plus des cours d'éducation physique dont le contenu est déterminé par chaque collège et qui totalisent 2% unités.

13. La spécialisation, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 32 et 65 ainsi réparties:

- 1) un minimum de 75 % et un maximum de 90 % des unités sont déterminés par le ministre;
- 2) un minimum de 10 % et un maximum de 25 % des unités sont choisis par le collège à partir d'une liste de cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

14. La concentration, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 24 et 32 ainsi réparties:

- 1) un minimum de 16 unités et un maximum de 24 unités sont déterminés par le ministre;
- 2) un minimum de 8 unités et un maximum de 16 unités sont choisis par le collège à partir des cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

15. Les cours complémentaires, prévus au paragraphe 3 de l'article 10, totalisent 8 unités.

Ils sont choisis par l'étudiant en vue de répondre à ses besoins particuliers de formation, hors des disciplines comprises dans les cours de concentration ou de spécialisation

de son programme et à partir des cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement approuvés par le ministre.

### **SOUS-SECTION 2:**

#### **Programmes conduisant au certificat d'études collégiales (C.E.C.)**

16. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au certificat d'études collégiales pour des fins de formation professionnelle. Ces programmes comprennent de 32 à 65 unités de cours de formation professionnelle.

### **SOUS-SECTION 3:**

#### **Programmes conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (D.P.E.C.)**

17. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial. Ces programmes comprennent de 10 à 30 unités.

### **SOUS-SECTION 4:**

#### **Dispositions particulières**

18. Le ministre peut, à la demande d'un collège, autoriser des dérogations aux articles 10 à 17, pour expérimenter d'autres formes de programmes.

---

## **SECTION IV:**

### **Les programmes d'établissement**

---

19. Les collèges peuvent élaborer des programmes d'établissement pour répondre à des besoins particuliers de formation de certains étudiants. Ces programmes sont soumis à l'approbation du ministre.

20. Les programmes d'établissement comprennent un minimum de 15 unités. Les cours de ces programmes sont choisis parmi les cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou parmi des cours d'établissement approuvés par le ministre.

---

## **SECTION V:**

### **Administration des programmes**

---

21. Le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux sessions comportant un minimum de 82 jours de classe chacune.

22. L'inscription se fait avant le début de chaque session aux dates fixées par le collège.

Le collège peut autoriser un étudiant à s'inscrire après le début d'une session si l'étudiant démontre qu'il a été dans l'incapacité de le faire à la date fixée.

23. Le collège a la responsabilité de faire établir, par chaque professeur et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au plan-cadre publié dans les Cahiers de l'enseignement collé-

gial ou approuvé par le ministre s'il s'agit d'un cours d'établissement.

Le plan détaillé contient les objectifs du cours, le contenu, des indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation aux cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.

Le plan de cours est distribué aux étudiants inscrits à ce cours, au début de chaque session.

**24.** Le collège peut accorder une dispense pour un cours. La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

**25.** Le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure ou par sa formation extrascolaire, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

**26.** Le collège peut accorder une substitution de cours en exemptant l'étudiant de s'y inscrire. Ce cours doit toutefois être remplacé par un autre.

**27.** L'apprentissage des étudiants est évalué pour chaque cours et le passage se fait par cours.

La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours est de 60 %.

**28.** L'étudiant qui démontre, à la satisfaction du collège, qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient la ou les unités attachées à ce cours.

**29.** Le calendrier scolaire doit prévoir la date limite au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

**30.** Le collège détermine la forme selon laquelle sont présentés les résultats d'évaluation, ainsi que la date de remise de ces résultats.

**31.** Le collège adopte et applique sa propre politique d'évaluation des apprentissages des étudiants.

**32.** À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un programme d'État un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de l'étudiant et dont la forme est prescrite par le ministre. Le contenu de ce bulletin est transmis au ministre.

**33.** Un étudiant qui ne réussit pas plus de la moitié des cours auxquels il s'était inscrit doit être autorisé par le collège pour s'inscrire à la session suivante.

---

## SECTION VI: Sanction des études

---

**34.** Le ministre, après recommandation du collège, décerne le diplôme d'études collégiales, le certificat d'études collégiales ou le diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme auquel il est inscrit.

**35.** Le ministre, après recommandation du collège, malgré l'article 9, décerne un diplôme d'études collégiales sans mention à l'étudiant qui a réussi un ensemble de cours totalisant de 24 à 40 unités, composé de cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement approuvés par le ministre, en plus des cours obligatoires et des cours complémentaires prévus à l'article 10.

**36.** Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et, sauf dans le cas du programme suivi en vertu de l'article 35, le titre du programme. Chaque diplôme est signé par le ministre et le sous-ministre.

**37.** Le certificat mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et le titre du programme. Chaque certificat est signé par le ministre et le sous-ministre.

**38.** Le collège décerne, aux conditions qu'il détermine par règlement, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs d'un programme d'établissement.

---

## SECTION VII: Dispositions finales

---

**39.** Le présent règlement remplace:

— le Règlement sur les études collégiales (R.R.Q., 1981, chap. C-60, r.5);

— le Règlement sur les pouvoirs connexes ou accessoires que peut exercer un collège (R.R.Q., 1981, chap. C-29, r.1).

**40.** Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1984, à l'exception des articles 13 et 14 qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1993 et des articles 16 et 31 qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1985.

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## LA CODIFICATION DES COURS, DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES AU COLLÉGIAL

### LES CHAMPS DE CONNAISSANCES

Le premier chiffre dans les codes des disciplines, des programmes et des cours d'État et le troisième chiffre dans le code des cours d'établissement sont utilisés pour identifier un des grands champs de connaissances lorsqu'ils prennent les valeurs suivantes:

- 1: Sciences ou techniques biologiques
- 2: Sciences ou techniques physiques
- 3: Sciences ou techniques humaines
- 4: Sciences ou techniques de l'administration
- 5: Arts
- 6: Lettres

### LA CODIFICATION DES DISCIPLINES

Tous les cours sont regroupés sous des titres appelés DISCIPLINES. La codification des disciplines se fait par un numéro de trois chiffres dont le premier indique le champ de connaissances.

exemples:

- 101: Biologie
- 201: Mathématique
- 221: Technologie du bâtiment et des travaux publics
- 330: Histoire
- 351: Techniques d'éducation spécialisée
- 401: Administration
- 530: Cinéma
- 601: Français (langue et littérature)

### LA CODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES COURS D'ÉTAT

— Les programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle

Le code général des programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle est représenté par **XYZ.AB** où:

- X égalant 0 indique le champ de connaissances non défini;
- X entre 1 et 6 indique le champ de connaissances;
- YZ égalant 00 indique le secteur préuniversitaire (formation générale) dans le champ de connaissances;
- YZ égalant 01 à 99 indique le secteur professionnel (formation professionnelle) dans le champ de connaissances;
- AB égalant 00 indique le tronc commun dans le secteur ou le secteur lui-même;
- AB égalant 01 à 99 indique le numéro du programme dans le secteur.

exemples:

- 243.00 est le tronc commun des programmes d'État de formation professionnelle du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques.
- 243.01 est le programme d'État de formation professionnelle ÉLECTRODYNAMIQUE du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques.
- 300.01 est le premier programme d'État de formation générale du secteur pré-universitaire dans le champ de connaissances des sciences humaines.

— Les cours d'État

Le code général des cours d'État est représenté par XXX-ABC-YY où:

- XXX indique la discipline ou le secteur professionnel associé au champ de connaissances;
- ABC complète le numéro du cours;
- YY indique l'année d'approbation ou de mise à jour du contenu du cours.

exemples:

- 280-402-77 est le cours MÉTÉOROLOGIE II du secteur AÉRONAUTIQUE du champ de connaissances TECHNIQUES PHYSIQUES, approuvé en 1977;
- 607-101-70 est le cours ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE I de la discipline ESPAGNOL du champ de connaissances LETTRES, approuvé en 1970.

### LA CODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES COURS D'ÉTABLISSEMENT

— Les programmes d'établissement

Le code général des programmes d'établissement est représenté par 9DC.BA où:

- 9 indique qu'il s'agit d'un programme d'établissement.
- D, C, B et A sont des chiffres attribués séquentiellement en commençant par l'extrême droite et qui indiquent le numéro du programme. Toutefois, le groupe "00" ne sera jamais utilisé en B et A.

exemples:

- 900.01 est le premier programme approuvé;
- 901.01 est le centième programme approuvé;
- 910.10 est le millième programme approuvé.

— Les cours d'établissement

Le code général des cours d'établissement est représenté par 9AB-XXX-YY où:

- 9 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement;
- A entre 1 et 4 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours de spécialisation ou de concentration;
- A entre 5 et 7 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours complémentaire;
- A entre 8 et 9 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours hors programme;
- B égal à 0 indique un champ de connaissances indéterminé;
- B entre 1 et 6 indique le champ de connaissances;
- XXX complète le numéro du cours séquentiellement;
- YY indique l'année d'approbation ou de mise à jour du cours.

exemples:

- 911-001-87 est le premier cours d'établissement pouvant apparaître au champ de spécialisation d'un programme de D.E.C. dans le champ de connaissances des techniques biologiques; il fut approuvé en 1987.
- 953-011-87 est le onzième cours d'établissement pouvant être utilisé comme cours complémentaire dans le champ de connaissances des techniques humaines; il fut approuvé en 1987.
- 985-002-88 est le deuxième cours d'établissement pouvant être utilisé comme cours hors programme dans le champ de connaissances des arts; il fut approuvé en 1988.

### LA PONDÉRATION DES COURS

Dans la description de chaque cours, trois chiffres indiquent la répartition ou la pondération hebdomadaire des activités. Les deux premiers s'appliquent aux activités supervisées par l'enseignant. Le premier aux activités à caractère plutôt théorique, le second aux travaux pratiques, laboratoires et stages en particulier et, le troisième, au travail personnel requis de l'étudiant.

### DÉFINITION DE « COURS PRÉALABLE »

Le cours préalable se définit comme suit:

« Un cours est identifié comme préalable à un autre cours lorsque l'ensemble du cours (objectifs et contenu) permet à l'élève d'acquérir des éléments de connaissances et de développer des habiletés ou comportements essentiels pour entreprendre les apprentissages d'un autre cours. »

Note: Les indices PR et CR encore présents dans plusieurs descriptions de cours du Volume 4 des Cahiers de l'enseignement collégial sont l'objet d'une interprétation locale et sont appelés à disparaître au moment de la prochaine révision des programmes.

---

**PROGRAMMES DE CERTIFICAT  
D'ÉTUDES COLLÉGIALES  
(Ordre numérique)**

### **NATURE DES PROGRAMMES**

Les programmes de formation professionnelle conduisant à un certificat d'études collégiales (C.E.C.) sont décrits dans les pages qui suivent.

Pour chacun des programmes on décrit les objectifs généraux, les perspectives professionnelles ainsi que le contenu du programme sous forme de liste de cours.

On retrouve ces programmes à l'intérieur des cinq champs de connaissances suivants:

- les techniques biologiques
- les techniques physiques
- les techniques humaines
- les techniques de l'administration
- les arts

---

**Techniques biologiques**

Secteur professionnel:

## 120.00 TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE

### 120.51 Techniques de diététique (1978)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

61 unités

**Établissements autorisés:**

cégep de Chicoutimi	cégep Montmorency
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Rimouski
John Abbott College	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Limoilou	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Maisonneuve	cégep de Trois-Rivières

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

— Avoir réussi au secondaire le cours suivant:

- Chimie 444 ou 464.

**OBJECTIFS**

Pour être en mesure d'accomplir leurs multiples tâches, les élèves en techniques de diététique reçoivent une formation en plusieurs domaines.

Une formation technique en alimentation assure la compétence professionnelle nécessaire à la bonne marche d'un service alimentaire. Une formation spécialisée en cuisine collective permet l'adaptation des connaissances techniques de la cuisine aux problèmes relatifs à un grand nombre de repas. Cette formation est assurée par les cours suivants: service des repas des collectivités, aménagement physique des cuisines, cuisine des collectivités, approvisionnement et stockage des denrées, organisation de banquets et réceptions.

Une formation en psychologie prépare les élèves à travailler au sein d'équipes de travail, à établir de saines relations avec les personnes dont ils auront la surveillance et à assumer adéquatement leurs responsabilités. Les cours suivants assurent cette formation: développement de la personne, psychologie sociale et relations humaines.

Une formation en économie et administration prépare l'élève à assumer des responsabilités d'ordre administratif dans les divers milieux de travail. Cette formation est assurée par les cours de comptabilité, de gestion administrative, d'initiation à la vie économique, d'organisation du travail, de fonction et organisation du personnel.

Une formation en physiologie, en nutrition et en diétothérapie permet à l'élève d'accomplir son travail en tenant compte de l'état de santé de l'individu. Le cours de salubrité le prépare à assumer ses responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité. Des cours de démonstration préparent l'élève à l'art de la communication et du travail de promotion.

**CONTENU DU PROGRAMME**

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2%
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2%
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
120-101-77#	TECHNIQUES CULINAIRES I	3-3-2	2%
120-111-77#	INFORMATION PROFESSIONNELLE	0-1-1	%
120-201-77#	TECHNIQUES CULINAIRES II	3-3-2	2%

120-211-77	SALUBRITÉ	2-0-1	1
120-301-77#	TECHNIQUES CULINAIRES III	3-3-2	2%
120-311-77#	NUTRITION	3-0-3	2
120-321-77	SERVICE DES REPAS AUX COLLECTIVITÉS	1-2-2	1%
120-401-77#	TECHNIQUES CULINAIRES IV	3-3-2	2%
120-411-77#	NUTRITION APPLIQUÉE	2-1-2	1%
120-501-77#	TECHNIQUES CULINAIRES V	4-4-3	3%
120-511-77	DIÉTOTHÉRAPIE	2-2-2	2
120-521-77	APPROVISIONNEMENT ET STOCKAGE DES DENRÉES	2-0-2	1%
120-531-77	CUISINE DES COLLECTIVITÉS I	1-3-2	2
120-601-77	AMÉNAGEMENT PHYSIQUE DES CUISINES	1-2-2	1%
120-621-77#	CONSOMMATION ET DÉMONSTRATION	3-3-3	3
120-631-77#	CUISINE DES COLLECTIVITÉS II	1-3-2	2
120-641-77#	STAGES	0-18-3	7
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2%
202-205-75#	BIOCHIMIE	3-2-3	2%
350-906-77#	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-123-78	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION ET AU MARKETING	3-0-3	2
401-124-78	ÉLÉMENTS DE DIRECTION ET DE GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-125-78	INTRODUCTION À LA COMPTABILITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES	3-1-2	2

# Seront exemptées des cours identifiés par ce signe les techniciennes en alimentation (diplômées des instituts familiaux) qui auront travaillé comme techniciennes en alimentation durant une période d'au moins 24 mois et ce, au cours des cinq dernières années.

870309

### 120.52 Techniques de diététique (1982)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

28 1/2 unités

**Établissements autorisés:**

cégep de Chicoutimi	cégep Montmorency
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Rimouski
John Abbott College	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Limoilou	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Maisonneuve	cégep de Trois-Rivières

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE**

— Détenir un diplôme de *Technicienne en alimentation d'un Institut familial reconnu*.

— Avoir pratiqué comme *technicienne en alimentation, officiellement reconnue, durant une période d'au moins 24 mois et ce, au cours des cinq dernières années*.

## OBJECTIFS

Permettre aux techniciennes en alimentation, graduées des Instituts familiaux, d'obtenir un certificat d'études collégiales en *Techniques de diététique*, par un programme qui tient compte de leur formation et de leur expérience antérieures.

## CONTENU DU PROGRAMME

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
120-211-77	SALUBRITÉ	2-0-1	1
120-321-77	SERVICE DES REPAS AUX COLLECTIVITÉS	1-2-2	1 $\frac{2}{3}$
120-511-77	DIÉTOTHÉRAPIE	2-2-2	2
120-521-77	APPROVISIONNEMENT ET STOCKAGE DES DÉNREES	2-0-2	1 $\frac{1}{2}$
120-531-77	CUISINE DES COLLECTIVITÉS I	1-3-2	2
120-601-77	AMÉNAGEMENT PHYSIQUE DES CUISINES	1-2-2	1 $\frac{2}{3}$
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
401-904-76	ORGANISATION DU TRAVAIL	3-1-2	2
401-925-76	PERSONNEL	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2

870309

Secteur professionnel:

**140.00                    TECHNIQUES MÉDICALES**

**140.52                    Électrophysiologie                    (1987)  
                                 médicale**

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES                    54%: unités

Établissement autorisé:  
cégep Ahuntsic

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE**

— Posséder une expérience pertinente d'une année de travail dans un des champs de spécialisation en *Techniques d'électrophysiologie médicale*.

**OBJECTIFS**

Le programme vise à former un personnel polyvalent et mobile, maîtrisant les connaissances et habiletés techniques inhérentes à la fonction de travail dans les champs de spécialisation suivants:

- électrophysiologie cérébrale;
- électrophysiologie visuelle;
- électrophysiologie labyrinthique-auditive;
- électrophysiologie neuro-musculaire;
- électrophysiologie cardiaque.

**CONTENU DU PROGRAMME**

101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2%
130-701-87	NOTIONS DE BASÉ EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-2-3	2%
130-702-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE CÉRÉBRALE I	4-6-4	4%
130-703-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE CÉRÉBRALE II	4-5-4	4½
130-704-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE	4-30-3	12½
130-705-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE VISUELLE	3-2-3	2%
130-706-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE VISUELLE	1-6-1	2%
130-707-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE LABYRINTHO-AUDITIVE	3-2-3	2%
130-708-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE LABYRINTHO-AUDITIVE	1-6-1	2%
130-709-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE NEURO-MUSCULAIRE	3-2-3	2%
130-710-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE NEURO-MUSCULAIRE	1-10-1	4
130-711-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE CARDIAQUE	3-2-3	2%
130-712-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE CARDIAQUE	1-8-1	3½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2%
420-970-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SUR MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2

880412

Secteur professionnel:

141.00

## TECHNIQUES D'INHALOTHÉRAPIE ET D'ANESTHÉSIE

### 141.51 Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie (1981)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 66%<sup>s</sup> unités

Établissements autorisés:

cégep de Chicoutimi                      cégep de Sherbrooke  
cégep de Rosemont                      Vanier College  
cégep de Sainte-Foy

141-521-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN ANESTHÉSIE	3-17-2	7½
141-531-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-3-3	2
141-601-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN NÉONATALITÉ ET PÉDIATRIE	1-7-1	3
141-611-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN SOINS INTENSIFS ET DE RÉANIMATION	2-14-2	6
141-631-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-3-3	2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2½
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2

870309

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 564.

#### OBJECTIFS

Former des inhalothérapeutes travaillant en étroite collaboration avec toute l'équipe de santé et prenant des responsabilités de soins dans le domaine de la fonction respiratoire de l'anesthésie-réanimation.

Cela nécessite des connaissances: d'anatomie et de physiologie humaine particulièrement des fonctions cardio-respiratoire et nerveuse; des principes et de l'application des techniques d'évaluation et de soins spécifiques à l'anesthésie-réanimation et aux différentes pathologies cardio-respiratoires.

#### CONTENU DU PROGRAMME

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-970-79	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES SYSTÈMES NERVEUX, CIRCULATOIRE ET RESPIRATOIRE	4-0-2	2
141-101-79	INTRODUCTION À L'INHALOTHÉRAPIE ET L'ANESTHÉSIE	2-4-2	2½
141-201-79	SOINS RESPIRATOIRES I	2-2-1	1½
141-311-79	ANALYSE DES FONCTIONS CARDIOPULMONAIRES	2-4-2	2½
141-331-79	TECHNIQUES D'URGENCE ET DE RÉANIMATION	2-2-1	1½
141-401-79	SOINS RESPIRATOIRES II	3-4-2	3
141-421-79	ANESTHÉSIE	2-2-2	2
141-431-79	NOTIONS DE PATHOLOGIE	3-0-3	2
141-441-79	NOTIONS DE PHARMACOLOGIE	3-0-3	2
141-451-79	SOINS RESPIRATOIRES NÉONATAUX ET PÉDIATRIQUES	2-1-1	1½
141-501-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE I	2-10-2	4½
141-511-81	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE II	1-7-1	3

Secteur professionnel:

**145.00**

**TECHNOLOGIE DES SCIENCES NATURELLES**

**145.53 Aménagement de la faune (1978)**

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 60 1/3 unités

**Établissements autorisés:**

cégep de La Pocatière  
cégep de Sherbrooke  
Vanier College

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE**

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 564.

**OBJECTIFS**

Préparer à couvrir un vaste champ d'activités: assurer l'assistance technique auprès des spécialistes en faune et flore. Ces activités pourront consister en des inventaires de la faune et de la flore, la réalisation technique d'aménagements terrestres et aquatiques, le dépouillement des échantillons en laboratoire, la compilation des données.

**CONTENU DU PROGRAMME**

101-301-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE I	3-2-3	2%
101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3	2%
101-928-78	ÉTHOLOGIE	2-2-2	2
101-929-78	PHYSIOLOGIE ANIMALE	3-4-3	3½
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2	2%
101-938-78	ZOOLOGIE	2-5-2	3
101-939-78	ÉCOLOGIE	2-4-2	2%
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
145-210-78	TECHNIQUES DE LABORATOIRE EN SCIENCES NATURELLES	1-4-1	2
145-501-78	ICHTHYOLOGIE	1-3-2	2
145-511-78	ENTOMOLOGIE	1-2-2	1½
145-521-78	TAXONOMIE ET INVENTAIRE VÉGÉTAL	1-3-2	2
145-531-78	MICROBIOLOGIE DE L'EAU	1-2-1	1½
145-541-78	CARTOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE	2-5-2	3
145-551-78	AMÉNAGEMENT ICHTYOLOGIQUE	1-7-4	4
145-601-78	ORNITHOLOGIE	1-3-2	2
145-611-78	MAMMALOGIE	1-2-2	1½
145-621-78	AMÉNAGEMENT DU PETIT GIBIER	1-6-3	3½
145-631-78	AMÉNAGEMENT DU GROS GIBIER	1-6-3	3½
145-641-78	AMÉNAGEMENT DE LA GENT AILÉE	1-7-4	4
145-651-78	LIMNOLOGIE	1-2-2	1½
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2%
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2%

880204

Secteur professionnel:

147.00

MILIEU NATUREL

147.51 Exploitation forestière (1978)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 62 unités

Établissement autorisé:  
Cégep de Saint-Félicien

OBJECTIFS

Permettre au personnel oeuvrant dans le secteur du milieu naturel d'acquérir des connaissances et d'obtenir un Certificat d'études collégiales en techniques du milieu naturel, spécialisant vers l'exploitation forestière.

Le travail habituel consiste à assister les ingénieurs forestiers dans l'exploitation rationnelle des forêts en étant responsable, généralement comme contremaître, de la construction des chemins, des opérations de coupe, du débusquage, du charroyage et de l'expédition de la matière ligneuse et de l'approvisionnement des usines.

Les différentes tâches reliées à cette fonction de travail sont les suivantes:

Interpréter cartes topographiques et photos aériennes en vue de localiser et identifier la nature et l'organisation du sol et de la forêt; localiser, identifier les peuplements forestiers, en inventorier l'état en utilisant des appareils, instruments et une méthode appropriée pour connaître la hauteur, le diamètre, l'âge, la croissance, le nombre et la densité des arbres d'un peuplement forestier.

Analyser les possibilités de coupe, surveiller l'exécution de programme de coupe; organiser les unités d'exploitation et en assurer un fonctionnement productif, décider de la machinerie à utiliser et de son état de fonctionnement, motiver le personnel et évaluer le travail.

Déterminer l'emplacement des chemins d'accès en forêts, définir les besoins des routes selon les exigences d'utilisation, décider de la machinerie et des matériaux à utiliser pour la construction de chemin; contrôler le mesurage par l'étude et l'analyse des rapports de mesurage et contrôler la qualité du travail.

Organiser et planifier les opérations de charroyage du bois en évaluant les possibilités et limites des machines et en déterminant des méthodes de travail efficaces et sécuritaires; collaborer à l'application de méthodes et techniques de prévention, de détection et de combat des incendies de forêts et participer à l'élaboration, à l'étude, à la coordination, à l'approbation et à l'exécution de plans de protection contre les feux de forêts.

CONTENU DU PROGRAMME

101-107-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES I	3-2-1	2
101-117-77	LE VIVANT ET LE MONDE VIVANT	2-3-2	2 1/2
101-127-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES I	2-3-2	2 1/2
101-207-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES II	2-2-2	2
101-227-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES II	2-2-1	1 1/2
101-337-77	CONNAISSANCES DES VÉGÉTAUX	3-1-2	2
147-120-77	PRINCIPES D'ORIENTATION ET DE SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/2

147-210-77	ANALYSE DU MILIEU ET PRINCIPES D'INSTRUMENTATION	2-1-1	1 1/2
147-220-77	EXPRESSION ÉCRITE ET AUDIO-VISUELLE	0-1-0	1/2
147-230-77	APPROCHE QUANTITATIVE DU MILIEU NATUREL	3-1-1	1 3/4
147-310-77	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 3/4
147-330-77	LES POISSONS	2-1-1	1 1/2
147-340-77	LA FAUNE TERRESTRE ET AVIENNE	2-1-1	1 1/2
147-350-77	PRINCIPES D'ÉCHANTILLONNAGE VÉGÉTAL ET ANIMAL	1-1-0	3/4
147-360-77	PEUPELEMENTS FORESTIERS I	2-1-1	1 1/2
147-420-77	PRINCIPES D'EXPLOITATION ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	2-2-1	1 3/4
147-430-77	TRAITEMENTS SYLVICOLES	2-1-1	1 1/2
147-440-77	PRINCIPES DE PYROLOGIE FORESTIÈRE	1-0-0	1/2
147-450-77	VOIRIE ET CAMPEMENTS	2-0-1	1
147-460-77	PEUPELEMENTS FORESTIERS II	3-1-1	1 3/4
147-510-78	EFFETS MÉTÉOROLOGIQUES	0-1-0	1/2
147-511-78	MESURAGE	2-2-1	1 3/4
147-520-78	ORGANISATION DU TRAVAIL	2-1-1	1 1/2
147-526-78	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	0-3-1	1 1/2
147-530-78	LOIS ET RÉGLEMENTS	2-0-1	1
147-540-78	MÉTHODES ET TECHNIQUES ENTOMOLOGIQUES	0-1-0	1/2
147-550-78	MÉCANIQUE ET DÉPANNAGE	0-1-0	1/2
147-555-78	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-560-78	TAXONOMIE VÉGÉTALE	0-2-1	1
147-570-78	SURVIE ET PREMIERS SOINS	1-0-0	1/2
147-571-78	ANALYSE DU PEUPELEMENT FORESTIER	1-1-1	1
147-580-78	BUDGÉTISATION EN MILIEU NATUREL	1-0-1	3/4
147-590-78	COMMUNICATION-RADIO	1-0-0	1/2
147-601-78	GESTION FORESTIÈRE	2-0-1	1
147-610-78	PLAN DE COUPE	0-4-2	2
147-611-78	CONTRÔLE DE PRODUCTION	0-6-2	2 3/4
147-620-78	CAMPEMENTS	0-1-0	1/2
147-621-78	SYSTÈMES D'EXPLOITATION	0-10-5	5
147-630-78	PROTECTION DES FORÊTS	0-2-1	1
147-631-78	LA SÉCURITÉ	2-0-1	1
147-641-78	LOIS ET RÉGLEMENTS FORESTIERS	1-0-1	3/4
147-651-78	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-0-2	1 3/4
230-147-77	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-1	1 1/2
230-247-78	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION I	2-0-1	1
230-347-78	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION II	1-1-1	1
230-447-78	ARPENTAGE (Topométrie)	2-2-1	1 3/4
401-107-77	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE, LOIS ET RÉGLEMENTS, ORGANISATION DU TRAVAIL	3-0-1	1 1/2
401-417-77	PRINCIPES DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ	3-0-1	1 1/2

870309

Secteur professionnel:

## 171.00      TECHNIQUES FUNÉRAIRES

### 171.51      Techniques de      (1988)                  thanatologie

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES      42½ unités

Établissement autorisé:  
cégep de Rosemont

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

- Posséder une expérience d'au moins cinq ans dans le domaine des techniques funéraires et avoir accompli les tâches suivantes: transport des sujets, exposition des sujets, préparation et déroulement des funérailles, entretien et approvisionnement au laboratoire, rencontre des familles en deuil et participation au bon fonctionnement administratif du Centre funéraire.
- Avoir réussi le préalable suivant:
  - Chimie 444 ou 464.

#### OBJECTIFS

Ce programme a pour but de donner les connaissances nécessaires à la pratique de la thanatopraxie, à des personnes qui travaillent dans le domaine des techniques funéraires.

À la fin de ses études, l'élève sera capable d'exercer une thanatopraxie de façon esthétique et sanitaire, de recevoir les familles en deuil et de gérer un Centre funéraire.

#### CONTENU DU PROGRAMME

101-171-85	ANATOMIE	2-2-2	2
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
107-171-85	PATHOLOGIE	2-2-3	2½
171-301-85	THANATOPRAXIE I	4-3-3	3½
171-401-85	THANATOPRAXIE II	2-5-1	2½
171-441-85	ARTS DE RESTAURATION	3-4-2	3
171-701-88	ETHIQUE ET FONCTION SOCIALE DU THANATOLOGUE	2-2-2	2
171-702-88	STAGE *	0-12-4	5½
202-171-85	CHIMIE	3-2-3	2½
350-171-80	PSYCHOLOGIE	2-1-3	2
350-906-77	INTÉRRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2½
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2½
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2½

\* Les personnes qui auraient 5 ans d'expérience mais n'auraient pas accompli toutes les tâches citées plus haut, pourraient se voir imposer les stages 171-501-85 (8½ unités) et 171-601-85 (15 unités).

880609

Secteur professionnel:

## 190.00 TECHNOLOGIE FORESTIÈRE

### 190.51 Aménagement forestier (1982)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 61½ unités

**Établissements autorisés:**

cégep de Rimouski  
cégep de Sainte-Foy

**OBJECTIFS**

Former le technicien indispensable à la préparation des plans d'aménagement forestier qui doivent prévoir toute action en forêt. Sous la direction de l'ingénieur, il doit recueillir, pour analyse subséquente, les données de base sur la topographie du terrain, les sols, les peuplements forestiers, l'âge, la qualité et le volume des bois. Il doit aussi pouvoir surveiller l'exécution des prescriptions et recommandations du plan d'aménagement et avoir assez de jugement pour en nuancer l'application locale.

**CONTENU DU PROGRAMME**

101-190-82	BOTANIQUE GÉNÉRALE	2-2-2	2
190-110-82	GÉOMORPHOLOGIE FORESTIÈRE	2-1-2	1½
190-120-82	NOTIONS D'UTILISATION ET DE TRANSFORMATION DES BOIS	2-1-1	1½
190-130-82	NOTIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	2-1-1	1½
190-210-82	DENDROMÉTRIE I	2-3-2	2½
190-230-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE I	2-2-2	2
190-310-82	DENDROMÉTRIE II	2-3-2	2½
190-320-82	DENDROLOGIE	2-2-2	2
190-330-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE II	1-2-1	1½
190-340-82	NOTIONS D'AMÉNAGEMENT POLYVALENT	2-2-2	2
190-430-82	GESTION FORESTIÈRE	2-2-2	2
190-501-82	SYLVICULTURE	3-3-3	3
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3	3
190-521-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE I	2-3-2	2½
190-531-82	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DES COUPES	1-3-2	2
190-551-82	PÉDOLOGIE FORESTIÈRE	2-3-2	2½
190-591-82	STAGE EN FORÊT	0-5-0	1½
190-611-82	PÉPINIÈRE ET REBOISEMENT	3-2-3	2½
190-621-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE II	3-3-3	3
190-631-78	AMÉNAGEMENT FORESTIER	1-3-2	2
190-641-82	PROTECTION DES FORÊTS	3-3-3	3
190-661-82	PHOTO-INTERPRÉTATION ET PHOTO-RESTITUTION	2-3-2	2½
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2½
201-190-82	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-2-2	2
230-191-82	DESSIN TOPOGRAPHIQUE	0-3-2	1½
230-192-82	TOPOMÉTRIE	2-3-2	2½
230-193-82	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1½
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1	1½
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

880204



---

**Techniques physiques**

Secteur professionnel:

210.00

## TECHNIQUES DE CHIMIE INDUSTRIELLE

### 210.51 Techniques de chimie analytique (1982)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64½ unités

Établissement autorisé:  
cégep Ahuntsic

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 444 ou 464.

#### OBJECTIFS

Ce programme a pour but de donner à l'élève de solides connaissances de base en physique, en mathématique ainsi que dans les différentes disciplines de la chimie. Ces connaissances sont appliquées dans les analyses chimiques où la précision et l'exactitude sont de rigueur ainsi que dans les synthèses chimiques où l'élève prépare et purifie des composés chimiques. De plus l'étude des principes et du fonctionnement des appareils d'analyse instrumentale permet aux diplômés de s'adapter aux conditions nouvelles résultant de l'automatisation progressive des industries.

#### CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2½
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2½
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2½
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2½
210-110-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2	2½
210-210-78	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2	2½
210-311-78	CHIMIE ANALYTIQUE III	3-4-3	3½
210-330-78	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES I	2-4-2	2½
210-411-78	CHIMIE ANALYTIQUE IV	3-4-3	3½
210-430-78	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES II	2-3-2	2½
210-511-78	CHIMIE ANALYTIQUE V	3-9-4	5½
210-521-78	CHIMIE ORGANIQUE III	3-4-3	3½
210-531-78	CHIMIE INDUSTRIELLE I	2-1-1	1½
210-591-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-2	1½
210-611-78	CHIMIE ANALYTIQUE VI	3-10-5	6
210-621-78	CHIMIE ORGANIQUE IV	3-4-3	3½
210-631-78	CHIMIE INDUSTRIELLE II	2-2-2	2
210-691-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-2	1½

880204

### 210.53 Techniques de chimie-biologie (1982)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64½ unités

#### Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic	cégep de l'Outaouais
Dawson College	cégep de Rimouski
cégep de Jonquière	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Valleyfield

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 444 ou 464.

#### OBJECTIFS

L'enseignement de la chimie-biologie est conçu de telle sorte qu'il permet à l'élève d'acquérir des connaissances fondamentales dans les secteurs de la biologie et de la chimie. Les disciplines de base propres à chacun de ces secteurs y sont enseignées. Le programme d'études est réparti sur six sessions. Au cours des quatre premières sessions, l'élève acquiert plutôt une formation scientifique générale, comportant un début de spécialisation qui s'accroît en cinquième et sixième sessions.

Le programme traite autant de biologie que de chimie. De ce fait, le futur technicien acquiert une formation polyvalente qui lui permettra d'oeuvrer dans des secteurs scientifiques aussi variés que l'analyse et la recherche pharmaceutique, alimentaire ou médicale. Les travaux pratiques occupent une large part du programme, permettant de développer chez l'élève une méthode de travail adéquate, l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités.

#### CONTENU DU PROGRAMME

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2½
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2½
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2½
202-301-78	CHIMIE PHYSIQUE I	3-2-3	2½
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3	2½
202-303-78	BIOCHIMIE STATIQUE	3-3-3	3
202-401-78	CHIMIE PHYSIQUE II	3-2-3	2½
202-403-78	BIOCHIMIE DYNAMIQUE	3-3-3	3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2½
210-503-77	MICROBIOLOGIE POLYVALENTE I	2-4-2	2½
210-513-77	HÉMATOLOGIE I	2-2-2	2

210-523-77	HISTOLOGIE	2-2-2	2
210-533-77	ANALYSE INSTRUMENTALE BIOLOGIQUE I	3-8-3	4½
210-603-77	MICROBIOLOGIE POLYVALENTE II	2-4-2	2½
210-613-77	HÉMATOLOGIE II	2-2-2	2
210-623-77	HISTOLOGIE EXPÉRIMENTALE	2-2-2	2
210-633-78	ANALYSE INSTRUMENTALE BIOLOGIQUE II	3-8-3	4½
210-691-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-2	1½

870309

Secteur professionnel:

221.00

## TECHNOLOGIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

### 221.51 Technologie de l'architecture (1984)

TYPE DE SANCTION: CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64½ unités

**Établissements autorisés:**

cégep Montmorency  
cégep du Vieux-Montréal

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir technicien en architecture. Celui-ci sera l'adjoint technique de l'architecte dans la réalisation des projets.

Le programme comprend deux matières fondamentales: la construction, qui implique la science du bâtiment, la connaissance des matériaux et des méthodes propres à servir à la réalisation de chaque élément d'un bâtiment et le dessin qui constitue l'instrument par lequel l'architecte exprime sa pensée à son client, d'une part et à l'entrepreneur qui doit exécuter l'ouvrage, d'autre part. Les futurs techniciens en architecture doivent s'initier au langage graphique propre à chacun: le client et l'entrepreneur.

À ces deux matières de base, sont greffées des études connexes en dessin de création, en histoire de l'art, en construction de charpente, en rédaction de devis, en direction de projet. L'élève suit aussi des cours en administration et en informatique qui lui permettront de s'adapter plus facilement aux changements que suscite l'évolution dans le monde des techniques et des sciences.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2½
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
203-965-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1½
203-966-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
221-110-78	CONSTRUCTION I	2-2-1	1½
221-120-74	TOPOGRAPHIE	2-1-2	1½
221-210-78	CONSTRUCTION II	2-2-1	1½
221-220-74	TOPOMÉTRIE I	1-2-1	1½
221-230-78	MILIEU PHYSIQUE	2-1-1	1½
221-301-78	DESSIN D'ARCHITECTURE I	2-6-2	3½
221-311-78	CONSTRUCTION III	2-3-1	2
221-321-78	DESSIN DE CRÉATION I	1-2-2	1½
221-341-78	SERVICE DU BÂTIMENT I	2-1-2	1½
221-401-78	DESSIN D'ARCHITECTURE II	2-6-2	3½
221-411-78	CONSTRUCTION IV	2-3-1	2
221-421-78	DESSIN DE CRÉATION II	1-2-2	1½
221-431-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT I	2-1-2	1½
221-441-78	SERVICE DU BÂTIMENT II	2-1-2	1½
221-501-78	DESSIN D'ARCHITECTURE III	2-5-3	3½
221-511-78	CONSTRUCTION V	2-2-1	1½

221-521-78	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE I	2-1-1	1½
221-531-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT II	2-1-2	1½
221-541-78	SERVICE DU BÂTIMENT III	2-1-2	1½
221-551-78	RENDU ARCHITECTURAL I	1-2-2	1½
221-561-78	GESTION ET LÉGISLATION	3-1-1	1½
221-601-78	DESSIN D'ARCHITECTURE IV	2-5-3	3½
221-611-78	CONSTRUCTION VI	2-2-1	1½
221-621-78	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE II	2-1-1	1½
221-631-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT III	2-1-2	1½
221-641-78	RÉDACTION DE DEVIS	2-0-1	1
221-651-78	RENDU ARCHITECTURAL II	1-2-2	1½
221-661-78	TECHNIQUES DE PLANIFICATION	2-0-1	1
221-671-78	ESTIMATION ET ÉVALUATION	2-1-1	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½

880421

### 221.52 Technologie du génie civil (1982)

TYPE DE SANCTION: CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64½ unités

**Établissements autorisés:**

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
cégep Ahuntsic  
cégep André-Laurendeau  
cégep de Chicoutimi  
Dawson College  
cégep de Joliette-de Lanaudière  
cégep de Limoilou  
cégep Montmorency  
cégep de Rimouski  
cégep de Shawinigan  
cégep de Sherbrooke  
cégep de Trois-Rivières  
cégep du Vieux-Montréal

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 444 ou 464.

**OBJECTIFS**

Dans le domaine de l'industrie de la construction on retrouve cinq principaux champs d'activités: géotechnique et matériaux, structure et bâtiment, voirie et génie municipal, estimation et évaluation et organisation du travail. Dans chacun d'eux on peut classer la compétence nécessaire pour assumer la responsabilité correspondante en quatre domaines: conception, administration, surveillance et réalisation.

Le diplômé en *technologie du génie civil* est celui qui, dans chacun des champs d'activités du domaine de la construction, est apte à exécuter des travaux spécialisés correspondant à trois tâches principales: la cueillette des données, l'analyse et la mise en projet ainsi que la réalisation (surveillance et contrôle). Compte tenu de l'ampleur de l'entreprise, il pourra être appelé à jouer un rôle beaucoup plus spécifique.

La formation professionnelle du diplômé devra donc être à l'image de l'industrie de la construction. Cela implique une formation spécialisée polyvalente s'appuyant sur une formation scientifique fondamentale et sur une formation technologique de base.

#### CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2½
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
203-103-78	MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2	2
203-965-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1½
203-966-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
221-110-78	CONSTRUCTION I	2-2-1	1½
221-120-74	TOPOGRAPHIE	2-1-2	1½
221-210-78	CONSTRUCTION II	2-2-1	1½
221-220-74	TOPOMÉTRIE I	1-2-1	1½
221-230-78	MILIEU PHYSIQUE	2-1-1	1½
221-322-76	TOPOMÉTRIE II	3-3-3	3
221-332-74	TECHNOLOGIE DES AGRÉGATS	2-2-2	2
221-342-78	CAHIER DES CHARGES ET DEVIS	2-1-2	1½
221-422-76	VOIRIE I	2-3-2	2½
221-432-74	BÉTON DE CIMENT	3-3-3	3
221-442-76	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER I	2-2-1	1½
221-512-78	CHARPENTE D'ACIER	3-1-2	2
221-522-76	VOIRIE II	2-3-2	2½
221-532-74	MÉCANIQUE DES SOLS I	2-2-2	2
221-542-76	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER II	1-2-1	1½
221-552-76	DESSIN DE STRUCTURE DE BÉTON I	2-2-1	1½
221-572-78	BÉTON BITUMINEUX	2-3-2	2½
221-582-78	ÉQUIPEMENTS ET MÉTHODES	2-2-2	2
221-612-78	CHARPENTE DE BÉTON	2-2-2	2
221-622-78	GÉNIE MUNICIPAL	3-3-2	2½
221-632-74	MÉCANIQUE DES SOLS II	2-2-2	2
221-642-78	EXPROPRIATION ET ÉVALUATION FONCIÈRE	2-2-2	2
221-652-76	DESSIN DE STRUCTURE DE BÉTON II	1-2-1	1½
221-662-78	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	2-1-1	1½
221-672-78	DIRECTION D'ENTREPRISE	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½

870309

### 221.53 Mécanique du bâtiment (1982)

#### TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 61½ unités

#### Établissements autorisés:

cégep Ahuntic	cégep de Rimouski
cégep de Chicoutimi	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Jonquière	cégep de Saint-Laurent
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Trois-Rivières
cégep de Limoilou	Vanier College
cégep Montmorency	cégep du Vieux-Montréal

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 444 ou 464.

#### OBJECTIFS

Le finissant en *mécanique du bâtiment* est un spécialiste chargé de veiller à votre confort. Pour cela, il possède des connaissances approfondies de tous les systèmes que l'on peut rencontrer dans une

bâtisse soit: chauffage, réfrigération, plomberie, ventilation, climatisation et contrôles.

Le finissant peut accomplir les opérations suivantes sur n'importe quel système de mécanique du bâtiment: mise en marche, analyse, ajustement de systèmes en place; choix d'appareils pour une application particulière; conception, mise en plan et devis; estimation de projets.

Le technicien en mécanique du bâtiment doit, bien sûr, avoir des connaissances approfondies de toutes les sortes de systèmes, mais pour bien remplir son rôle, il doit aussi: être familier avec toutes les sortes de plans utilisés dans l'industrie de la construction du bâtiment; être habitué à travailler avec les catalogues des différents manufacturiers; être un bon dessinateur; pouvoir lire l'anglais couramment.

#### CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2½
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
203-103-78	MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2	2
203-966-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX I	2-1-2	1½
221-103-78	INITIATION À LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	1-2-1	1½
221-203-78	CHARGE DE CHALEUR-ISOLATION	2-2-2	2
221-213-78	TECHNIQUES DE TUYAUTERIE	2-2-2	2
221-223-78	THERMODYNAMIQUE	2-1-1	1½
221-233-78	CONSTRUCTION	1-2-1	1½
221-313-78	PLOMBERIE I	2-1-2	1½
221-323-78	CHAUFFAGE I	2-1-2	1½
221-333-78	RÉFRIGÉRATION I	2-1-2	1½
221-343-78	VENTILATION I	2-1-2	1½
221-353-78	INTRODUCTION AUX CIRCUITS ÉLECTRIQUES	2-1-1	1½
221-403-78	CLIMATISATION I	2-1-1	1½
221-413-78	PLOMBERIE II	1-2-2	1½
221-423-78	CHAUFFAGE II	2-1-1	1½
221-433-78	RÉFRIGÉRATION II	2-1-1	1½
221-443-78	VENTILATION II	2-1-1	1½
221-453-78	COMPOSANTES DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	1-2-1	1½
221-503-78	CLIMATISATION II	2-1-1	1½
221-523-78	CHAUFFAGE III	1-2-2	1½
221-533-78	RÉFRIGÉRATION III	1-2-2	1½
221-543-78	VENTILATION III	1-2-2	1½
221-553-78	CIRCUITS ÉLECTRIQUES DE LA SPÉCIALITÉ	1-2-1	1½
221-563-78	ESTIMATION I	2-1-1	1½
221-573-78	CONTRÔLE VENTILATION CLIMATISATION	2-2-1	1½
221-583-78	DÉVELOPPEMENT	1-2-1	1½
221-593-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-2-2	1½
221-603-78	CLIMATISATION III	1-5-1	2½
221-613-78	PROTECTION INCENDIE	2-1-1	1½
221-623-78	PROCÉDÉS THERMO-INDUSTRIELS	2-1-1	1½
221-633-78	INSTRUMENTATION	2-1-1	1½
221-643-78	CONSERVATION DE L'ÉNERGIE	2-1-1	1½
221-663-78	ESTIMATION II	1-2-1	1½
221-693-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-2-2	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½

plus un cours à option choisi par le collège:

221-673-78	COMBUSTION	2-1-1	1½
221-683-78	ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT	1-2-1	1½

890207

Secteur professionnel:

230.00

## LA GÉOMATIQUE

### 230.52 Techniques géodésiques (1982)

TYPE DE SANCTION: CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64 unités

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic                      cégep de Limoilou  
cégep de Chicoutimi              cégep de l'Outaouais

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 444 ou 464.

#### OBJECTIFS

Ce programme, a pour but la formation de techniciens spécialisés en sciences géodésiques, appelés à collaborer directement avec l'arpenteur-géomètre dans des fonctions de responsabilité.

Le programme de techniques géodésiques a été institué au collégial afin de répondre à des besoins techniques indéniables du marché du travail. Les employeurs (arpenteurs-géomètres, ingénieurs-conseils) comptent obtenir ainsi une main-d'oeuvre qualifiée et spécialisée qui sera destinée à des travaux variés et à des responsabilités importantes dans le domaine de la géodésie et de l'arpentage.

Une formation très spécialisée dans les domaines de la topométrie, de la géodésie, de la photogrammétrie, de la cartographie et de l'astronomie de position, permettra au technicien en sciences géodésiques d'opérer dans tous les domaines où les techniques d'arpentage trouvent leur application.

#### CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2%
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2%
230-110-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-120-76	CARTOGRAPHIE ET GÉODÉSIE	1-2-2	1½
230-210-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
230-310-78	TOPOMÉTRIE III	2-3-2	2½
230-322-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE I	0-2-1	1
230-330-78	PHOTOGRAMMÉTRIE I	3-4-3	3½
230-410-78	TOPOMÉTRIE IV	2-3-2	2½
230-422-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE II	0-2-1	1
230-430-78	PHOTOGRAMMÉTRIE II	3-4-3	3½
230-510-78	TOPOMÉTRIE V	3-2-3	2½
230-522-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE III	0-4-2	2
230-530-78	PHOTOGRAMMÉTRIE III	0-4-2	2
230-542-78	ASTRONOMIE DE POSITION	3-3-3	3
230-552-78	PROJECTIONS CARTOGRAPHIQUES	3-4-2	3
230-582-78	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-3-1	1½
230-592-78	COMPLÈTEMENTS TERRAIN	0-2-1	1
230-602-78	TRIANGULATION	3-3-3	3

230-610-78	TOPOMÉTRIE ROUTIÈRE	3-3-3	3
230-622-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE IV	0-4-2	2
230-632-78	GÉODÉSIE	3-3-3	3
230-642-78	ÉVALUATION FONCIÈRE ET CADASTRALE	1-2-2	1½
230-652-78	LOIS ET RÉGLEMENTS	2-1-2	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-230-78	APPLICATIONS GRAPHIQUES	1-2-3	2
320-948-73	MILIEU PHYSIQUE I	2-1-3	2
320-949-73	MILIEU PHYSIQUE II	2-1-3	2
420-919-75	INTRODUCTION À UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3	2

870309

Secteur professionnel:

241.00

## TECHNIQUES DE LA MÉCANIQUE

### 241.50 Formation générale (1985) en techniques de génie mécanique

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 40 2/3 unités

#### Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquière	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

#### OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les habiletés essentielles pour effectuer des tâches non spécialisées dans le domaine de la mécanique telles que: opérer les machines-outils conventionnelles ou de production; programmer des machines-outils à commande numérique à 2 ou 3 axes; inspecter une production; modifier, préparer des plans de projets; réaliser des assemblages et des ajustements; exécuter des tâches dans le domaine de la maintenance; oeuvrer dans le domaine de la représentation technique.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Cette formation générale permet d'occuper des fonctions de travail en usinage; inspection; dessin de détails; assemblage; représentation technique.

#### CONTENU DU PROGRAMME

201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 $\frac{2}{3}$
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 $\frac{2}{3}$
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2 $\frac{1}{3}$
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2 $\frac{1}{3}$
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T. 2 AXES	2-2-1	1 $\frac{2}{3}$
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 $\frac{2}{3}$
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 $\frac{2}{3}$
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 $\frac{2}{3}$

241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 $\frac{2}{3}$
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 $\frac{2}{3}$
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 $\frac{2}{3}$
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 $\frac{2}{3}$
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1 $\frac{2}{3}$
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 $\frac{1}{3}$
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 $\frac{2}{3}$

870309

### 241.51 Fabrication mécanique (1985)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 61 $\frac{2}{3}$  unités

#### Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquière	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

#### OBJECTIFS

Préparer une main-d'oeuvre apte à exécuter des tâches spécialisées relevant du bureau des méthodes, soit: faire l'analyse des dessins de pièces mécaniques pour en déterminer les modes de fabrication et assurer l'ordre logique des opérations; produire l'outillage; vérifier la qualité d'une production; programmer, monter et régler les machines-outils; fabriquer des prototypes; installer des pièces ou ensembles mécaniques, les ajuster et vérifier si la performance de la machine est conforme au devis.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles relevant du bureau des méthodes; de la planification de la production; de la programmation de base en F.A.O.; du dessin d'outillage; du réglage de machines-outils; de l'inspection et du contrôle de production; de la fabrication de prototypes.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2½
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1½
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1½
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2½
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2½
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1½
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-109-85	C/N, LANGAGE COMPACT II	2-2-1	1½
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2
241-123-85	LANCÈMENT DE PROJET I EN F.A.O.	1-4-1	2
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2½
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1½
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2½
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1½
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2½
241-490-80	DESSIN D'OUTILS	2-2-2	2
241-511-85	MÉTHODES D'USINAGE EN SÉRIE	1-5-1	2½
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2½
241-521-85	ANALYSE DE FABRICATION	2-2-1	1½
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1½
241-541-85	PLANNING	2-2-1	1½
241-640-85	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-1	1½
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1½

870309

**241.52 Dessin de conception mécanique (1985)**TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

62 unités

**Établissements autorisés:**

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquière	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Préparer une main-d'œuvre apte à exécuter des tâches spécialisées relevant du bureau d'étude, soit: analyser les données techniques d'un projet et en préparer les schémas, effectuer les calculs et les dessins de fabrication; concevoir les outils de montage et de contrôle.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles suivantes: conception de projets, de produits, de construction de machines et d'outillage; réalisation de dessins par les moyens conventionnels et de la C.A.O.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2½
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1½
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1½
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2½
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2½
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1½
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-107-85	DESSIN D'ÉQUIPEMENT ET DE TRANSMISSION DE MOUVEMENT	2-2-2	2
241-126-85	C.A.O. AVANÇÉE	2-2-1	1½
241-133-85	C.A.O. MODÉLISATION	2-2-1	1½
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2½
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1½
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2½
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1½
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2½
241-443-80	PROJETS I	1-4-2	2½
241-503-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES I	2-3-2	2½
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2½
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1½
241-543-80	PROJETS II	1-4-2	2½
241-603-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES II	2-4-2	2½
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1½

870309

**241.53 Programmation en commande numérique (1985)**TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

62½ unités

**Établissements autorisés:**

cégep de Baie-Comeau	cégep de Saint-Jérôme
Dawson College	cégep de Saint-Laurent
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Shawinigan
cégep de Jonquière	cégep de Sherbrooke
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sorel-Tracy
cégep de Limoilou	cégep de Trois-Rivières
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Valleyfield
cégep de Rimouski	cégep du Vieux-Montréal
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme),
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

## OBJECTIFS

Préparer une main-d'oeuvre apte à exécuter des tâches spécialisées relevant du bureau des méthodes, soit: analyser les pièces à usiner; concevoir les programmes de machines à commande numérique à plusieurs axes (par langages machines et par ordinateur); procéder au choix de l'outillage et des paramètres d'usinage et en effectuer les essais de réglage; choisir les équipements et les standards d'exploitation.

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Cette spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles suivantes: programmation manuelle de machines-outils conventionnelles ou à calculateur (C.N.C.), telles que: tours, fraiseuses, centres d'usinage, machines à couper par étincelage (E.D.M.), oxy-coupage, découpage des tissus, machines à bois, etc.

Programmation assistée par ordinateur (C.F.A.O.) avec les langages usuels tels que: A.P.T., Compact II, Programmation assistée par ordinateur en mode graphique. Montage, réglage et opération des machines-outils à commande numérique. Conception des dossiers d'outillage et de standards d'exploitation des machines.

## CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2%
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2%
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1½
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1½
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2½
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2½
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1½
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-108-85	C/N, LANGAGE A.P.T. AVANCÉ	2-2-2	2
241-109-85	C/N, LANGAGE COMPACT II	2-2-1	1½
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2
241-118-85	PROGRAMMATION GRAPHIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR	2-3-2	2½
241-123-85	LANCEMENT DE PROJET I EN F.A.O.	1-4-1	2
241-124-85	LANCEMENT DE PROJET II EN F.A.O.	1-4-1	2
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2%
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1½
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2%
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1½
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2%
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2%
241-521-85	ANALYSE DE FABRICATION	2-2-1	1½
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1½
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1½
241-720-85	PROGRAMMATION MANUELLE (AVANCÉE)	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1½

870928

## 241.54 Production automatisée (1985)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

62½ unités

### Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquière	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoulu	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

## OBJECTIFS

Préparer une main-d'oeuvre apte à faire l'analyse d'une fonction à automatiser, à élaborer la solution, les plans et les devis; à améliorer et réparer les automatismes existants.

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions reliées au bureau des méthodes et d'effectuer des tâches comme: l'amélioration d'une chaîne de production; l'automatisation d'un outillage spécialisé; l'automatisation d'un procédé conventionnel; la représentation technique.

## CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2%
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2%
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1½
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1½
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2½
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2½
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1½
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-128-85	ROBOTIQUE	2-2-2	2
241-135-85	AUTOMATE, CONTRÔLE ANALOGIQUE ET NUMÉRIQUE PROGRAMMÉ	2-2-2	2
241-136-85	AUTOMATE, LOGIQUE SÉQUENTIELLE PROGRAMMÉE	2-2-2	2
241-137-85	PROJET D'AUTOMATION	1-4-2	2½
241-138-85	ROBOTIQUE, IMPLANTATION ET PROGRAMMATION	2-2-2	2
241-143-85	LANCEMENT DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	1-3-1	1½
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2%
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1½
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2%
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1½
241-370-80	AUTOMATISMES II	2-2-2	2
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2%
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2%
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1½

241-620-80	ÉNERGIE DES FLUIDES II	2-1-1	1½
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1½

870309

## 241.55 Outillage (1985)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 61½ unités

### Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des îles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquières	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

-- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

### OBJECTIFS

Préparer une main-d'oeuvre apte à faire l'analyse des pièces à produire et à en déterminer le processus de fabrication, à concevoir et à fabriquer tout l'outillage nécessaire à sa production.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles suivantes: conception, réalisation ou amélioration de l'outillage d'une production; inspection; fabrication de prototypes.

### CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2½
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1½
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1½
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2½
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2½
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1½
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2
241-123-85	LANCEMENT DE PROJET I EN F.A.O.	1-4-1	2
241-126-85	C.A.O. AVANÇÉE	2-2-1	1½
241-134-85	DESSIN D'OUTILS SPÉCIALISÉS	2-3-1	2
241-139-85	OUTILLAGE DE PRODUCTION	1-5-1	2½
241-141-85	FABRICATION, POINÇONS ET MATRICES	0-3-1	1½
241-142-85	FABRICATION DE MOULES	0-3-1	1½
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2½
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1½
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2

241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2½
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1½
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2½
241-490-80	DESSIN D'OUTILS	2-2-2	2
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2½
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1½
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1½

870309

## 241.56 Transformation des matériaux composites (1986)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 63 unités

### Établissement autorisé:

cégep de Saint-Jérôme

### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

-- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

### OBJECTIFS

Le présent programme permettra à l'élève d'acquérir une connaissance pratique en fabrication dans le domaine des matériaux composites; ce programme lui permettra d'oeuvrer dans le secteur de la conception et du design, de la fabrication et du contrôle de la qualité.

Il permettra à l'élève de choisir les combinaisons fibres-résines et additifs optima avec des caractéristiques définies en fonction de l'environnement et l'usage des pièces de même que des méthodes de fabrication et des fonctions des coûts, des dimensions et des formes. L'élève sera également apte à usiner différentes pièces en matériaux composites et pourra notamment oeuvrer au secteur du design, des achats ou du marketing.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les finissants en transformation des matériaux composites seront appelés à travailler dans toute l'industrie des composites et des centres de recherche. Les finissants oeuvreront dans différents champs d'application tels que: l'aéronautique, la construction, le transport, la construction navale, l'industrie électrique, l'industrie de la fabrication de biens de consommation et d'équipements industriels, le secteur médical, le secteur de la corrosion, l'industrie chimique et des pâtes et papiers, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils, de même que plusieurs autres secteurs connexes utilisant les matériaux composites comme constituant d'équipements pour leurs procédés industriels.

Dans ces différentes industries, les finissants seront appelés à oeuvrer au sein de l'équipe de conception et de design, de l'équipe de fabrication et du contrôle de la qualité, de même que de l'équipe de marketing et des achats. Leur travail pourra aussi bien se situer dans la P.M.E. que dans la très grosse entreprise.

Leurs connaissances leur permettent d'assurer ces fonctions sous le contrôle d'un ingénieur dans une grande entreprise ou sous leur seule responsabilité dans une P.M.E. Après quelques années d'expérience, ils pourront jouer un rôle clé dans l'industrie des composites.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2½
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1½
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2½
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1½
241-144-86	APPLICATION DE L'INFORMATIQUE AUX INSTRUMENTS D'ANALYSE	2-2-1	1½
241-145-86	LES COMPOSITES	3-2-2	2½
241-146-86	PROCÉDÉS DE MÔULAGE	3-2-2	2½
241-147-86	PROPRIÉTÉS DES COMPOSITES	3-2-2	2½
241-148-86	PERFORMANCES DES COMPOSITES	3-2-2	2½
241-149-86	MATÉRIAUX COMPOSITES ET OUTILLAGE	3-2-2	2½
241-150-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES I	3-2-2	2½
241-153-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES II	3-2-2	2½
241-154-86	STRUCTURE EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-2-2	2½
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2½
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1½
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2½
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1½
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1½

plus 8% unités parmi les cours suivants:

241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-126-85	C.A.O. AVANCÉE	2-2-1	1½
241-155-86	CONCEPTION DE PIÈCES STRUCTURALES POUR LE SECTEUR DE LA CORROSION	2-2-2	2
241-156-86	CONCEPTION ET DESIGN D'OUTILLAGE DE PRODUCTION	2-2-2	2
241-157-86	ESTIMATION ET PRIX DE REVIENT DES PIÈCES MÔULÉES	2-2-2	2
241-158-85	PROJET DE FABRICATION EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-6-2	3½
241-640-80	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1½
241-920-80	ESTIMATION	2-1-1	1½

880204

**241.57                    Hydraulique, pneumatique et automatismes                    (1989)**

TYPE DE SANCTION: CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES                    47% unités

**Établissements autorisés:**  
 cégep de l'Abitibi-Témiscamingue                    cégep de Rimouski  
 cégep de la Gaspésie et des Îles                    cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
 cégep de Jonquières                    cégep du Vieux-Montréal  
 cégep de Lévis-Lauzon

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Permettre à l'élève d'acquérir les connaissances et les habiletés requises pour installer et entretenir des systèmes automatisés comprenant de l'hydraulique, de la pneumatique et de l'électromécanique; concevoir et modifier les systèmes automatisés simples, la programmation d'automates programmables et robotisés et la programmation simple d'un micro-ordinateur relié à un système automatisé.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le technicien en système peut exercer sa spécialité dans diverses entreprises entre autres, les pâtes et papiers, l'alimentation, le plastique, le transport, le bois, y compris les entreprises de production industrielle et de transformation de matières premières.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2½
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1½
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1½
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
241-245-85	HYDRAULIQUE INDUSTRIELLE	3-2-1	2
241-325-89	NOTIONS FONDAMENTALES D'AUTOMATISATION	2-2-1	1½
241-345-85	PNEUMATIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1	1½
241-405-84	ANALYSE DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	2-0-2	1½
241-415-84	INSTALLATION ET ENTRETIEN DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	1-4-1	2
241-425-89	AUTOMATISMES CABLÉS	2-3-1	2
241-435-85	INITIATION AUX TECHNIQUES D'USINAGE	1-5-1	2½
241-525-89	AUTOMATISMES PROGRAMMÉS	2-3-2	2½
241-625-85	ROBOTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2½
241-645-85	ASSERVISSEMENTS HYDRAULIQUES	3-2-2	2½
241-686-85	LUBRIFICATION ET LUBRIFIANTS	2-1-1	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-241-85	LECTURE DE PLANS, SCHÉMATISATION ET CROQUIS	2-1-1	1½
243-171-88	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½
243-172-88	INTRODUCTION À L'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE	2-3-2	2½
243-173-88	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET CIRCUITS DE COMMANDE	3-2-2	2½
270-101-85	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1½

plus 5 unités au choix parmi les cours suivants:

241-103-85	SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-0-1	1
241-127-85	STAGÉ INDUSTRIEL	0-3-1	1½
241-535-85	ANALYSE DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	3-2-2	2½
241-615-85	SYSTÈMES DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	3-2-2	2½
241-635-85	INSTALLATION ET ENTRETIEN DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	1-3-1	1½
241-665-85	ANALYSE DE VIBRATIONS ET DES SONS	2-1-1	1½
241-675-85	MICROTHÈSE	0-5-1	2
241-687-85	STAGÉ INDUSTRIEL	0-8-2	3½
270-102-85	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-1-1	1½

Secteur professionnel:

243.00

## ÉLECTROTECHNIQUE

### 243.50 Instrumentation et contrôle (1986)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65 unités

**Établissements autorisés:**

cégep Ahuntsic	cégep de Matane
cégep de Chicoutimi	cégep de Sorel-Tracy
cégep de Granby	cégep de Trois-Rivières
cégep de Lévis-Lauzon	Vanier College

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

-- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Superviser des montages, calibrer, étalonner, réparer des appareils de contrôle et associer des circuits électriques, électroniques, pneumatiques et hydrauliques insérés dans une ou plusieurs boucles de régulation d'un procédé industriel.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le système d'instrumentation d'une usine est constitué d'instruments de mesure, servant à vérifier la qualité ou la quantité des produits et d'appareils de contrôle servant à maintenir les variations de la production dans les normes requises.

Les industries pétrolières, chimiques, aéronautiques, les laboratoires pharmaceutiques et médicaux, les usines de formation, les services publics, offrent de nombreux postes en instrumentation et contrôle.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2½
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2½

243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2½
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1½
243-552-84	INSTRUMENTATION INDUSTRIELLE	3-2-2	2½
243-572-84	ÉLÉMENTS DE SYSTÈMES	2-2-2	2
243-592-84	PROJET I	1-2-1	1½
243-788-84	TECHNIQUES D'INTERFACES	2-2-2	2
243-789-84	RÉGULATION	3-3-2	2½
243-790-84	INSTRUMENTATION D'ANALYSE	3-3-2	2½
243-791-84	RÉGULATION DE PROCÉDÉ	4-4-3	3½
243-792-84	TÉLÉMESURES	2-2-2	2
243-793-84	RÉALISATION DE PROJET	2-2-2	2

870309

### 243.53 Électronique (1986)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65 unités

**Établissements autorisés:**

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Maisonneuve
cégep Ahuntsic	cégep Montmorency
cégep de Baie-Comeau	cégep de l'Outaouais
cégep de Chicoutimi	cégep de la Région de l'Amiante
Dawson College	cégep de Rimouski
cégep de Drummondville	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Saint-Laurent
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Shawinigan
cégep Héritage	cégep de Sherbrooke
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquière	cégep de Victoriaville
cégep de Limoilou	cégep du Vieux-Montréal
cégep Lionel-Groulx	Institut Teccart Inc.

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

À la fin du programme, l'élève sera capable d'assister l'ingénieur dans la conception, la modification et l'élaboration de circuits, d'appareils, d'instruments, de systèmes dans le domaine des télécommunications, des ordinateurs, des automatismes, de la reproduction, de l'enregistrement et de la distribution audio et vidéo; d'installer, de vérifier, d'entretenir, d'ajuster, d'analyser des appareils et des systèmes dans les domaines déjà mentionnés; de rédiger des rapports, des spécifications et instructions techniques et de collaborer à la rédaction du cahier de charges.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

En électronique les perspectives professionnelles sont très vastes. De plus en plus, dans les sphères de l'activité humaine, l'électronique joue un rôle considérable qui va sans cesse grandissant. Les centres

de recherche, les usines de montage et de produits électroniques, les fabricants d'ordinateurs offrent des débouchés au spécialiste en électronique. Les stations de communications terrestres, navales ou aériennes, privées, commerciales ou gouvernementales emploient un grand nombre de spécialistes en communication.

### CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2½
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2½
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2½
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1½
243-543-84	AUTOMATISME INDUSTRIEL	2-3-2	2½
243-553-84	TECHNIQUES DE FRÉQUENCES RADIO	3-2-2	2½
243-563-84	SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATION R.F.	3-2-2	2½
243-593-84	PROJET I	1-2-1	1½
243-643-84	ANALYSE DE SYSTÈMES	2-2-2	2
243-653-84	TRANSMISSION NUMÉRIQUE	3-2-2	2½
243-673-84	VIDÉO	2-2-1	1½
243-693-84	PROJET II	0-3-1	1½

plus un des deux cours suivants:

243-573-84	AUDIO	2-2-1	1½
243-583-84	PÉRIPHÉRIQUES	2-2-1	1½

plus un cours à option parmi les suivants:

243-633-84	RÉALISATION DE CIRCUITS INTÉGRÉS	4-3-3	3½
243-663-84	TÉLÉCOMMUNICATION	4-3-3	3½
243-683-84	ORDINATEURS	4-3-3	3½

890322

## 243.55 Électrotechnique générale (1986)

TYPE DE SANCTION: CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 44½ unités

### Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de l'Outaouais
cégep Ahuntsic	cégep de la Région l'Amiante
cégep André-Laurendeau	cégep de Rimouski
cégep de Baie-Comeau	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Chicoutimi	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de Drummondville	cégep de Saint-Laurent
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Sept-Îles

cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Shawinigan
cégep de Granby	cégep de Sherbrooke
cégep Héritage	cégep de Sorel-Tracy
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquière	cégep de Valleyfield
cégep de Lévis-Lauzon	Vanier College
cégep de Limoilou	cégep de Victoriaville
cégep Lionel-Groulx	cégep du Vieux-Montréal
cégep de Maisonneuve	Formatronique
cégep de Matane	Institut Teccart Inc.
cégep Montmorency	

### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

### OBJECTIFS

Permettre à l'élève d'acquérir les savoirs et savoirs-faire indispensables quelque soit son choix futur de spécialisation. À la fin du programme, l'élève sera capable d'effectuer des mesures analogiques et numériques en milieu industriel; de vérifier, d'étalonner et de régler des systèmes de mesure; d'interpréter les caractéristiques des circuits intégrés linéaires et de les interrelier dans des systèmes fonctionnels.

De plus, il sera en mesure d'utiliser différents moyens élémentaires de contrôle de machines électriques; d'exécuter des travaux de nature mécanique à l'aide d'outils manuels ou électriques; d'utiliser un micro-ordinateur dans différentes applications; d'analyser et de réaliser un circuit numérique et analogique complet utilisant des circuits intégrés; de modifier la structure d'un micro-ordinateur pour une application donnée et d'effectuer des dessins et des croquis de natures électrique, électronique et mécanique.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation en électrotechnique générale permet à l'adulte de réintégrer le marché du travail et d'accéder à des tâches de surveillance, de fabrication et d'installation, de maintenance et d'entretien. Par exemple, il peut monter des éléments dans un châssis et effectuer les raccordements conformément aux schémas, vérifier le fonctionnement des montages électriques à l'aide d'instruments de mesure, etc. Il peut suivre, s'il y a lieu, une formation à temps partiel ou une formation en cours d'emploi. Il peut aussi s'inscrire à un programme de spécialisation et obtenir un emploi à la suite de cette formation.

### CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2½
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2½

243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/2
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/2
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/2
			890322

---

**243.56 Équipements bio-médicaux (1987)**

---

**TYPE DE SANCTION:**  
**CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES** 65 unités

**Établissement autorisé:**  
 cégep de Sherbrooke

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:  
 • Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);  
 • Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Dépanner et entretenir les appareils utilisés en médecine. Utiliser les techniques de dépannage et d'entretien préventif. Décrire la relation entre l'être humain et les équipements utilisés en médecine. Identifier les parties anatomiques et les examens de diagnostic. Travailler en équipe. Appliquer des notions de sécurité spécifiques au domaine hospitalier.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les spécialistes en équipements bio-médicaux œuvrent principalement dans les services de génie bio-médical en milieu hospitalier. Ils effectuent leur travail dans plusieurs secteurs de ce milieu dont les principaux sont: les laboratoires, l'imagerie, l'électrophysiologie, les salles d'opération et l'hémodialyse. L'industrie d'équipements bio-médicaux a aussi besoin de spécialistes pour la vente, la construction, l'entretien et la réparation de matériel.

**CONTENU DU PROGRAMME**

140-709-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE HUMAINE APPLIQUÉE	2-1-1	1 1/2
201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 3/4
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 3/4
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 3/4
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/2
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/2
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/2
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/2
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/2
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/2
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/2
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/2
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/2

243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/2
243-768-84	APPLICATION DES MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-809-84	ORGANISATION HOSPITALIÈRE	2-0-1	1
243-810-87	INSTRUMENTATION D'ANALYSE	3-2-1	2
243-811-87	INSTRUMENTATION DE VISUALISATION ET D'EXPLORATION	2-2-1	1 3/4
243-812-87	INSTRUMENTATION DE SURVEILLANCE ET DE SOINS	3-3-2	2 3/4
243-813-87	SÉCURITÉ ET NORMES EN MILIEU HOSPITALIER	2-0-1	1
243-814-87	ÉLECTRONIQUE BIO-MÉDICALE	3-2-2	2 1/2
243-816-84	STAGE D'OBSERVATION	0-5-0	1 1/2
243-817-84	STAGE DE TRAVAUX PRATIQUES	0-15-0	5

870721

---

**243.57 Électronique industrielle (1986)**

---

**TYPE DE SANCTION:**  
**CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES** 64 3/4 unités

**Établissements autorisés:**

cégep Ahuntsic	cégep de Rimouski
cégep André-Laurendeau	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Chicoutimi	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Sept-Îles
cégep de Jonquières	cégep de Sherbrooke
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Trois-Rivières
cégep de Limoilou	cégep de Valleyfield
cégep Montmorency	cégep du Vieux-Montréal
cégep de l'Outaouais	

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:  
 • Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);  
 • Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Lire et interpréter les plans, les dessins et les spécifications techniques; appliquer les règles de sécurité concernant les travaux à exécuter; régler les dispositifs d'un système selon les spécifications du manufacturier; localiser, diagnostiquer et réparer l'appareillage défectueux des équipements; commander les pièces requises pour l'entretien et la réparation des équipements; proposer des solutions pour corriger les causes de défaillance des équipements; corriger les dessins et les spécifications non conformes suite à l'installation ou à la modification des équipements; rédiger des rapports détaillés sur les défauts constatés.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les spécialistes en électronique industrielle travaillent dans de nombreux secteurs d'application de l'industrie. Par exemple, le plus vaste champ d'application concerne les entraînements réglés utilisés sur les machines outils, les laminoirs, les machines pour matières plastiques, les ventilateurs, etc. Les autres champs d'application sont entre autres, les engins de traction, les usines et réseaux électriques, les processus chimiques et métallurgiques.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 3/4
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 3/4
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 3/4
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2

242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2 2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2 2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2 2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2 2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2 2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2 2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2 2½
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2 2½
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2 2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2 2½
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2 2½
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1 2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2 2½
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2 2½
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2 2½
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE ET DE COMMANDE	2-1-1 1½
243-561-84	COMMANDE DE MACHINES	2-2-2 2
243-571-84	TECHNOLOGIE DE MACHINES	2-3-2 2½
243-581-84	PROJET I	2-2-2 2
243-591-84	PROTECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	1-2-1 1½
243-641-84	ÉLECTRONIQUE DE PUISSANCE	2-2-2 2
243-661-84	SYSTÈMES AUTOMATISÉS	2-3-2 2½
243-671-84	PROJET II	2-4-2 2½
243-691-84	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	0-3-1 1½
243-767-84	APPLICATION DES MICRO-ORDINATEURS	3-2-2 2½
243-768-84		2-2-2 2

870309

## 243.58 Planification des installations électriques (1986)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

64½ unités

### Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic	cégep de Rimouski
cégep André-Laurendeau	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Chicoutimi	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Sept-Îles
cégep de Jonquière	cégep de Sherbrooke
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Trois-Rivières
cégep de Limoilou	cégep de Valleyfield
cégep Montmorency	cégep du Vieux-Montréal
cégep de l'Outaouais	

### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:  
• Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);  
• Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

### OBJECTIFS

Assister l'ingénieur dans la conception, la mise en plans et la réalisation technique des projets d'installations électriques. Lire et interpréter les plans, les dessins et les spécifications techniques; adapter les plans, les dessins et les spécifications techniques des manufacturiers aux normes du projet; élaborer, dessiner et corriger les schémas, les

diagrammes et les plans nécessaires pour la réalisation d'un projet; rédiger les spécifications et instructions techniques concernant l'estimation des frais et la durée des travaux d'installation; vérifier la conformité des travaux d'un chantier aux normes établies; rédiger des rapports sur l'état des travaux et sur les modifications techniques requises.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le travail du spécialiste en planification d'installations électriques consiste à résoudre les problèmes d'application et d'adaptation des appareillages utilisés pour transporter et distribuer l'énergie électrique. Ses compétences s'articulent autour de la gestion de l'énergie électrique, de la protection des installations électriques, de l'estimation des frais et de la durée des travaux d'installations électriques. Il possède également une formation suffisante pour résoudre les problèmes posés par l'introduction des micro-ordinateurs tant au niveau de la conception des installations électriques qu'au niveau de l'automatisation des processus de production. Les débouchés sur le marché du travail sont principalement dans le secteur du génie-conseil et dans les compagnies de distribution d'énergie électrique.

### CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3 2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3 2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3 2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2 2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2 2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2 2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2 2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2 2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2 2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2 2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2 2½
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2 2½
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2 2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2 2½
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2 2½
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1 2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2 2½
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2 2½
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2 2½
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS ÉLECTRIQUE	2-1-1 1½
243-541-84	UTILISATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	3-3-2 2½
243-561-84	ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE ET DE COMMANDE	2-2-2 2
243-571-84	COMMANDE DE MACHINES	2-3-2 2½
243-581-84	TECHNOLOGIE DE MACHINES	2-2-2 2
243-591-84	PROJET I	1-2-1 1½
243-641-84	PROTECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	2-2-2 2
243-671-84	SYSTÈMES AUTOMATISÉS	2-4-2 2½
243-681-84	PRODUCTION, TRANSMISSION, DISTRIBUTION	2-2-2 2
243-691-84	PROJET II	0-3-1 1½
243-750-83	ESTIMATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE	1-2-3 2

870309

**243.59 Équipements audio-visuels (1986)**

TYPE DE SANCTION: CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65 unités

Établissements autorisés: cégep de Limoilou cégep du Vieux-Montréal

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Utiliser et entretenir des appareils utilisés en techniques audio-visuelles. Identifier et réparer les pannes dans les appareils audio, vidéo, les récepteurs de télévision, les magnétoscopes et réaliser tous les ajustements nécessaires au bon fonctionnement. Réaliser des documents audio-visuels et participer à la réalisation d'émissions de radio et de télévision. Actualiser ses connaissances en médiatique et en télématique.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les spécialistes en équipements audio-visuels sont recherchés par les universités, les collèges, les écoles secondaires où sont préparés de nombreux documents audio-visuels. L'industrie d'équipements audio-visuels a aussi besoin de spécialistes pour la vente, la construction, l'entretien et la réparation de matériel.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2½
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2½
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2½
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1½
243-555-84	SYSTÈME R.F.	3-3-2	2½
243-565-84	SYSTÈMES VIDÉO	3-2-2	2½
243-575-84	SYSTÈMES AUDIO	1-2-2	1½
243-585-84	TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES	2-3-2	2½
243-595-84	PROJET	1-2-1	1½
243-655-84	RÉCEPTEUR ET MONITEUR DE TÉLÉVISION	2-3-2	2½
243-665-84	MAGNÉTOSCOPES	2-3-2	2½
243-675-84	APPAREILS AUDIO	3-2-2	2½

243-685-84	NOTIONS DE MÉDIATIQUE ET DE TÉLÉMATIQUE	1-2-1	1½
243-695-84	PROJET DE PRODUCTION	0-4-2	2

870309

**243.60 Télécommunications (1986)**

TYPE DE SANCTION: CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65½ unités

Établissement autorisé: cégep de l'Outaouais

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour mettre en service, entretenir, diagnostiquer, dépanner et réparer les équipements et les systèmes utilisés pour générer, transporter et recevoir des signaux analogiques et numériques.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Il s'agit d'un secteur très évolutif où la mise en œuvre des nouvelles découvertes technologiques est très rapide. Les développements majeurs s'articulent autour des techniques numériques et des réseaux informatiques: citons à titre d'exemple l'installation des réseaux téléphoniques privés. De plus, les firmes spécialisées dans les télécommunications s'organisent autour de réseaux informatiques spécialisés et celles-ci offrent de nouveaux services tels que: télécopie, téléconférence, interrogation de banques de données, etc.

Les compagnies de téléphone, les câblo-distributeurs, le ministère des Communications sont parmi les nombreuses entreprises ou organismes susceptibles d'offrir des emplois aux spécialistes en télécommunications.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2½
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2½
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2½

243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1½	242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-553-84	TECHNIQUES DE FRÉQUENCES RADIO	3-2-2	2½	243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-563-84	SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATION R.F.	3-2-2	2½	243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-819-84	LIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION	3-2-2	2½	243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-820-84	TECHNIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½	243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-821-84	RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NUMÉRIQUES	3-3-3	3	243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-822-84	LES TÉLÉCOMMUNICATIONS RADIO BILATÉRALES	3-3-3	3	243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-823-84	TÉLÉVISION	3-3-3	3	243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
243-824-84	PROJETS	1-6-1	2½	243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
Cours facultatif:				243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2½
243-643-84	ANALYSE DE SYSTÈMES	2-2-2	2	243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½
				243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
				243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2½
				243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½
				243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2½
				243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1½
				243-764-84	SYSTÈMES DE DÉVELOPPEMENT	4-3-2	3
				243-765-84	SYSTÈMES D'EXPLOITATION	2-4-2	2½
				243-766-84	PROJET LOGIQUE III	1-6-1	2½
				247-401-83	UNITÉS DE CONTRÔLE ET INTERFACES PÉRIPHÉRIQUES	1-2-1	1½
				247-411-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES/SORTIES	2-3-2	2½
				247-421-83	RÉSEAUX DE COMMUNICATION	3-2-2	2½
				247-431-83			
				247-521-83			

870309

## 243.61 Microprocesseurs (1986)

TYPE DE SANCTION: CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 63½ unités

### Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de l'Outaouais
cégep Ahuntsic	cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Baie-Comeau	cégep de Rimouski
Dawson College	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Jonquière	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Trois-Rivières
cégep Lionel-Groulx	Vanier College
cégep Montmorency	

### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

### OBJECTIFS

Entretien, diagnostiquer, dépanner et modifier des dispositifs électroniques ou électromécaniques, notamment ceux comportant des modules à base de microprocesseurs ou contrôlés par des microprocesseurs.

Réaliser un projet selon les plans, les dessins, les programmes et les spécifications techniques. Proposer des solutions pour la réalisation et la modification des modules. Rédiger des rapports. Rédiger des manuels de spécifications et d'instructions techniques.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les spécialistes en microprocesseurs possèdent les connaissances et les habiletés requises pour dépanner et modifier au besoin les systèmes de productions contrôlés par microprocesseurs. En effet, ils sont familiers avec le langage de programmation et les techniques électroniques. Ainsi, ils sont en mesure de tenir compte à la fois des aspects matériels (hardware) et logiciels (software) des systèmes.

Ils sont aussi formés pour répondre aux besoins des entreprises qui implantent des outils de production à base de microprocesseurs.

### CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2

Secteur professionnel:

## 244.00 TECHNOLOGIE PHYSIQUE

### 244.51 Technologie physique (1986) générale

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 44½ unités

**Établissements autorisés:**

cégep André-Laurendeau  
John Abbott College  
cégep de La Pocatière

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE**

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

L'objectif fondamental est d'acquérir une formation de base en physique, en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Cette formation est complétée sur le plan pratique par l'utilisation des techniques et des outils appropriés de la technologie moderne; en ce sens, l'électronique et les systèmes ordinés sont considérés comme des outils privilégiés. L'approche systémique est largement utilisée pour assurer l'intégration des connaissances.

À la fin du cours, l'élève sera capable d'analyser les problèmes rencontrés en mettant l'accent sur la compréhension physique; d'analyser et d'interpréter des résultats de mesure en fonction d'actions ultérieures à entreprendre; de constituer et d'agencer une chaîne de mesure fonctionnelle (capteur et son implantation, traitement, visualisation et décision); de réaliser un montage opérationnel complet et correspondant à un besoin en technologie physique et d'en concevoir les éléments; d'adapter et d'utiliser les outils et les techniques dont il dispose à des fins d'acquisition de données et de commandes de procédé; d'analyser une situation concrète, de concevoir une solution, de réaliser les croquis et les schémas, de réaliser les montages physiques et électroniques; de contrôler les performances de la réalisation et de documenter son travail.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

L'application de la physique ne se fait qu'à partir d'une méthodologie scientifique rigoureuse et de résultats de mesure significatifs. Elle débouche sur la compréhension des relations entre les phénomènes ainsi que sur les moyens à prendre pour les contrôler et les commander.

La personne ayant complété sa formation en technologie physique générale est apte à oeuvrer efficacement dans les domaines de la physique appliquée, discipline sur laquelle est basée toute technologie et toutes les innovations qui s'y rapportent. Elle est apte aussi à poursuivre sa formation dans des spécialisations telles que mesure et instrumentation physique ainsi qu'automatique et robotique.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½

203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2½
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½
244-130-84	MÉTROLOGIE	2-2-2	2
244-135-84	TRAVAUX D'ATELIER	1-5-0	2
244-140-84	APPLICATION DE CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
244-145-84	CAPTEURS	2-2-2	2
244-146-84	CARACTÉRISATION DES ACTIONNEURS	2-2-1	1½
244-160-84	TRAITEMENTS ANALOGIQUES ET NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
244-501-84	PROJETS I	1-5-1	2½

870309

### 244.52 Automatique et robotique (1986)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65½ unités

**Établissements autorisés:**

cégep de La Pocatière  
cégep Lionel-Groulx

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE**

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Le finissant en technologie physique, spécialisé en *Automatique et robotique* a pour tâche principale d'assurer la qualité de fonctionnement autonome des équipements automatiques de production. Sa compétence est fondée sur son sens physique et sa connaissance des applications technologiques. Il comprendra les processus industriels soumis à l'automatisation et acquerra une méthodologie lui permettant de cerner les sources des problèmes de fonctionnement, d'interrelier des constituants d'équipement automatique, ou même, selon son expérience, de suggérer des adaptations ou des modifications et de les implanter.

À la fin du programme, l'élève sera capable d'entrer en relation et de collaborer avec les différents spécialistes de l'automatisation et de l'équipement de production industrielle; de collaborer à la rédaction d'un cahier de charges décrivant complètement le procédé à automatiser; d'utiliser les méthodes, langages et techniques de résolution propres à la commande automatique; de décrire les commandes d'un procédé, les paramètres à mesurer pour effectuer ces commandes, ainsi que les algorithmes de traitement d'information qui sont nécessaires; de tenir compte des équipements environnants et de leur rétroaction avec le processus automatique; de collaborer au choix des appareils automatiques ou robots répondant aux critères ergonomiques et économiques; d'assurer l'installation, la mise en route, le dépannage et l'entretien des automates et robots; de programmer les appareils automatiques; de vérifier les performances, les possibilités et les limites d'une installation automatique, de procéder aux réglages, calibrations ou étalonnages nécessaires; de prévoir les règles de sécurité lors de l'exploitation et de l'entretien des équipements.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce type de fonction vise principalement à combler les besoins des petites et moyennes entreprises dans le secteur de l'automatisation industrielle. Celles-ci, en effet, n'ont pas la possibilité d'avoir une équipe multidisciplinaire composée de spécialistes. Aussi des qualités personnelles telles que l'autonomie, la vue d'ensemble, la versatilité, la méthode de travail, la persévérance et la préoccupation des implications humaines et financières sont très recherchées par les employeurs.

### CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2½
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½
244-130-84	MÉTROLOGIE	2-2-2	2
244-135-84	TRAVAUX D'ATELIER	1-5-0	2
244-140-84	APPLICATION DE CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
244-145-84	CAPTEURS	2-2-2	2
244-146-84	CARACTÉRISATION DES ACTIONNEURS	2-2-1	1½
244-147-84	MÉTHODES D'AUTOMATISATION	3-2-2	2½
244-151-84	COMMANDE D'ACTIONNEURS	2-2-2	2
244-152-84	COMMANDE DE PROCESSUS	3-2-2	2½
244-153-84	ROBOTIQUE	2-2-2	2
244-160-84	TRAITEMENTS ANALOGIQUES ET NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
244-163-84	TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE DÉPANNAGE	2-2-1	1½
244-164-84	ALGORITHMES ET LANGAGE DE COMMANDE	3-2-2	2½
244-165-84	LOGISTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2½
244-501-84	PROJETS I	1-5-1	2½
244-531-84	ASSERVISSEMENT ET RÉTROACTION	3-2-2	2½
244-601-82	PROJET DE TECHNOLOGIE PHYSIQUE II	0-6-1	2½

870908

## 244.53 Mesure et instrumentation physique (1986)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

65 unités

Établissement autorisé:  
cégep de La Pocatière

### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

### OBJECTIFS

Le finissant en technologie physique avec spécialisation en *Mesure et instrumentation physique* possède une formation de base en physique, en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Cette formation est complétée sur le plan pratique par l'utilisation des techniques et des outils appropriés de la technologie moderne. L'électronique, l'informatique et les systèmes ordinés sont considérés comme des outils privilégiés. L'approche systémique est largement utilisée pour assurer l'intégration des connaissances.

À la fin du programme, l'élève sera capable d'analyser les problèmes rencontrés en mettant l'accent sur la compréhension physique; d'analyser et interpréter des résultats de mesure en fonction d'actions ultérieures à entreprendre; de constituer et d'agencer une chaîne de mesure fonctionnelle (capteur et son implantation, traitement, visualisation et décision).

De plus, dans les technologies étudiées (optique physique et instrumentale, acoustique, technique du vide, essais non destructifs, etc.), l'élève sera capable de décrire les phénomènes physiques impliqués et d'établir leur relation avec les grandeurs physiques associées; de maîtriser les techniques de mesure et d'interpréter les résultats; de choisir et d'utiliser les techniques associées à ces domaines en vue d'une utilisation spécifique; de choisir l'instrumentation et de préciser les conditions d'utilisation incluant les règles de sécurité.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien doit être apte à travailler sur divers types d'appareils dans les domaines concernés de même qu'à s'adapter assez facilement à d'autres technologies. Ces technologies sont couramment utilisées dans les centres de recherches, dans l'industrie, dans les laboratoires d'enseignement, en instrumentation médicale et dans les industries de composants micro-électroniques.

### CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2½
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½

244-130-84	MÉTROLOGIE	2-2-2	2
244-135-84	TRAVAUX D'ATELIER	1-5-0	2
244-140-84	APPLICATION DE CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
244-145-84	CAPTEURS	2-2-2	2
244-146-84	CARACTÉRISATION DES ACTIONNEURS	2-2-1	1¾
244-150-84	APPLICATIONS DE L'OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE	2-2-2	2
244-156-84	MATÉRIAUX	2-2-2	2
244-160-84	TRAITEMENTS ANALOGIQUES ET NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
244-162-84	ESSAIS NON DESTRUCTIFS	2-2-2	2
244-401-81	PHYSIQUE ATOMIQUE	2-2-1	1¾
244-501-84	PROJETS I	1-5-1	2½
244-521-82	TECHNIQUES DU VIDE	3-2-2	2½
244-531-84	ASSERVISSEMENT ET RÉTROACTION	3-2-2	2½
244-601-82	PROJET DE TECHNOLOGIE PHYSIQUE II	0-6-1	2½
244-611-82	TECHNIQUES DES RAYONNEMENTS	3-2-1	2
244-631-81	ACOUSTIQUE	2-2-1	1¾
244-641-84	OPTIQUE PHYSIQUE ET LASERS	3-2-2	2½

870309

Secteur professionnel:

247.00

## TECHNOLOGIE DE SYSTÈMES

### 247.50 Micro-ordinateur général (1986)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 34 $\frac{2}{3}$  unités

**Établissements autorisés:**

cégep Ahuntsic	Vanier College
cégep de Baie-Comeau	collège d'électronique de Québec
cégep de Limoilou	collège d'informatique du Canada
cégep Lionel-Groulx	Institut Herzing de Montréal Inc.
cégep de l'Outaouais	Institut supérieur d'Électronique (Mtl)
cégep de Sherbrooke	

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

L'élève qui réussit ce programme sera en mesure de compiler et détailler les spécifications techniques des sous-ensembles qui composent tout système de contrôle régi par ordinateur. Il pourra lire, interpréter et dessiner les schémas nécessaires à la réalisation de tels systèmes. Il pourra de plus rédiger et coder dans le langage approprié les diagrammes de programmation qu'on lui aura fournis ou qu'il aura développés; vérifier et inspecter les pièces ou modules qui font partie intégrante d'un système ordonné. Ces objectifs sont intermédiaires et doivent être complétés par ceux donnés dans le programme systèmes ordonnés et automatisés pour que la formation du candidat soit complète et adéquate.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Ce programme de formation permet l'acquisition des connaissances de base indispensables au technicien devant oeuvrer dans les domaines industriels contrôlés par ordinateurs. Qu'il s'agisse de chaînes d'assemblage automatisées, de processus de fabrication continus ou de conception graphique assistée par ordinateur, tous ces procédés font appel à des concepts fondamentaux qui se répartissent dans les champs de la logique, de l'électronique, de la programmation et des technologies assistées par ordinateur; le futur spécialiste se doit donc de les acquérir dans un environnement où ils doivent coexister et interagir entre eux. Cet apprentissage multidisciplinaire et interdisciplinaire constitue le défi à relever pour l'élève qui désire arriver à saisir l'aspect « systémique » de tout procédé.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 $\frac{2}{3}$
243-107-83	MODÈLES DE CIRCUIT I	4-3-1	2 $\frac{2}{3}$
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUIT II	2-2-2	2
247-101-83	LOGIQUE I	1-1-1	1
247-103-85	PÉRIPHÉRIQUES	3-3-1	2 $\frac{1}{3}$
247-201-83	LOGIQUE II	2-3-1	2
247-221-83	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION BINAIRE	3-2-1	2

247-301-83	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1	1 $\frac{2}{3}$
247-311-83	SYSTÈMES ANALOGIQUES	3-2-2	2 $\frac{1}{3}$
247-321-83	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELLE	2-3-1	2
247-331-83	DOCUMENTATION ET TECHNIQUE DE MONTAGE	2-4-1	2 $\frac{1}{3}$
247-401-83	LOGIQUE III	1-2-1	1 $\frac{1}{3}$
247-411-83	UNITÉS DE CONTRÔLE ET INTERFACES	3-4-2	3
247-431-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES/SORTIES	2-3-2	2 $\frac{1}{3}$
420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1	2 $\frac{1}{3}$

890608

### 247.51 Systèmes ordonnés et automatisés (1986)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64 $\frac{2}{3}$  unités

**Établissements autorisés:**

cégep Lionel-Groulx  
collège d'informatique du Canada  
Institut supérieur d'Électronique (Mtl)  
Institut Teccart Inc.

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Le diplômé de ce programme pourra, avec l'aide d'un ingénieur, réaliser un système à base de microprocesseurs; ce système pourra être un ordinateur entouré de ses périphériques ou tout autre processus de création (design), de fabrication ou de contrôle industriel supporté par un micro-ordinateur. Il pourra construire et mettre au point un prototype matériel et logiciel; assembler, installer, entretenir, dépanner et modifier le système en question. Il pourra de plus optimiser l'exploitation des ressources du système en fonction des périphériques et établir des échanges d'information entre plusieurs de ceux-ci. Le finissant sera donc en mesure d'intervenir tant sur le matériel que sur le logiciel d'un tel système; cette intervention, il pourra la faire à différents niveaux étant donné sa capacité de voir les systèmes sous forme de « boîte noire ».

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le détenteur du certificat d'études collégiales en *Systèmes ordonnés et automatisés* s'introduit dans un domaine en constante évolution; à cause de la découverte de nouveaux secteurs d'application, les besoins de ce genre de technicien grandissent sans cesse. Bien qu'au début, il pourra s'attendre à exécuter des tâches qui ne font pas appel à toutes ses connaissances, sa polyvalence l'amènera par la suite à gravir l'échelle des fonctions et des postes plus importants.

dans les domaines de la conception, de la fabrication et du service à la clientèle.

En plus d'avoir accès au marché du travail, le finissant pourra se perfectionner ultérieurement dans des D.P.E.C. en communication, en contrôle de procédé et en programmation en temps réel, sujets qu'il aura déjà abordés en cours de formation.

#### **CONTENU DU PROGRAMME**

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
243-107-83	MODÈLES DE CIRCUIT I	4-3-1	2½
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUIT II	2-2-2	2
247-101-83	LOGIQUE I	1-1-1	1
247-103-85	PÉRIPHÉRIQUES	3-3-1	2½
247-201-83	LOGIQUE II	2-3-1	2
247-221-83	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION BINAIRE	3-2-1	2
247-301-83	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1	1¾
247-311-83	SYSTÈMES ANALOGIQUES	3-2-2	2½
247-321-83	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELLE	2-3-1	2
247-331-83	DOCUMENTATION ET TECHNIQUE DE MONTAGE	2-4-1	2½
247-401-83	LOGIQUE III	1-2-1	1½
247-411-83	UNITÉS DE CONTRÔLE ET INTERFACES	3-4-2	3
247-431-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES/ SORTIES	2-3-2	2½
247-501-83	SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ORDINÉS	4-7-3	4¾
247-511-83	LOGICIELS D'APPLICATION	4-6-2	4
247-521-83	RÉSEAUX DE COMMUNICATION	3-2-2	2½
247-531-83	SYSTÈMES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELS	3-6-3	4
247-601-83	PROJET	1-20-5	8¾
247-611-83	DOMAINES D'APPLICATION INDUSTRIELS	4-4-4	4
247-621-83	TECHNIQUES NOUVELLES	3-2-2	2½
420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1	2½

880913

Secteur professionnel:

260.00

## TECHNIQUES DE L'EAU, DE L'AIR ET DE L'ASSAINISSEMENT

### 260.51 Assainissement de l'eau (1982)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 56 2/3 unités

Établissements autorisés:

cégep de Sainte-Foy  
cégep de Saint-Laurent

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 564.

OBJECTIFS

Ce programme a pour but de former un hydrotechnicien polyvalent, apte à s'orienter indifféremment vers un des nombreux champs d'activités se rapportant à l'eau et à son utilisation, et possédant suffisamment les disciplines de base pour pouvoir évoluer au même rythme que les techniques hydriques.

Les possibilités de carrière sont donc multiples pour l'hydrotechnicien. Les principaux employeurs sont les services publics tels que les municipalités, la Régie des eaux, les fabricants et commerçants spécialisés en matières premières, en appareils et procédés de traitement des eaux, les ingénieurs-conseils spécialisés en génie sanitaire. Parmi les activités qui s'offrent au diplômé, il faut souligner les suivantes: l'exploitation et la direction d'usines de filtration ou d'épuration des eaux-vannes; l'inspection et l'aide technique; l'échantillonnage et l'analyse des eaux dans le cadre de relevés hydrologiques; la conception et le dessin, la représentation technique et la promotion des ventes, l'assistance technique aux chercheurs. Il faut s'attendre, de plus, à une demande croissante pour de tels spécialistes, de la part de la grande industrie pour laquelle l'épuration des eaux-vannes est une activité majeure actuellement et le sera dans les années à venir.

CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
203-103-78	MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2	2
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
230-110-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-979-75	ÉLECTRICITÉ PRATIQUE	2-2-2	2
260-301-77	CHIMIE DE L'EAU I	2-3-2	2 1/3
260-310-77	HYGIÈNE PUBLIQUE	2-0-1	1
260-311-78	HYDROLOGIE	2-0-1	1
260-321-77	DESSIN SPÉCIALISÉ I	1-3-1	1 2/3
260-401-77	CHIMIE DE L'EAU II	2-3-2	2 1/3
260-410-77	MICROBIOLOGIE SANITAIRE	3-2-2	2 1/3
260-411-82	TRAITEMENT DES EAUX I	3-3-3	3
260-421-77	DESSIN SPÉCIALISÉ II	1-3-1	1 2/3
260-501-77	MÉCANIQUE DES FLUIDES I	3-0-3	2

260-511-77	TRAITEMENT DES EAUX II	4-5-3	4
260-521-77	DESSIN SPÉCIALISÉ III	1-3-1	1 2/3
260-531-77	INSTRUMENT ET APPAREILS DE COMMANDE	3-1-2	2
260-541-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-3-2	1 2/3
260-601-77	MÉCANIQUE DES FLUIDES II	3-0-3	2
260-611-82	TRAITEMENT DES EAUX III	3-4-3	3 1/3
260-621-77	DESSIN SPÉCIALISÉ IV	1-4-1	2
260-641-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-3-2	1 2/3

880204

### 260.52 Assainissement et sécurité industriels (1982)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 63 2/3 à 64 1/3 unités

Établissements autorisés:

cégep de Jonquière  
cégep de Saint-Laurent

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 444 ou 464.

OBJECTIF

Ce programme a pour objectif de permettre aux adultes praticiens en santé et sécurité au travail d'acquies la formation correspondant aux cours de spécialisation du programme 260.03, *Assainissement et sécurité industriels*.

CONTENU DU PROGRAMME

101-905-85	ÉLÉMENTS D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE HUMAINES	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
202-106-85	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-107-85	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-106-85	ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE ET DE RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-108-85	ÉLÉMENTS D'OPTIQUE THERMODYNAMIQUE ET MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 2/3
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
260-103-85	INTRODUCTION À L'ASSAINISSEMENT ET À LA SÉCURITÉ	2-1-2	1 2/3
260-203-85	AMÉNAGEMENTS ET PROCÉDÉS INDUSTRIELS I	2-1-2	1 2/3
260-303-85	AMÉNAGEMENTS ET PROCÉDÉS INDUSTRIELS II	2-1-2	1 2/3
260-313-85	CONTAMINANTS CHIMIQUES I	2-1-2	1 2/3

260-323-85	ANALYSE DES EAUX	2-2-2	2
260-333-85	ENVIRONNEMENT SONORE	3-2-3	2½
260-403-85	LÉGISLATION	3-0-2	1½
260-413-85	CONTAMINANTS CHIMIQUES II	2-2-2	2
260-433-85	CONTAMINANTS PHYSIQUES	3-2-3	2½
260-513-85	TECHNIQUES D'ANALYSE I	2-2-2	2
260-523-85	AIR INDUSTRIEL I	2-2-2	2
260-553-85	IMMERSION INDUSTRIELLE I	1-7-1	3
260-603-85	DIRECTION DE LA PRÉVENTION	2-1-2	1½
260-613-85	CONTRÔLE DES CONTAMINANTS	2-2-2	2
260-643-85	ANALYSE DES POSTES DE TRAVAIL	2-1-2	1½
260-653-85	IMMERSION INDUSTRIELLE II	1-7-1	3

plus entre 12½ et 13½ unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

260-900-85	AIR INDUSTRIEL II	1-2-1	1½
260-901-85	DÉCHETS INDUSTRIELS	2-2-2	2
260-902-85	MACHINERIE ET OUTILLAGE	2-1-2	1½
260-903-85	ENTREPOSAGE ET MANUTENTION	2-1-2	1½
260-904-85	BÂTIMENTS À RISQUES SPÉCIAUX	2-2-2	2
260-905-85	TECHNIQUES D'INSPECTION ET D'ENQUÊTE	2-1-1	1½
260-906-85	TECHNIQUES D'ANALYSE II	2-4-2	2½
260-907-85	FORMATION - INFORMATION	2-2-2	2
260-908-85	CONTAMINANTS BIOLOGIQUES	2-1-2	1½
260-909-85	EAUX INDUSTRIELLES I	2-1-2	1½
260-919-85	EAUX INDUSTRIELLES II	2-1-2	1½
260-929-85	EAUX INDUSTRIELLES III	2-1-2	1½
260-939-85	EAUX INDUSTRIELLES	3-1-3	2½
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3	2
387-981-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS DE TRAVAIL	3-0-3	2
401-936-76	GÉSTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1½
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

871125

Secteur professionnel :

270.00

## TECHNIQUES DE LA MÉTALLURGIE

### 270.50 Métallurgie générale (1986)

TYPE DE SANCTION :

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

46½ unités

Établissement autorisé :

cégep de Trois-Rivières

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants :

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 564.

#### OBJECTIFS

Développer les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la réalisation de tâches de contrôle de production, d'inspection ou d'essais sur des pièces métalliques moulées, forgées ou des ensembles soudés.

Réaliser, sous la supervision d'un technicien ou d'un ingénieur, des essais mécaniques ou non destructifs courants. Lire les plans permettant de participer à la mise en fabrication de pièces ou d'assemblages métalliques. Relever des données permettant le contrôle du processus de production.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation en métallurgie générale permet à l'adulte de réintégrer le marché du travail et de faire valoir sa formation :

- dans la planification et le contrôle de la production et de la mise en forme de produits métalliques, en assistant le technologue ou l'ingénieur;
- dans l'inspection des produits ou assemblages métalliques, en participant à la mise en œuvre des différents processus d'essais mécaniques et non destructifs;
- dans le domaine des traitements thermiques, en réalisant et surveillant les opérations;
- dans le domaine de la galvanoplastie, en préparant les bains de placage et les pièces et en surveillant les opérations de placage;
- dans la représentation technique.

De plus, cette formation de base lui donne la possibilité de poursuivre ses études afin d'acquérir des connaissances spécialisées dans le domaine du contrôle de la qualité, du soudage ou encore des procédés métallurgiques.

#### CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL	3-2-3	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2½
202-114-86	CHIMIE GÉNÉRALE I	2-2-2	2
202-116-86	CHIMIE GÉNÉRALE II	2-2-2	2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½

242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
270-110-86	MÉTALLURGIE EXTRACTIVE ET MANIPULATIONS	2-2-2	2
270-120-86	MÉTALLOGRAPHIE	0-2-1	1
270-210-86	MÉTALLURGIE PHYSIQUE	3-2-2	2½
270-310-86	MÉTAUX ET ALLIAGES INDUSTRIELS	3-2-2	2½
270-320-86	SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLES	2-0-1	1
270-410-86	TRAITEMENTS THERMIQUES	3-2-2	2½
270-420-86	PROTECTION DES MÉTAUX	2-2-2	2
270-430-86	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-2-2	2
270-440-86	CORROSION	2-1-1	1½
270-450-86	LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-550-86	MÉTALLURGIE MÉCANIQUE	3-2-3	2½
270-564-86	FONDERIE	2-2-2	2
270-620-86	DÉFAUTS MÉTALLURGIQUES	2-0-1	1
270-643-86	INSPECTION ET CONTRÔLE DES SOUDURES	2-3-3	2½
270-663-86	PROCÉDURES DE SOUDAGE	2-1-1	1½

870309

### 270.51 Contrôle de la qualité (1986)

TYPE DE SANCTION :

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

65 unités

Établissement autorisé :

cégep de Trois-Rivières

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants :

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 564.

#### OBJECTIFS

Préparer des spécialistes polyvalents en contrôle de la qualité aptes à oeuvrer en milieu industriel et dans les organismes de recherche.

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assurer de façon autonome :

- la préparation des pièces et l'interprétation de structures métallographiques;
- l'établissement des procédures et la réalisation des traitements thermiques;
- le contrôle et l'opération de bains de galvanoplastie;
- la réalisation d'essais de corrosion des métaux;
- la détermination de la composition chimique des métaux par l'utilisation de la spectrographie, de la fluorescence X;
- la réalisation d'essais non destructifs en radiographie, ultrasons, magnétoscopie et ressuage ainsi que l'analyse des défauts détectés;

- ... la réalisation d'essais mécaniques, l'analyse et l'interprétation des résultats;
- l'établissement des systèmes de mesure assurant la cueillette des données pour la température, la pression, etc.;
- la lecture des plans des pièces à analyser;
- l'utilisation des codes et normes assujettis à la réalisation des domaines ci-haut mentionnés;
- l'utilisation de l'assurance qualité dans l'établissement de procédures.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Le diplômé fera valoir sa formation dans les domaines suivants:
- laboratoires de recherche des compagnies et des organismes gouvernementaux;
  - usines de fabrication de produits primaires (aluminerie, aciérie);
  - compagnies oeuvrant dans la fabrication de matériels de transport: marchandises (camions-wagons); passager (métro); aéronautique (moteurs-avions); chantiers navals;
  - Pétrochimie; corrosion;
  - Protection et finition des métaux;
  - Laboratoires spécialisés en essais: destructifs; non-destructifs; analyses chimiques;
  - Représentation technique.

L'intégration complète du profil de formation en métallurgie permet à un élève de poursuivre vers le diplôme d'études collégiales (D.E.C.).

#### CONTENU DU PROGRAMME

Le tronc commun de métallurgie générale\*, plus les cours suivants:

270-502-86	PROJETS DE LABORATOIRES DIRIGÉS	0-4-2	2
270-512-86	RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE	2-3-3	2½
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-532-86	ULTRASONS	2-3-2	2½
270-602-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-612-86	MAGNÉTOSCOPIE, RESSUAGE ET COURANTS DE FOUCAULT	1-2-1	1½
270-622-86	ASSURANCE QUALITÉ	2-0-1	1
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-632-86	CONTRÔLE DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION	2-1-1	1½
270-652-86	INSPECTION EN SERVICE	1-2-2	1½

\* C.E.C. 270.50

870309

### 270.52 Soudage (1986)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 66½ unités

Établissement autorisé:  
Cégep de Trois-Rivières

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 564.

#### OBJECTIFS

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assumer de façon autonome:

- la préparation des pièces et l'interprétation de structures métallographiques;
- l'établissement des procédures et la réalisation des traitements thermiques;
- la réalisation d'essais de corrosion des métaux;
- la réalisation d'essais mécaniques, l'analyse et l'interprétation des résultats;
- l'inspection et la vérification des propriétés mécaniques des produits d'apport;
- la mise en oeuvre des procédés de soudage;
- la lecture de plans pour participer à la vérification ou la mise en fabrication d'ensembles soudés;
- la symbolisation;
- l'établissement de procédures de soudage;
- l'interprétation des essais destructifs et non destructifs;
- la qualification des procédures de soudage;
- l'application des normes les plus couramment employées;
- la soudabilité des métaux et alliages;
- le choix de l'équipement de soudage.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé fera valoir sa formation dans les domaines suivants: métallurgie générale; fabrication soudée; mécano-soudure; appareils sous pression; fabrication navale; soudage de l'aluminium; soudage d'entretien; représentation technique.

L'intégration complète du profil de formation en métallurgie permet à un élève de poursuivre vers le diplôme d'études collégiales (D.E.C.).

#### CONTENU DU PROGRAMME

Le tronc commun de métallurgie générale\*, plus les cours suivants:

270-503-86	PROJETS DE LABORATOIRES DIRIGÉS	0-4-2	2
270-513-86	ÉTUDES D'ENSEMBLES SOUDÉS	2-2-3	2½
270-523-86	MÉTALLURGIE DU SOUDAGE	3-2-2	2½
270-533-86	ÉQUIPEMENTS DE SOUDAGE	2-2-2	2
270-543-86	MÉCANIQUE DES ENSEMBLES SOUDÉS	3-2-3	2½
270-553-86	PRODUITS D'APPORT	2-0-1	1
270-563-86	TECHNIQUES DE SOUDAGE	0-4-1	1½
270-603-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-623-86	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-3-2	2½
270-673-86	PROCÉDÉS SPÉCIAUX DE SOUDAGE	2-1-1	1½

\* C.E.C. 270.50

870309

---

**270.53 Procédés (1986)  
métallurgiques**

---

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 65% unités

Établissement autorisé:  
cégep de Trois-Rivières

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 564.

**OBJECTIFS**

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assumer de façon autonome:

- la planification et la mise en fabrication de la production de produits métalliques;
- le développement et le contrôle du processus de production;
- la vérification de toutes les étapes mises en oeuvre lors de l'élaboration et de la transformation des métaux;
- la préparation des pièces et l'interprétation de structures métallographiques;
- l'établissement des procédures et la réalisation des traitements thermiques;
- le contrôle et l'opération de bains de galvanoplastie;
- la réalisation d'essais de corrosion des métaux;
- la réalisation d'essais mécaniques, l'analyse et l'interprétation des résultats.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le diplômé fera valoir sa formation dans les domaines suivants: la pyroréduction du niveau, l'électrometallurgie ou l'hydro-metallurgie; la fusion des métaux et alliages (fonderies, aciéries, métaux de deuxième fusion); la mise en forme de métaux et alliages (moulage, forgeage, laminage, extrusion), les traitements thermiques des métaux ferreux et non-ferreux; le placage et la protection des métaux.

L'intégration complète du profil de formation en métallurgie permet à un élève de poursuivre vers le diplôme d'études collégiales (D.E.C.).

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le tronc commun de métallurgie générale\*, plus les cours suivants:

270-504-86	PROJETS DE LABORATOIRES DIRIGÉS	0-4-2	2
270-514-86	ESSAIS MÉCANIQUES ET NON DESTRUCTIFS	2-3-2	2½
270-544-86	PROCÉDÉS DE RÉDUCTION ET D'AFFINAGE	2-3-2	2½
270-574-86	APPAREILS DE FUSION	2-1-2	1½
270-604-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-624-86	FUSION ET ÉLABORATION D'ALLIAGES	2-3-3	2½
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-644-86	MISE EN FORME	2-2-2	2
270-654-86	MISE EN FABRICATION DE MOULAGES	2-2-1	1½

\* C.E.C. 270.50

Secteur professionnel :

**280.00**

## TECHNOLOGIE AÉRONAUTIQUE

### **280.50      Systèmes électroniques d'aéronefs      (1986)**

TYPE DE SANCTION :  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES      65% unités

Établissement autorisé :  
cégep Edouard-Montpélit

#### **CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

-- Avoir réussi au secondaire les cours suivants :

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

#### **OBJECTIFS**

Mettre en état de navigabilité les systèmes électriques et électroniques à bord d'aéronefs et évaluer leurs performances. Installer les éléments de l'appareillage d'avionique à bord d'aéronefs en respectant les normes du manufacturier et du ministère des Transports.

Remplir les fiches techniques et rédiger les rapports pour la certification de l'appareillage d'avionique, établir des devis, conseiller et informer les clients et le personnel non-spécialisé ayant à utiliser l'appareillage d'avionique. Inspecter les installations électriques et électroniques à bord d'aéronefs afin de s'assurer qu'elles sont en bon état et conformes aux normes du ministère des Transports.

#### **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Parmi les nombreuses entreprises pouvant offrir des emplois, mentionnons Canadair, Pratt & Whitney du Canada Ltée, Compagnie Marconi du Canada, etc. Il y a également les transporteurs publics et privés tels que Québecair, Air Canada, etc.

#### **CONTENU DU PROGRAMME**

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2½
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½

243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2½
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2½
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1½
243-508-85	TECHNIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS R.F.	3-3-2	2½
243-819-84	LIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION	3-2-2	2½
280-712-84	RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES	2-0-1	1
280-713-84	COMMUNICATIONS ET NAVIGATION À COURTES DISTANCES	3-3-2	2½
280-714-84	SYSTÈMES RADAR DE NAVIGATION AÉRIENNE	3-3-2	2½
280-715-84	PILOTAGE AUTOMATIQUE ET DIRECTEUR DE VOL	2-2-2	2
280-716-84	ÉLECTRICITÉ D'AÉRONEFS	3-3-2	2½
280-718-84	INTÉGRATION DES SYSTÈMES D'AVIONIQUE	3-4-2	3

plus un cours à option parmi les suivants :

243-820-84	TECHNIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
280-717-84	SERVITUDES DE BORD	3-2-2	2½

870309

---

**Techniques humaines**

Secteur professionnel:

**310.00**

## TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

### 310.52 Techniques d'intervention en délinquance (1987)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 60 2/3 unités

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic  
John Abbott College  
cégep François-Xavier-Garneau  
cégep de Maisonneuve

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

— Être à l'emploi d'une institution pénale à titre d'agent de la paix, d'agent de correction ou exercer une fonction similaire.

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

#### OBJECTIF

Permettre aux agents de la paix, aux agents de correction ou à toutes autres personnes exerçant une fonction similaire dans une institution pénale d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 310.02, *Techniques d'intervention en délinquance*.

#### CONTENU DU PROGRAMME

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2%
310-105-85	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION	1-2-0	1
310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1%
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTION SOCIALE	2-1-2	1%
310-220-85	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2-1-2	1%
310-312-85	PÉNOLOGIE	2-1-3	2
310-410-85	CRIMINOLOGIE JUVÉNILE	2-1-3	2
310-412-85	RÉSEAU INSTITUTIONNEL JUVÉNILE	2-1-3	2
310-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
310-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1%
310-552-85	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	2-2-2	2
310-605-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2½
310-606-85	STAGE D'IMPLICATION	2-6-1	3
310-607-85	STAGE D'INTERVENTION	3-32-4	13
310-644-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
310-744-85	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
310-844-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION I	2-1-3	2
310-914-85	PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DROIT PÉNAL	3-0-3	2
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2

387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:			
310-422-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION II	1-2-3	2
310-512-85	ALTERNATIVES ET COMPLÉMENTS À L'INCARCÉRATION	2-1-3	2
310-542-85	PSYCHOPATHOLOGIE, DÉVIANCE ET MILIEU INSTITUTIONNEL	2-1-3	2
310-906-85	PRÉVENTION DU CRIME	2-1-3	2
310-907-85	TOXICOLOGIE ET TOXICOMANIES	2-1-3	2
310-909-85	TECHNIQUES D'ANIMATION D'ACTIVITÉS	2-2-2	2
310-916-85	DÉLINQUANCE FÉMININE	2-1-3	2
310-917-85	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	3-0-3	2
387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2

871127

### 310.53 Techniques judiciaires (1983)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 60% à 61½ unités

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue cégep François-Xavier-Garneau  
cégep Ahuntsic cégep de Rimouski  
cégep d'Alma

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Exercer la fonction de technicien juridique ou l'équivalent.

#### OBJECTIF

Permettre aux personnes exerçant la fonction de technicien juridique ou une fonction similaire, d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme de diplôme d'études collégiales 310.03, *Techniques judiciaires*.

#### CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2%
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2%
310-103-81	INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU DROIT	3-0-3	2
310-203-81	DROIT CIVIL I	3-0-3	2
310-313-81	DROIT CIVIL II	3-0-3	2
310-333-81	PROCÉDURE CIVILE I	3-0-3	2
310-343-81	OFFICIER DE JUSTICE I	3-0-3	2
310-403-81	DROIT CRIMINEL I	3-0-3	2
310-423-81	DROIT CIVIL III	3-0-3	2
310-433-81	PROCÉDURE CIVILE II	3-0-3	2
310-443-81	OFFICIER DE JUSTICE II	3-0-3	2
310-503-81	DROIT CRIMINEL II	3-0-3	2
310-513-81	DROIT CIVIL IV	3-0-3	2
310-523-81	PROCÉDURE NOTARIALE	3-0-3	2
310-543-81	LABORATOIRE DE DROIT	0-3-3	2

310-553-81	DROIT COMMERCIAL	3-0-3 2
310-563-81	DROIT ADMINISTRATIF	3-0-3 2
310-643-77	STAGE	3-35-4 14
350-410-79	DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	2-2-2 2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3 2
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3 2

plus un cours au choix parmi les suivants:

310-583-75	DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ QUÉBÉCOIS	3-0-3 2
310-593-81	LÉGISLATION ET PROCÉDURES OUVRIÈRES	3-0-3 2

plus un des blocs suivants:

**BLOC I**

330-941-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DES ORIGINES À 1840	3-0-3 2
330-942-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DE 1840 À NOS JOURS	3-0-3 2

**BLOC II**

310-110-77	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	3-0-2 1½
310-210-77	CRIMINOLOGIE JUDICIAIRE	3-0-2 1½

880204

Secteur professionnel:

## 311.00 TECHNIQUES DE PRÉVENTION

### 311.51 Techniques de prévention (1979)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 59¼ unités

#### Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue cégep de Maisonneuve  
cégep André-Laurendeau cégep de Rivière-du-Loup  
cégep de Jonquière cégep de Shawinigan

#### OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif de préparer un technicien compétent dans le domaine de la prévention des accidents et des maladies industrielles. Au terme de ses études, l'élève sera un véritable préventionniste plutôt qu'un inspecteur en sécurité. Sa tâche consistera surtout à inculquer à tous les employés d'une usine donnée des principes de prévention et de sécurité au travail. Il devra faire la mise au point de programmes de prévention, instaurer un système d'inspections et d'enquêtes qui lui permettra de détecter les lacunes dans certaines situations particulières et dans l'application même de son programme d'action.

Il faut donc voir dans ce futur technicien un agent de promotion, un conseiller de la direction d'une entreprise et un éducateur au niveau du personnel. Pour ce faire, il doit posséder des connaissances exactes pour comprendre son travail et des connaissances en sciences humaines pour l'aider dans ses nombreux contacts.

#### CONTENU DU PROGRAMME

201-127-75	STATISTIQUE INDUSTRIELLE	2-2-4	2½
242-901-75	LECTURE DE PLANS ET DE DEVIS	3-0-3	2
311-101-77	FONDEMENTS DE LA PRÉVENTION	3-0-2	1½
311-201-77	LA LÉGALITÉ DANS LA PRÉVENTION I	2-1-2	1½
311-301-77	LA PRÉVENTION DANS LES ÉDIFICES I	2-1-2	1½
311-311-77	LES TECHNIQUES D'INSPECTION ET LES TECHNIQUES D'ENQUÊTE	3-2-3	2½
311-321-77	LA PRÉVENTION DANS LE TRAVAIL MANUEL I	2-1-2	1½
311-401-77	LA PRÉVENTION DANS LES ÉDIFICES II	2-1-2	1½
311-411-77	THÉORIE ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION	2-1-2	1½
311-421-77	LA PRÉVENTION DANS LE TRAVAIL MANUEL II	2-1-2	1½
311-431-77	L'ÉVALUATION DES TÂCHES	3-0-3	2
311-441-77	LES ORGANISMES DE PRÉVENTION	2-0-2	1½
311-501-77	LE PROGRAMME CADRE EN PRÉVENTION I	3-2-3	2½
311-504-77	SANTÉ ET PRÉVENTION	2-2-2	2
311-511-77	LA PRÉVENTION DANS L'ENTOURAGE INDUSTRIEL I	2-1-2	1½
311-531-77	STAGES	2-16-2	6½
311-601-77	LE PROGRAMME CADRE EN PRÉVENTION II	3-2-3	2½
311-611-77	LA PRÉVENTION DANS L'ENTOURAGE INDUSTRIEL II	2-1-2	1½
311-621-77	LA LÉGALITÉ DANS LA PRÉVENTION II	2-1-2	1½
311-631-77	PROJET D'INTERVENTION	1-3-1	1½

311-641-77	TECHNIQUES D'INSTRUCTIONS	1-3-2	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3	2
387-981-71	ADMINISTRATION ET RELATION DE TRAVAIL	3-0-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
410-514-79	PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET CONTRÔLE	3-1-3	2½
410-622-74	DE LA PRODUCTION	3-0-3	2
420-900-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	2-1-3	2
	INITIATION À L'INFORMATIQUE		

880204

Secteur professionnel:

## 322.00 TECHNIQUES FAMILIALES

### 322.53 Techniques d'éducation en services de garde (1987)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64½ unités

**Établissements autorisés:**

cégep Edouard-Montpetit	cégep de Shawinigan
cégep Héritage	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquières	cégep de Valleyfield
cégep de l'Oulacouais	Vanier College
cégep de la Région de l'Amiante	cégep du Vieux-Montréal
cégep de Rimouski	collège Lafèche
cégep de Sainte-Foy	collège Marie-Victorin
cégep de Saint-Jérôme	Petit Séminaire de St-Georges de Beauce

**OBJECTIFS**

Ce programme vise principalement à permettre aux détenteurs d'une attestation d'études collégiales en *Techniques d'éducation en services de garde* de compléter leur spécialisation, par l'obtention d'un certificat d'études collégiales en *Techniques d'éducation en services de garde*, correspondant aux cours de spécialisation professionnelle du diplôme d'études collégiales du même domaine d'activités. Ce certificat d'études collégiales peut exceptionnellement être offert aux personnes qui n'auraient pas complété ni même amorcé les cours de l'attestation d'études collégiales.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les détenteurs du certificat d'études collégiales sont formés pour travailler auprès d'enfants de la naissance à 12 ans dans le cadre des différents services de garde reconnus au Québec, soit les garderies, les halte-garderies, les services de garde en milieu familial reconnus par une agence, les jardins d'enfants, les services de garde en milieu scolaire. Ils interviennent auprès des enfants ou des groupes d'enfants de façon à stimuler leur développement global et à assurer leur sécurité physique et affective. Ils planifient leur action pédagogique de façon concertée avec l'équipe d'éducateurs du milieu de garde et les parents. Les éducateurs sont appelés à participer à l'organisation et à la gestion du service de garde.

De plus, ils pourront continuer leurs études pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en *Techniques d'éducation en services de garde*.

**CONTENU DU PROGRAMME**

322-102-85	SYSTÈME DE GARDE AU QUÉBEC	3-0-3	2
322-103-85	L'ENFANT EN MILIEU DE GARDE	1-2-3	2
322-104-87	DOCUMENTATION ENFANTINE	1-2-3	2
322-105-87	L'ENFANT ET L'APPRENTISSAGE	2-1-3	2
322-106-85	ATELIER D'INTÉGRATION	0-4-4	2½
322-107-87	ÉLABORATION DE PROGRAMMES ÉDUCATIFS	2-1-3	2
322-108-85	SEMINAIRE DE SYNTHÈSE	0-4-1	1½
322-113-85	L'ENFANT ET L'ÉVEIL SONORE	2-1-2	1½

322-133-85	L'ENFANT ET L'EXPRESSION PLASTIQUE	2-2-2	2
322-144-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
322-253-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2½
322-313-85	LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR DE L'ENFANT	2-2-2	2
322-333-87	L'ENFANT ET LE JEU	1-2-3	2
322-353-85	STAGE D'IMPLICATION	1-11-1	4½
322-403-87	LA STIMULATION DU LANGAGE EN MILIEU DE GARDE	2-1-3	2
322-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
322-503-85	L'ALIMENTATION EN MILIEU DE GARDE	2-1-3	2
322-513-85	L'ENFANT ET LA SANTÉ	2-2-2	2
322-523-85	L'ANIMATEUR ET L'ENFANT	2-2-2	2
322-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1½
322-603-85	COORDINATION DES RESSOURCES EN MILIEU DE GARDE	2-2-3	2½
322-653-85	STAGE D'INTERVENTION	1-15-1	5½
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

322-109-85	L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE GARDE	2-1-3	2
322-110-85	LA GARDE EN POUPONNIÈRE	1-2-3	2
322-111-85	L'ENFANT ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES	1-2-3	2
322-115-85	LA GARDE EN MILIEU SCOLAIRE	1-2-3	2
322-213-85	EXPRESSION SONORE	1-2-3	2
322-413-85	L'ENFANT ET LES ACTIVITÉS PSYCHOMOTRICES	1-2-3	2

890322

Secteur professionnel:

## 351.00 ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

### 351.51 Techniques d'éducation spécialisée (1987)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 63 1/2 unités

#### Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Sainte-Foy
cégep de Baie-Comeau	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College (campus Lennoxville)	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Sept-Îles
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Sherbrooke
cégep de Jonquière	cégep de Sorel-Tracy
cégep de La Pocatière	cégep de Valleyfield
cégep de l'Outaouais	Vanier College
cégep de la Région de l'Amiante	cégep du Vieux-Montréal
cégep de Rimouski	collège Lafleche
cégep de Rivière-du-Loup	collège Marie-Victorin
	Petit Séminaire de St-Georges de Beauce

#### OBJECTIFS

Permettre aux adultes praticiens dans le domaine de l'éducation spécialisée d'acquiescer la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 351.03, *Techniques d'éducation spécialisée*.

#### CONTENU DU PROGRAMME

350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2 2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2 2
351-121-87	ACTIVITÉS LUDIQUES ET SPORTIVES	1-2-1 1 1/2
351-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3 2
351-211-87	ACTIVITÉS D'EXPRESSION	1-2-1 1 1/2
351-221-87	ANIMATION DES ACTIVITÉS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	1-2-1 1 1/2
351-244-87	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3 2
351-301-87	L'ADAPTATION ET SA PROBLÉMATIQUE	2-1-3 2
351-321-87	APPROCHES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION	2-1-2 1 1/2
351-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3 2
351-391-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1 2 1/2
351-401-87	CLIENTÉLES ET PROBLÈMES D'ADAPTATION I	3-0-3 2
351-411-87	L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ ET LA RELATION AIDANTE	1-2-3 2
351-415-87	CLIENTÉLES ET PROBLÈMES D'ADAPTATION II	3-0-3 2
351-421-87	PROCESSUS DE L'INTERVENTION	2-1-2 1 1/2
351-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2 2
351-491-87	STAGE D'APPLICATION	1-19-1 7
351-501-87	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	3-0-1 1 1/2
351-544-87	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2 1 1/2
351-591-87	STAGE D'INTERVENTION	4-36-1 13 1/2

387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3 2
plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:		
351-601-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES CLIENTÉLES	1-2-3 2
351-611-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES MILIEUX D'INTERVENTION	1-2-3 2
351-621-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES APPROCHES D'INTERVENTION	1-2-3 2
351-631-87	LA DIMENSION PRÉVENTIVE ET COMMUNAUTAIRE DE L'INTERVENTION	1-2-3 2
351-641-87	APPROFONDISSEMENT SUR L'OBSERVATION ET SES TECHNIQUES	1-2-3 2
351-651-87	LA PSYCHOMOTRICITÉ; MOYEN D'INTERVENTION	1-2-3 2
351-671-87	LA TECHNOLOGIE APPLIQUÉE À L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	1-2-3 2
351-681-87	SEXUALITÉ ET CLIENTÉLES EN DIFFICULTÉ	1-2-3 2

880913

Secteur professionnel:

**371.00**

**PASTORALE**

**371.51 Agents de pastorale (1983)**

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

40 unités

**Établissements autorisés:**

cégep Valleyfield

collège de l'Assomption

collège Marie-Victorin

Petit Séminaire de Québec

Séminaire de Saint-Augustin

**OBJECTIFS**

Permettre aux candidats d'approfondir certaines données du phénomène religieux; leur assurer une formation de base en sciences humaines, une meilleure connaissance de l'homme dans ses relations avec les autres et leur permettre d'acquérir un certain nombre de techniques qui les aideront à mieux travailler avec des groupes et des individus dans leur activité pastorale.

**CONTENU DU PROGRAMME**

340-218-78	PHILOSOPHIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3	2
340-913-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	3-0-3	2
350-901-77*	LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
350-920-73	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT RELIGIEUX	3-0-3	2
370-967-77	INITIATION À LA BIBLE I (ancien testament)	3-0-3	2
370-968-77	INITIATION À LA BIBLE II (nouveau testament)	3-0-3	2
370-973-77	SITUATIONS MORALES ET ÉVANGILE	3-0-3	2
370-977-77	EXPÉRIENCES RELIGIEUSES	3-0-3	2
371-110-74	INTRODUCTION AUX ÉTUDES PASTORALES	3-0-3	2
371-210-74	L'ENTRETIEN PASTORAL	1-2-3	2
371-310-74	ANIMATION PASTORALE DES GROUPES	1-2-3	2
371-410-74	INSERTION DE LA PASTORALE DANS UNE SOCIÉTÉ EN CHANGEMENT	3-0-3	2
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3	2

350-213-71	INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE	2-1-3	2
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3	2
351-201-71	FACTEURS SOCIAUX D'INADAPTATION	2-1-3	2
352-110-77	INTRODUCTION À LA GÉRONTOLOGIE	2-1-3	2
352-201-77	LA SÉNESCENCE	3-0-3	2
371-101-74	TOXICOMANIE ET PASTORALE	2-1-3	2
371-102-74	STRUCTURE DE L'ORGANISATION DIOCÉSAIN	3-0-3	2
371-103-74	PASTORALE À L'ÉLÉMENTAIRE	3-0-3	2
371-104-74	PASTORALE FAMILIALE	2-1-3	2
371-105-74	PASTORALE DES PERSONNES AGÉES I	3-0-3	2
371-202-74	ADMINISTRATION DES FABRIQUES	3-0-3	2
371-203-74	AUDIO-VISUEL ET LITURGIE	1-2-3	2
371-204-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-205-74	PASTORALE DES PERSONNES AGÉES II	3-0-3	2
371-301-74	TECHNIQUES D'OBSERVATION PARTICIPANTE	1-2-3	2
371-302-74	AUDIO-VISUEL ET LITURGIE	1-2-3	2
371-303-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-305-74	PASTORALE DES PERSONNES AGÉES III	3-0-3	2
371-401-74	SUPERVISION	1-2-3	2
371-402-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-405-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-501-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-590-81	STAGE D'EXPLORATION	1-8-1	3 1/2
371-690-81	STAGE D'INTERVENTION	1-12-1	4 2/3
387-976-83	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3	2
388-221-77	SÉCURITÉ SOCIALE	2-1-3	2
388-421-77	INFORMATION LÉGALE	2-1-3	2

890518

\* Les élèves qui s'inscriront aux cours de psychogénèse (350-205-77 et 350-305-77) pourront remplacer ce cours par tout autre cours de Sciences humaines.

plus 12 unités choisies parmi les cours de la liste suivante:

322-114-74	ÉTIOLOGIE DE LA DYNAMIQUE DE LA FAMILLE	2-1-5	2 2/3
322-214-74	COUPLE ET FAMILLE: VALEURS, SEXUALITÉ, ÉTHIQUE	3-0-3	2
322-314-74	PATHOLOGIE SOCIALE ET FAMILIALE	2-2-3	2 1/2
322-414-74	TECHNIQUES D'INTERVIEW POUR MILIEU FAMILIAL	2-1-3	2
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3	2

Secteur professionnel:

**388.00 ASSISTANCE SOCIALE**

**388.51 Techniques de travail social (1987)**

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 63 1/3 unités

**Établissements autorisés:**

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Sainte-Foy
Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de Drummondville	cégep de Sherbrooke
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquières	cégep du Vieux-Montréal
cégep de Lévis-Lauzon	collège Marie-Victorin
cégep de Rimouski	

**OBJECTIF**

Permettre aux adultes praticiens dans le domaine des services sociaux d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 388.01, *Techniques de travail social*.

**CONTENU DU PROGRAMME**

350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
388-102-87	INTRODUCTION À L'INTERVENTION SOCIALE	2-1-2	1 1/2
388-103-87	TRAVAIL SOCIAL ET ACTUALITÉ	2-1-2	1 1/2
388-104-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 1/2
388-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
388-211-87	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-2	2
388-221-87	POLITIQUES SOCIALES ET TRAVAIL SOCIAL	2-2-2	2
388-244-87	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
388-301-87	INTERVENTION SOCIALE ET DYNAMIQUE FAMILIALE	2-2-2	2
388-331-87	INTERVENTION SOCIALE AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LES GROUPES	3-3-2	2 2/3
388-341-86	INTERVENTION SOCIALE AVEC LES INDIVIDUS ET LES GROUPES	3-3-2	2 2/3
388-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
388-403-87	STAGE D'IMPLICATION	2-10-2	4 1/2
388-411-87	SANTÉ ET CONDITIONS DE VIE	2-1-2	1 1/2
388-421-87	INTERVENTION ET LÉGISLATIONS SOCIALES	2-2-2	2
388-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL D'ÉQUIPE	2-2-2	2
388-501-87	STAGE D'INTERVENTION	3-30-2	11 1/2
388-601-87	SÉMINAIRE SUR LES MODÈLES D'INTERVENTION	2-2-2	2
388-602-87	PROJETS EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	0-3-3	2
388-925-87	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	1-2-2	1 1/2

plus 6% unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

350-213-71	INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE	2-1-3	2
388-908-87	INTERVENTION SOCIALE ET PERSONNES HANDICAPÉES	2-1-2	1 1/2
388-909-87	INTERVENTION SOCIALE ET CONSOMMATION	2-1-2	1 1/2
388-913-87	INTERVENTION SOCIALE ET CONDITION FÉMININE	2-1-2	1 1/2
388-915-87	INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES JEUNES	1-2-2	1 1/2
388-916-87	INTERVENTION SOCIALE ET MILIEU SUBSTITUT	2-1-2	1 1/2
388-917-87	INTERVENTION SOCIALE EN MILIEU DE TRAVAIL	2-1-2	1 1/2
388-918-87	INTERVENTION SOCIALE EN SANTÉ MENTALE	2-1-2	1 1/2
388-923-87	INTERVENTION SOCIALE ET SUICIDE	1-2-2	1 1/2
388-924-87	INTERVENTION SOCIALE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	2-1-2	1 1/2
388-926-87	INTERVENTION SOCIALE INTÉGRÉE	1-2-2	1 1/2
388-930-87	INTERVENTION SOCIALE ET DÉLINQUANCE	2-1-2	1 1/2
388-951-87	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX RÉGIONAUX	1-2-2	1 1/2
388-980-86	INTERVENTION SOCIALE ET TOXICOMANIES	2-1-2	1 1/2
388-982-87	INTERVENTION SOCIALE ET VIEILLISSEMENT	2-1-2	1 1/2
388-991-87	INTERVENTION SOCIALE ET SEXUALITÉ	2-1-2	1 1/2

871201

Secteur professionnel:

**393.00**

## **TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION**

### **393.51 Techniques de la documentation (1982)**

401-923-76	ORGANISATION ET MÉTHODES	3-0-3	2
412-916-77	INITIATION À LA DACTYLOGRAPHIE	1-2-3	2
420-393-82	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE	2-1-3	2

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

59 unités

870502

**Établissements autorisés:**

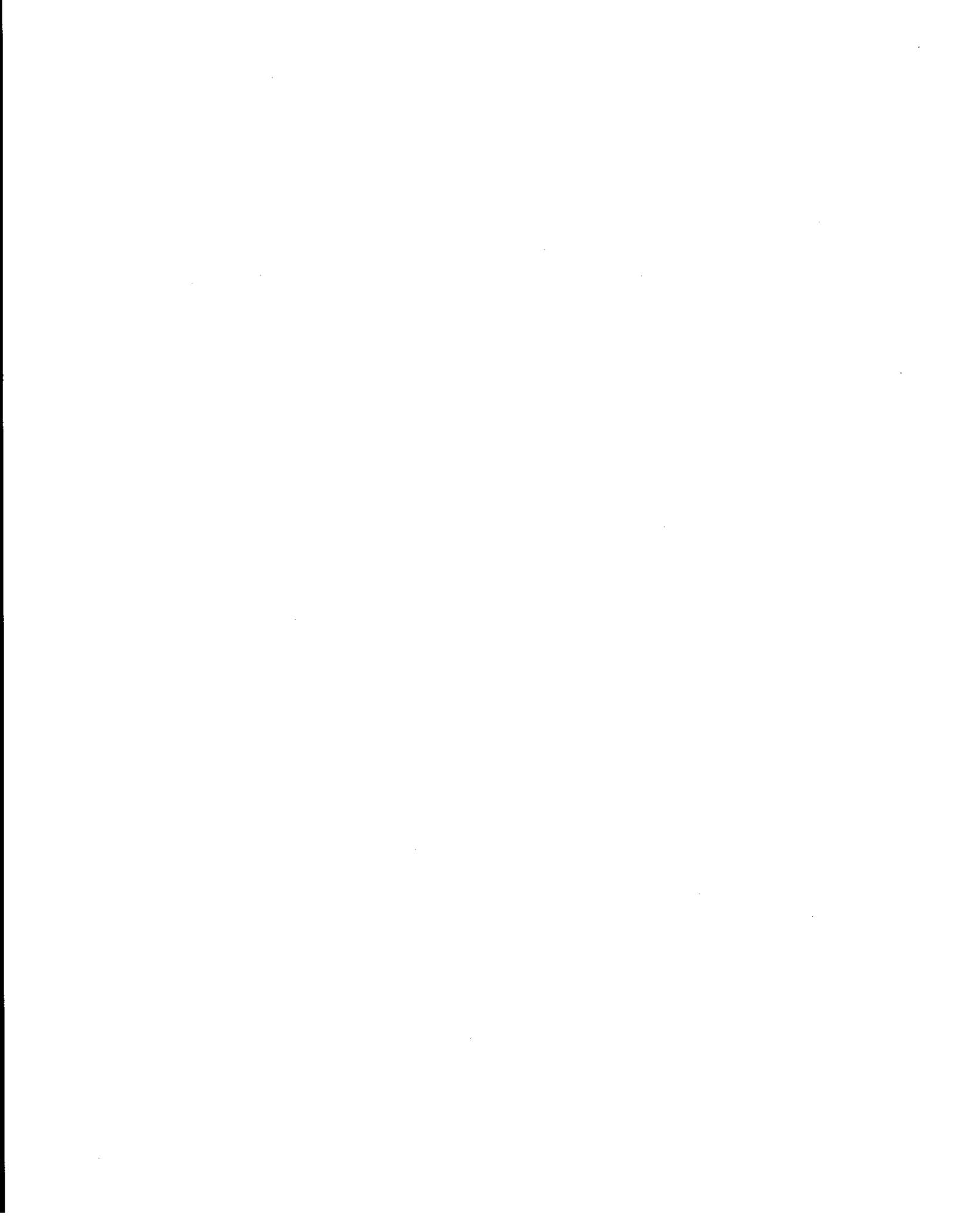
cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Jonquières
Champlain Regional College (campus Lennoxville)	cégep Lionel-Groulx
cégep François-Xavier-Garneau	cégep de Maisonneuve
John Abbot College	cégep de l'Outaouais
	cégep de Trois-Rivières

**OBJECTIFS**

Ce programme permet à des personnes travaillant dans le domaine de la documentation d'acquies les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'acquisition, au traitement et à la diffusion de la documentation. Il permet d'exécuter un ensemble de tâches et de prendre une série de décisions relatives au fonctionnement d'un milieu documentaire tel que la bibliothèque, le centre de documentation, le dépôt d'archives ou la librairie.

**CONTENU DU PROGRAMME**

387-393-82	RELATIONS DE TRAVAIL	3-1-2	2
393-110-82	INTRODUCTION À LA DOCUMENTATION	2-2-2	2
393-120-82	RECHERCHES ET INSTRUMENTS DE RÉFÉRENCE	2-4-2	2 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>
393-130-82	ÉDITION ET COMMERCE DU LIVRE	2-0-2	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
393-210-82	GESTION DES DOCUMENTS	2-2-2	2
393-220-82	ANALYSE DOCUMENTAIRE ET INDEXATION	2-2-2	2
393-230-82	PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX	0-3-2	1 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>
393-240-82	CLASSIFICATION DÉCIMALE DE DEWAY	2-3-1	2
393-260-82	CATALOGAGE DES MONOGRAPHIES	2-3-1	2
393-310-82	CLASSEMENT DE DOCUMENTS ET DE FICHES	1-3-1	1 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>
393-320-82	DOCUMENTATION AUDIO-VISUELLE	1-2-1	1 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>
393-340-82	PRÉSERVATION, RÉPARATION ET CONSERVATION	0-2-1	1
393-360-82	CATALOGAGE DES AUTRES SUPPORTS	1-2-1	1 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>
393-410-82	CLASSIFICATION LIBRARY OF CONGRESS	2-3-1	2
393-420-82	DOCUMENTS OFFICIELS	2-2-1	1 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>
393-430-82	ACQUISITIONS	2-2-2	2
393-440-82	PUBLICATION EN SÉRIE	1-2-1	1 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>
393-450-82	CIRCULATION DE LA DOCUMENTATION	1-1-1	1
393-470-82	ARCHIVISTIQUE	1-2-1	1 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>
393-520-82	PROJET DE RECHERCHE	0-3-6	3
393-590-82	STAGES	1-24-4	9 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>
393-620-82	PUBLICITÉ, ANIMATION ET DIFFUSION	1-3-2	2
393-630-82	SÉMINAIRE SUR LES MILIEUX DOCUMENTAIRES	0-3-3	2
393-650-82	SYSTÈMES DOCUMENTAIRES AUTOMATISÉS	2-1-3	2
401-393-82	LA COMPTABILITÉ EN DOCUMENTATION	3-0-3	2



---

## **Techniques de l'administration**

Secteur professionnel:

## 410.00 TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

### 410.50 Finance (1986)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

53 1/2 unités

**Établissements autorisés:**

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Lionel-Groulx
cégep Ahuntsic	cégep de Maisonneuve
cégep d'Alma	cégep de Matane
cégep André-Laurendeau	cégep Montmorency
cégep de Baie-Comeau	cégep de l'Outaouais
cégep de Bois-de-Boulogne	cégep de la Région de l'Amiante
Champlain Regional College	cégep de Rimouski
(campus Lennoxville)	cégep de Rivière-du-Loup
(campus Saint-Lambert)	cégep de Rosemont
(campus S.L. Lawrence)	cégep de Saint-Félicien
cégep de Chicoutimi	cégep de Sainte-Foy
Dawson College	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Drummondville	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Saint-Jérôme
cégep François-Xavier-Garneau	cégep de Saint-Laurent
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Sept-Îles
cégep de Granby	cégep de Shawinigan
cégep Héritage	cégep de Sherbrooke
John Abbott College	cégep de Sorel-Tracy
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquière	cégep de Valleyfield
cégep de La Pocatière	Vanier College
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Victoriaville
cégep de Limoilou	cégep du Vieux-Montréal

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 638 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Ce programme vise à préparer l'élève à occuper des postes au niveau intermédiaire au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou à oeuvrer en milieux publics et para-publics aussi bien que dans les diverses organisations de crédit.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 1/2
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 1/2
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 1/2
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 1/2
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 1/2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 1/2
410-503-79	PLACEMENT	3-0-2	1 1/2

410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 1/2
410-523-79	PRIX DE REVIENT ET SYSTÈME	4-0-3	2 1/2
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 1/2
410-553-79	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE	4-0-4	2 1/2
410-593-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 1/2
410-603-79	FISCALITÉ	4-0-2	2
410-623-79	CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION	4-0-2	2
410-640-79	FINANCE II	3-0-2	1 1/2
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un des cours suivants:

410-613-79	COMPTABILITÉ IV	4-0-4	2 1/2
410-693-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 1/2

890322

### 410.51 Marketing (1982)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

51 1/2 unités

**Établissements autorisés:**

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep Montmorency
cégep Ahuntsic	cégep de Rimouski
cégep André-Laurendeau	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Bois-de-Boulogne	cégep de Rosemont
cégep de Chicoutimi	cégep de Sainte-Foy
Dawson College	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep Edouard-Montpetit	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
John Abbott College	cégep de Sherbrooke
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquière	cégep de Valleyfield
cégep de Lévis-Lauzon	cégep du Vieux-Montréal
cégep Lionel-Groulx	collège de l'Assomption
cégep de Maisonneuve	collège O'Sullivan de Montréal Inc.

**OBJECTIF**

Ce programme prépare l'élève à évoluer dans le champ du marketing, discipline motrice de l'activité économique moderne.

**CONTENU DU PROGRAMME**

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 1/2
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-926-79	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	4-0-2	2
401-934-79	VENTE	3-0-1	1 1/2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 1/2
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 1/2
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 1/2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2

410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2%
410-501-79	COMMERCE DE DÉTAIL I	3-1-2	2
410-511-79	MARKETING INDUSTRIEL	3-0-1	1½
410-521-79	PROMOTION	3-1-2	2
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2%
410-591-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN MARKETING I	0-4-4	2%
410-601-79	COMMERCE DE DÉTAIL II	2-1-2	1½
410-611-79	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
410-631-79	MARKETING II	3-0-1	1½
410-691-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN MARKETING II	0-4-4	2%
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

881011

### 410.52 Personnel (1982)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 53 unités

#### Établissements autorisés:

cégep André-Laurendeau	cégep de l'Outaouais
cégep de Bale-Comeau	cégep de Saint-Jérôme
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Jonquière	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Trois-Rivières
cégep Lionel-Groulx	Vanier College
cégep de Maisonneuve	cégep de Victoriaville
cégep Montmorency	cégep du Vieux-Montréal

#### OBJECTIF

Ce programme vise la formation de techniciens appelés à évoluer dans le monde de l'administration du personnel et des relations industrielles.

#### CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2½
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-930-76	LE PROCESSUS DE SÉLECTION	3-0-3	2
401-933-76	LA FORMATION DU PERSONNEL	4-0-4	2%
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2%
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2%
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2%
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2%
410-532-74	LE RESSOURCEMENT ET LA DOTATION	4-0-4	2%
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2%
410-592-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2%
410-612-74	L'ÉVALUATION DES TÂCHES	3-0-3	2
410-622-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3	2
410-632-74	BÉNÉFICES SOCIAUX	3-0-3	2
410-692-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2%
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

880913

### 410.53 Gestion financière informatisée (1985)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 51½ unités

#### Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Matane
cégep Ahuntsic	cégep Montmorency
cégep d'Alma	cégep de l'Outaouais
cégep André-Laurendeau	cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Bale-Comeau	cégep de Rimouski
cégep de Bois-de-Boulogne	cégep de Rivière-du-Loup
Champlain Regional College (campus Lennoxville)	cégep de Rosemont
(campus Saint-Lambert)	cégep de Saint-Félicien
(campus St.Lawrence)	cégep de Sainte-Foy
cégep de Chicoutimi	cégep de Saint-Hyacinthe
Dawson College	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Drummondville	cégep de Saint-Jérôme
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Saint-Laurent
cégep François-Xavier-Garneau	cégep de Sept-Îles
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Shawinigan
cégep de Granby	cégep de Sherbrooke
John Abbott College	cégep de Sorel-Tracy
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquière	cégep de Valleyfield
cégep de La Pocatière	Vanier College
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Victoriaville
cégep de Limoilou	cégep du Vieux-Montréal
cégep Lionel-Groulx	collège d'informatique du Canada
cégep de Maisonneuve	Petit Séminaire de St-George de Beauce

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

#### OBJECTIFS

Préparer à exercer les tâches inhérentes aux techniques de gestion financière informatisée. Favoriser une certaine polyvalence par le développement d'habiletés transférables à d'autres spécialités connexes. Permettre d'exercer cette fonction de façon suffisamment autonome pour faire face aux changements technologiques et à des nouvelles situations de travail.

#### CONTENU DU PROGRAMME

201-106-85	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-1-3	2
350-113-85	COMMUNICATION ET MARKETING	3-1-4	2%
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2%
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2%
410-147-85	ANALYSE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES COURANTES	3-2-4	3
410-158-85	UTILISATION DE LOGICIELS ET PROGICIELS GÉNÉRAUX DE GESTION	2-2-3	2½

410-160-85	CHOIX DES LOGICIELS DE GESTION ET DES ÉQUIPEMENTS	1-1-2	1½
410-161-85	GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET ORGANISATION PHYSIQUE	2-1-3	2
410-164-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES III	2-6-1	3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2½
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2½
410-593-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2½
410-603-79	FISCALITÉ	4-0-2	2
410-623-79	CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION	4-0-2	2
410-640-79	FINANCE II	3-0-2	1½
410-693-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2½
412-111-85	BUREAUTIQUE, SYSTÈME ET TECHNOLOGIE	2-2-2	2
420-112-85	L'INFORMATIQUE DE GESTION	3-2-3	2½

880913

## 410.54 Gestion industrielle (1982)

TYPE DE SANCTION:  
CÉRTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 53½ unités

### Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic	cégep de l'Outaouais
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Granby	cégep de Saint-Jérôme
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Maisonneuve	cégep de Victoriaville

### OBJECTIFS

Ce programme prépare l'élève à résoudre, dans l'entreprise de production, des problèmes d'ordre opérationnel: gestion des stocks, réapprovisionnement, files d'attente, quantités optimales à commander, planification des travaux à exécuter ou des livraisons à faire, contraintes de temps, de matériel, d'effectifs ou de matières financières disponibles.

### CONTENU DU PROGRAMME

242-901-79	LECTURE DE PLANS ET DEVIS	2-1-2	1½
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2½
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-920-82	PRODUCTION INDUSTRIELLE	4-0-4	2½
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2½
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2½
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2½
410-514-79	PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE PRODUCTION	3-1-3	2½
410-523-79	PRIX DE REVIENT ET SYSTÈME	4-0-3	2½
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2½
410-594-79	PROJET I	0-3-3	2
410-604-79	GESTION DES MATÉRIAUX ET INVENTAIRES	3-1-3	2½
410-614-79	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-1-3	2½
410-622-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3	2
410-624-79	ÉTUDE DU TRAVAIL	2-2-1	1½
410-694-79	PROJET II	0-3-3	2
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

880204

## 410.55 Assurances générales (1982)

TYPE DE SANCTION:  
CÉRTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 53 unités

### Établissements autorisés:

cégep d'Alma	cégep de Rimouski
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Sainte-Foy
cégep de Limoilou	cégep du Vieux-Montréal
cégep de l'Outaouais	

### OBJECTIFS

Ce programme offre, en plus d'une formation de base en mathématique, en comptabilité et en économique, une solide documentation en assurance, permettant au gradué d'oeuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance: de l'appréciation des risques à l'évaluation et au règlement d'une réclamation.

### CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2½
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2½
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2½
410-405-79	PRINCIPES ET ORGANISATION DES ASSURANCES	2-0-1	1
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2½
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2½
410-545-79	ASSURANCE SUR LA PERSONNE	3-0-2	1½
410-555-79	BIENS COMMERCIAUX	3-1-3	2½
410-565-79	RESPONSABILITÉ CIVILE	2-1-2	1½
410-575-79	ASSURANCE POUR LES PARTICULIERS	3-1-2	2
410-595-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2½
410-635-79	ASSURANCE MULTIRISQUE ET ASSURANCES DIVERSES	3-1-2	2
410-645-79	SÉLECTION ET TARIFICATION	2-0-1	1
410-655-79	PRÉVENTION ET ÉVALUATION DES RISQUES	2-1-1	1½
410-665-79	RÈGLEMENT DES SINISTRES	1-0-1	¾
410-675-79	ASSURANCE AUTOMOBILE	2-1-2	1½
410-695-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2½
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

890602

## 410.57 Transport (1982)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 53 unités

Établissements autorisés:  
cégep André-Laurendeau cégep François-Xavier-Gameau  
cégep de Chicoutimi cégep Lionel-Groulx

### OBJECTIFS

Ce programme vise à préparer des gestionnaires des opérations de transport. Il s'adresse particulièrement aux travailleurs de l'industrie du transport qui veulent se perfectionner dans la gestion ou acquérir des compétences dans ce domaine.

### CONTENU DU PROGRAMME

320-945-79	GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION	2-2-3	2½
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2½
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2½
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2½
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2½
410-507-79	TECHNIQUES DE TRANSPORT I	3-2-4	3
410-517-79	DROIT ET LES INCIDENCES ÉCONOMIQUES EN TRANSPORT	3-0-2	1½
410-527-79	LOGISTIQUE ET APPLICATIONS AU TRANSPORT I	2-1-2	1½
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2½
410-597-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2½
410-607-79	TECHNIQUES DE TRANSPORT II	3-2-4	3
410-627-79	LOGISTIQUE ET APPLICATION AU TRANSPORT II	2-1-2	1½
410-637-79	MARKETING DU TRANSPORT	1-2-3	2
410-697-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2½
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

870309

## 410.58 Gestion municipale (1981)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 49 unités

Établissements autorisés:  
cégep de l'Abitibi-Témiscamingue cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
cégep de la Gaspésie et des Îles cégep de Saint-Jérôme  
cégep de l'Outaouais cégep de Sherbrooke  
cégep de Rivière-du-Loup cégep de Trois-Rivières  
cégep de Rosemont Vanier College  
cégep de Sainte-Foy

## CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

### OBJECTIFS

Les objectifs principaux du programme sont d'offrir aux employés en exercice la possibilité d'acquérir une formation collégiale dans un domaine pertinent aux fonctions qu'ils exercent; d'augmenter le potentiel des employés des secteurs para-publics (municipal, scolaire, hospitalier); de permettre la versatilité de la main-d'oeuvre de ces domaines de l'activité québécoise.

### CONTENU DU PROGRAMME

222-111-81	INTRODUCTION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1-2-2	1½
222-321-81	DOSSIER SOCIO-ÉCONOMIQUE	2-2-2	2
222-411-81	PRINCIPES ET CONCEPTS	2-1-1	1½
222-421-81	AMÉNAGEMENT URBAIN ET RÉGIONAL	3-2-2	2½
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-907-76	INTRODUCTION À LA LÉGISLATION MUNICIPALE	3-0-3	2
401-908-76	COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE	3-0-3	2
401-929-76	MATHÉMATIQUE FINANCIÈRE	4-0-4	2½
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2½
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2½
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½
410-503-79	PLACEMENT	3-0-2	1½
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2½
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2½
410-603-79	FISCALITÉ	4-0-2	2
410-623-79	CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION	4-0-2	2
410-640-79	FINANCE II	3-0-2	1½
410-917-76	LÉGISLATION MUNICIPALE	3-0-3	2
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

870309

## 410.59 Commerce de détail (1979)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 47½ unités

Établissements autorisés:  
Dawson College  
cégep de la Région de l'Amiante  
cégep de Sherbrooke

### OBJECTIFS

L'objectif particulier de ce programme est de former des individus pour travailler dans le monde du commerce de détail. Cette formation de base préparera le technicien en commerce de détail pour exécuter les fonctions suivantes: sélectionner et gérer le personnel de support c'est-à-dire commis de bureau et commis de vente; planifier et surveiller les opérations de magasins de détail; sélectionner et acheter la marchandise; développer et superviser les systèmes de mise en marché.

**CONTENU DU PROGRAMME**

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-926-79	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	4-0-2	2
401-928-76	PUBLICITÉ	3-0-3	2
401-930-76	LE PROCESSUS DE SÉLECTION	3-0-3	2
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2½
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2½
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2½
410-541-74	L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE COMMERCE DE DÉTAIL	3-0-3	2
410-551-74	SYSTÈME DE MISE EN MARCHÉ I	3-0-3	2
410-561-74	ACHAT ET POLITIQUE DE PRIX	3-0-3	2
410-571-74	COMPTABILITÉ DE GESTION DE COMMERCE DE DÉTAIL	3-1-3	2½
410-581-74	SERVICE AU CLIENT	3-0-3	2
410-611-79	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
410-641-74	LOCALISATION ET ALLOCATION D'ESPACE-COMMERCE DE DÉTAIL	3-0-3	2
410-661-74	COORDINATION VENTES-ACHATS	3-0-3	2
410-671-74	TYPE DE COMMERCE DE DÉTAIL ET POLITIQUE DE CRÉDIT	3-0-3	2
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

880621

**410.62 Administration publique (1983)**

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 46% unités

Établissements autorisés:  
cégep de Bois-de-Boulogne  
cégep François-Xavier-Garneau

**OBJECTIFS**

Ce programme vise d'abord la préparation du futur technicien en administration publique en lui donnant tous les outils nécessaires à sa compétence. Il devra plus précisément situer l'élève en tant que citoyen face à l'État, c'est-à-dire lui faire prendre conscience de son rôle d'intermédiaire entre le citoyen et les services offerts par les organismes gouvernementaux. Il aura également pour but de former des personnes aptes à remplir des tâches en gestion intermédiaire au service de l'État. Globalement il apportera à l'État un fonctionnaire mieux formé et plus apte à remplir ses fonctions.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
385-942-73	LES SYSTÈMES POLITIQUES DU QUÉBEC ET DU CANADA	3-0-3	2
385-952-71	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	3-0-3	2
385-954-77	STRUCTURE ET ORGANISATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	3-0-3	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2

401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-943-77	PLANIFICATION, BUDGÉTISATION ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DANS LES ORGANISMES PUBLICS ET PARA-PUBLICS	3-0-3	2
401-944-77	THÉORIE GÉNÉRALE DES SYSTÈMES	3-0-3	2
401-945-77	SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION	3-0-3	2
401-946-77	PROCÉDURES DE GESTION GOUVERNEMENTALE	3-0-3	2
401-947-77	LE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS	3-0-3	2
401-948-77	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	3-0-3	2
410-112-77	GESTION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE I	3-0-3	2
410-212-77	GESTION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE II	2-1-3	2
410-222-80	GESTION BUDGÉTAIRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	3-0-3	2
420-101-82	LOGIQUE DE PROGRAMMATION	2-3-3	2½

plus six cours au choix parmi les suivants:

383-935-74	L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	3-0-3	2
401-908-76	COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE	3-0-3	2
401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2½
401-949-77	ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ	3-0-3	2
401-950-77	L'ÉTAT ET LA SÉCURITÉ SOCIALE	3-0-3	2
401-951-77	L'ADMINISTRATION SCOLAIRE	3-0-3	2
401-952-77	FINANCES PUBLIQUES	3-0-3	2
401-953-77	L'ADMINISTRATION MUNICIPALE	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2½
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½
410-312-77	GESTION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE III	1-2-3	2
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2½
420-919-75	INTRODUCTION À UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3	2
601-924-67	LANGUE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNIQUE	3-0-3	2

870309

**410.64 Fiscalité (1985)**

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 49 unités

Établissements autorisés:  
cégep François-Xavier-Garneau cégep de Rivière-du-Loup  
cégep Montmorency cégep de Saint-Jérôme

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE**

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

**OBJECTIFS**

Acquérir des connaissances approfondies sur la loi de l'impôt et des domaines qui y sont connexes afin de pouvoir compléter les différentes déclarations d'impôt fédéral et provincial des particuliers et des corporations. Développer les habiletés nécessaires à l'accomplissement des activités de technicien et de chercheur oeuvrant dans le domaine de la fiscalité.

**CONTENU DU PROGRAMME**

201-106-85	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-1-3	2	410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2½
350-113-85	COMMUNICATION ET MARKETING	3-1-4	2½	410-595-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2½
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2	410-605-79	SERVICES AUX ASSURÉS	3-0-2	1½
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2½	410-615-79	BESOINS EN ASSURANCE-VIE COLLECTIVE	3-0-2	1½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2	410-625-79	ÉLÉMENTS DE SÉLECTION DES RISQUES EN ASSURANCE-VIE	3-0-2	1½
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2	410-695-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2½
410-146-85	COMPTABILITÉ DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	3-2-4	3	420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
410-147-85	ANALYSE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES COURANTES	3-2-4	3	plus un cours au choix parmi les suivants:			
410-148-85	PLANIFICATION FISCALE DU PARTICULIER	2-1-3	2	201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
410-157-85	CAS DE FISCALITÉ APPLIQUÉE	0-4-4	2½	201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
410-158-85	UTILISATION DE LOGICIELS ET PROGICIELS GÉNÉRAUX DE GESTION	2-2-3	2½				
410-162-85	PLANIFICATION FISCALE DE LA CORPORATION	2-1-3	2				870309
410-163-85	TECHNIQUES DE VÉRIFICATION	2-2-2	2				
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½				
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2½				
410-717-85	FISCALITÉ DU PARTICULIER	3-2-3	2½				
410-719-85	IMPÔT DES CORPORATIONS ET RÉORGANISATION	3-2-3	2½				
410-720-85	LES CONSÉQUENCES FISCALES DU DÉCÈS	2-2-2	2				
410-721-85	PARTICULARITÉS QUÉBÉCOISES ET L'IMPÔT À LA CONSOMMATION	2-2-2	2				
410-722-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-11-1	4				

870309

**410.65 Assurance-vie (1982)**

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 52¼ unités

**Établissements autorisés:**

cégep de Limoulu	cégep de Victoriaville
cégep de Sainte-Foy	cégep du Vieux-Montréal

**OBJECTIFS**

Ce programme offre, en plus d'une formation de base en mathématique, en comptabilité et en économique, une solide documentation en assurance, permettant au gradué d'oeuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance: de l'appréciation des risques à l'évaluation et au règlement d'une réclamation.

**CONTENU DU PROGRAMME**

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2½
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2½
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2½
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2½
410-503-79	PLACEMENT	3-0-2	1½
410-505-79	ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE-VIE	3-0-2	1½
410-515-79	BESOINS EN ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE	3-0-2	1½
410-525-74	ASPECTS LÉGAUX ET FISCAUX DE L'ASSURANCE-VIE	4-0-4	2½
410-535-74	ÉLÉMENTS D'ACTUARIAT	3-0-3	2

Secteur professionnel:

412.00

## TECHNIQUES DE GESTION DE BUREAU

### 412.62 Techniques de bureau (1988)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Min. 40% unités

#### Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de l'Outaouais
cégep André-Laurendeau	cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Baie-Comeau	cégep de Rimouski
cégep de Bois-de-Boulogne	cégep de Rivière-du-Loup
Champlain Regional College (campus Lennoxville)	cégep de Rosemont
(campus Saint-Lambert)	cégep de Saint-Hyacinthe
(campus St. Lawrence)	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Chicoutimi	cégep de Saint-Jérôme
Dawson College	cégep de Saint-Laurent
cégep de Drummondville	cégep de Sept-Îles
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Shawinigan
cégep François-Xavier-Garneau	cégep de Sherbrooke
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Sorel-Tracy
cégep de Granby	cégep de Trois-Rivières
cégep Héritage	cégep de Valleyfield
John Abbott College	Vanier College
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep de Victoriaville
cégep de Jonquière	collège Bart
cégep de La Pocatière	collège d'Affaires Ellis Inc.
cégep de Lévis-Lauzon	collège de l'Assomption
cégep de Limoilou	collège de Secrétariat Notre-Dame
cégep Lionel-Groulx	collège Lasalle
cégep de Maisonneuve	collège Moderne de Secrét. Trois-Rivières
cégep de Matane	collège O'Sullivan de Montréal Inc.
cégep Montmorency	collège O'Sullivan de Québec Inc.
	École commerciale du Cap

412-101-87	SAISIE DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2	2
412-111-85	BUREAUTIQUE, SYSTÈME ET TECHNOLOGIES	2-2-2	2
412-201-87	TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-3	2½
412-301-87	TRANSFORMATION DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2	2
412-305-85	RÉDACTION D'AFFAIRES (Langue maternelle)	2-2-3	2½
412-401-87	EXPLOITATION, TRANSMISSION DE L'INFORMATION TEXTUELLE ET AUDIO	2-2-2	2
412-415-85	MÉTHODOLOGIE DE PRISE DE NOTES (Langue maternelle)	2-2-2	2
412-505-85	RECHERCHE D'INFORMATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS	2-2-3	2½
412-525-85	TRAITEMENT DES DONNÉES	2-2-2	2
412-605-85	SYSTÈMES D'ARCHIVAGE	2-1-2	1¾
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3	2
604-104-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE IV	2-1-3	2
604-301-82	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE I	2-1-3	2
604-308-83*	ANGLAIS DES AFFAIRES A	3-0-3	2

plus un cours au choix du collège parmi les disciplines 401 et 412.

\* Ce cours est remplacé par le cours 602-908-74 « LE FRANÇAIS DES AFFAIRES » (3-0-3) pour la clientèle anglophone.

890322

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

- Posséder une expérience minimum de travail en secrétariat de deux (2) ans.
- Posséder une bonne maîtrise du clavier.
- Avoir atteint les objectifs du cours 103 (débutant 1) en anglais.

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à permettre à l'employé de secrétariat, d'assumer les fonctions d'aide à la gestion dans un bureau traditionnel, automatisé, informatisé ou interactif. Il vise aussi à donner à cette personne, les connaissances nécessaires afin de la rendre apte à maîtriser et à implanter les nouvelles techniques de bureau dans une unité administrative.

#### CONTENU DU PROGRAMME

201-113-86	ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
410-146-85	COMPTABILITÉ DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	3-2-4	3

Secteur professionnel:

## 414.00 TOURISME

### 414.51 Tourisme (1982)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 60 unités

#### Établissements autorisés:

cégep de Granby  
cégep de Matane  
collège Lasalle

#### OBJECTIFS

Permettre aux propriétaires, gérants et administrateurs d'équipement touristique (restaurants, hôtels, motels, terrain de camping, boutiques d'art, etc.) d'être initiés aux principes de l'administration et de la promotion du tourisme, pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins actuels et futurs de cette industrie primordiale.

#### CONTENU DU PROGRAMME

	Langue seconde (ou troisième langue)	3-0-3	2
	Langue seconde (ou troisième langue)	3-0-3	2
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2½
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2⅔
410-611-74	RECHERCHE COMMERCIALE	3-0-3	2
414-101-80	INTRODUCTION AU TOURISME	2-1-3	2
414-111-80	TECHNIQUES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION	2-1-1	1½
414-211-80	LE TOURISME RÉGIONAL AU QUÉBEC	2-1-3	2
414-321-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	2-1-3	2
414-371-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE I	2-1-3	2
414-421-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	2-1-3	2
414-501-77	AGENCE DE VOYAGE	2-2-2	2
414-521-80	LÉGISLATION TOURISTIQUE	3-0-3	2
414-591-80	PROJET TOURISTIQUE I	1-5-6	4
414-601-80	ORGANISATION DE VOYAGES	2-1-3	2
414-631-80	PROMOTION TOURISTIQUE	3-1-4	2⅔
414-671-80	ORGANISATION HOTELIÈRE	2-0-2	1½
414-691-80	PROJET TOURISTIQUE II	1-5-6	4
420-948-78	INITIATION À L'INFORMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2

plus environ 11½ unités choisies par l'établissement:

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2⅔
320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
350-414-80	PSYCHOLOGIE DU TOURISME	2-1-1	1½
414-201-80	ÉCONOMIE DU TOURISME	2-1-3	2
414-311-80	LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES	2-1-3	2
414-341-80	MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL EN TOURISME	2-1-3	2
414-351-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	1-1-2	1½
414-361-80	TARIFICATION I	2-1-3	2

414-401-80	ANALYSE TOURISTIQUE DES FAITS CULTURELS	2-1-3	2
414-411-80	ANIMATION TOURISTIQUE (GUIDAGE)	1-2-1	1½
414-451-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	1-1-2	1½
414-461-80	TARIFICATION II	2-1-3	2
414-471-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE II	1-2-3	2
414-481-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE II	1-3-0	1½
414-551-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE III	1-1-2	1½
414-561-80	TARIFICATION III	2-1-3	2
414-571-80	LES LOISIRS TOURISTIQUES	2-1-3	2
414-581-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE III	1-3-0	1½
414-641-81	AGRO-TOURISME	2-1-3	2
414-651-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE IV	1-1-2	1½
414-661-80	VENTE DE SERVICES TOURISTIQUES	1-2-1	1½
414-681-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE IV	1-3-0	1½

870309

Secteur professionnel:

## 420.00 INFORMATIQUE

### 420.51 Programmeur-programmeuse analyste (1985)

TYPE DE SANCTION: CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 53% unités

#### Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Rosemont
cégep Ahuntsic	cégep de Saint-Félicien
cégep André-Laurendeau	cégep de Sainte-Foy
cégep de Bois-de-Boulogne	cégep de Saint-Hyacinthe
Champlain Regional College (campus Lennoxville)	cégep de Saint-Laurent
(campus Saint-Lambert)	cégep de Sept-Îles
cégep de Chicoutimi	cégep de Shawinigan
Dawson College	cégep de Sherbrooke
cégep de Drummondville	cégep de Sorel-Tracy
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Trois-Rivières
cégep François-Xavier-Garneau	cégep de Valleyfield
cégep de la Gaspésie et des Îles	Vanier College
cégep de Granby	cégep de Victoriaville
cégep Héritage	cégep du Vieux-Montréal
John Abbott College	collège d'informatique du Canada
cégep de Joliette-de Lanaudière	collège d'informatique Marsan Inc.
cégep de Jonquières	Informatique MultiHexa
cégep de La Pocatière	Institut Control Data
cégep de Lévis-Lauzon	Institut d'informatique de Québec Inc.
cégep de Limoilou	Institut Herzing de Montréal Inc.
cégep Lionel-Groutx	Institut inform.-bureau. de Chicoutimi
cégep de Maisonneuve	Institut inform.-bureau. de Sherbrooke
cégep Montmorency	Petit Séminaire de St-Georges de Beauce
cégep de l'Outaouais	
cégep de la Région de l'Amiante	
cégep de Rimouski	
cégep de Rivière-du-Loup	

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à rendre l'élève capable d'exercer avec compétence les tâches inhérentes à la spécialité de programmeur en informatique. Il doit aussi favoriser une certaine polyvalence par le développement d'habiletés transférables à d'autres spécialités connexes et développer chez l'élève les connaissances et les habiletés nécessaires: à l'analyse fonctionnelle et organique d'un système; à la réalisation de programmes; à la documentation de systèmes; à l'implantation d'un système ordonné; à la conception de base de données; à la modification de logiciels et au développement des progiciels; à la réalisation d'un programme de télécommunication.

#### CONTENU DU PROGRAMME

410-138-84	ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE	3-3-3	3
420-101-82	LOGIQUE DE PROGRAMMATION	2-3-3	2½
420-103-84	LANGAGE D'EXPLOITATION	3-4-3	3½
420-104-84	ÉLÉMENTS PHYSIQUES DES ORDINATEURS	2-1-3	2
420-105-84	CONCEPTION ET IMPLANTATION DE SYSTÈME	4-8-8	6%
420-106-84	DOCUMENTATION DE SYSTÈME	2-1-3	2
420-108-84	LOGICIEL ET PROGICIEL	3-3-5	3%
420-109-84	TÉLÉCOMMUNICATIONS	3-3-5	3%
420-110-85	STAGE DE FIN D'ÉTUDES	0-10-0	3½
420-111-82	INFORMATIQUE ET ORDINATEURS	3-3-3	3
420-201-82	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION	3-3-3	3
420-211-82	LANGAGE D'ASSEMBLAGE	3-2-3	2½
420-301-82	STRUCTURES DE DONNÉES	2-3-3	2½
420-311-82	SYSTÈME D'EXPLOITATION	3-3-3	3
420-401-82	ANALYSE	3-3-3	3
420-411-82	COBOL	3-4-3	3½
420-511-82	SYSTÈME DE GESTION DE BASE DE DONNÉES	3-2-3	2½

890322

---

**Arts**

Secteur professionnel:

## 571.00 INDUSTRIE DE LA MODE

### 571.62 Dessin de la mode (1988)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ETUDES COLLÉGIALES 62½ unités

Établissement autorisé:

Campus Notre-Dame-de-Foy

#### OBJECTIFS

Permettre à la clientèle adulte d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 571.02, *Dessin de mode*. Cette formation vise à rendre l'élève capable d'effectuer les principales tâches des dessinateurs de mode, des stylistes, des modelistes et des patronniers. Il permet de poursuivre une recherche de styles et de matières, d'évaluer et de choisir des tissus, des textures et des coloris pour créer des modèles de vêtements ou d'accessoires et des motifs pour textiles ou tricotés répondant aux besoins des divers marchés-cibles, d'illustrer ce vêtement ou cet accessoire par un croquis, de développer le patron, à plat ou moulage, selon le croquis et les précisions mentionnées et de vérifier l'interprétation du croquis et les proportions et d'effectuer les corrections nécessaires.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme offre des possibilités d'avenir qui vont d'un emploi satisfaisant à la renommée des grands dessinateurs. Il rend en effet les personnes diplômées aptes à accéder aux postes de dessinateurs de mode, de stylistes, de modelistes, de patronniers, de conseillers ou de coordonnateurs de mode pour les médias, le cinéma ou le théâtre, ou d'assistants. De plus, les personnes diplômées pourront poursuivre leurs études pour l'obtention du diplôme d'études collégiales en *Dessin de mode* et par la suite continuer à l'université en design ou dans des disciplines connexes.

#### CONTENU DU PROGRAMME

520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1½
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1½
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1½
571-152-82	DESSIN DE MORPHOLOGIE HUMAINE	2-1-1	1½
571-162-82	DESSIN DE PATRONS I	3-3-2	2½
571-172-82	MOULAGE I	2-2-0	1½
571-182-81	CONFECTION I	2-1-3	2
571-222-82	TECHNIQUES GRAPHIQUES ET CROQUIS	1-2-1	1½
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1½
571-262-82	DESSIN DE PATRONS II	3-3-2	2½
571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1	1½
571-272-82	MOULAGE II	2-2-0	1½
571-282-81	PATRONS MASCULINS	2-1-3	2
571-322-82	CROQUIS DE MODE	1-2-1	1½
571-342-81	GRADATION DE PATRONS	1-1-1	1
571-350-82	FORMES ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1	1½
571-362-82	DESSIN DE PATRONS III	3-3-2	2½
571-372-82	MOULAGE III	2-2-0	1½
571-382-81	CONFECTION III	2-1-3	2
571-422-82	ILLUSTRATION I	1-2-1	1½

571-452-82	FORMES ET CONCEPTION	1-2-1	1½
571-462-82	DESSIN DE PATRONS IV	3-3-2	2½
571-472-82	MOULAGE IV	1-3-0	1½
571-482-82	CONFECTION IV	3-3-2	2½
571-522-82	ILLUSTRATION II	1-2-1	1½
571-552-82	CONCEPTION I	1-2-1	1½
571-562-82	DESSIN DE PATRONS V	3-3-2	2½
571-572-82	MOULAGE V	1-3-0	1½
571-582-82	CONFECTION V	3-3-2	2½
571-620-88	COORDINATION DE MODE ET PROMOTION	2-0-1	1
571-622-82	CONCEPTION ET ILLUSTRATION	1-2-1	1½
571-630-88	ATELIER DE COORDINATION	0-1-2	1
571-652-82	CONCEPTION II	1-2-1	1½
571-662-82	DESSIN DE PATRONS VI	3-3-2	2½
571-672-82	MOULAGE VI	1-3-0	1½
571-682-88	CONFECTION VI	3-3-2	2½

890315

### 571.64 Mise en marché de la mode (1988)

TYPE DE SANCTION:

CERTIFICAT D'ETUDES COLLÉGIALES 63½ unités

Établissement autorisé:

Campus Notre-Dame-de-Foy

#### OBJECTIFS

Permettre à la clientèle adulte d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 571.04, *Mise en marché de la mode*. Cette formation vise à former des gestionnaires pour le commerce de la mode. Les rendre aptes à: effectuer les principales tâches relatives au bon fonctionnement d'un commerce de mode, de l'usine ou de la boutique jusqu'au supermarché; analyser les besoins du marché; évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits en fonction du prix, de la qualité et du service désiré; préparer les budgets; rédiger les commandes; contrôler les inventaires et la distribution; planifier l'aménagement des locaux et les services à la clientèle; former et motiver le personnel; choisir le style de commercialisation et l'ensemble publicité-promotion-relations publiques qui convient; concevoir et organiser l'ouverture d'un commerce de mode en fonction d'une clientèle-cible, d'une compétition et d'une région définies.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme prépare les personnes diplômées à assumer les fonctions de vendeurs, de gérants de rayon ou des ventes, de responsables de la formation, de conseillers ou de coordonnateurs de mode au niveau de la fabrication, de la distribution ou des communications, d'acheteurs, de directeurs des techniques marchandes ou de la commercialisation, de directeurs des ressources humaines, de gérants de magasin ou de succursale, de directeurs régionaux ou nationaux, ou d'assistants et d'assistantes, et même d'organisateur

et de propriétaires d'un commerce de mode. De plus, les personnes diplômées pourront poursuivre leurs études pour l'obtention du diplôme d'études collégiales en *Mise en marché de la mode*.

#### CONTENU DU PROGRAMME

383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-574-82	MARKETING DE LA MODE I	2-1-3	2
401-575-82	MARKETING DE LA MODE II	1-2-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
401-934-79	VENTE	3-0-1	1½
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1½
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1½
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1½
571-164-82	MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	3-0-3	2
571-174-79	INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES	2-1-3	2
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1½
571-250-82	FORMES ET COULEURS	1-2-1	1½
571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1	1½
571-334-83	STAGE D'INITIATION AU COMMERCE DE MODE	1-4-0	1½
571-350-82	FORME ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1	1½
571-434-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE I	2-1-2	1½
571-444-79	LA MODE ET LE CONSOMMATEUR	2-1-3	2
571-473-83	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	2-1-3	2
571-534-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE II	2-1-2	1½
571-544-82	RÉCHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
571-554-82	ACTIVITÉS PUBLICITAIRES ET PARAPUBLICITAIRES	2-1-3	2
571-564-82	STAGE DE MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	1-12-2	5
571-620-82	COORDINATION DE MODE ET PROMOTION	2-1-3	2
571-634-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE III	2-1-2	1½
571-664-83	PROJET DE MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	2-3-7	4
571-694-79	SYSTÈMES D'AMÉNAGEMENT D'UN COMMERCE DE MODE	2-1-2	1½
571-921-82	APPLICATION DE L'INFORMATIQUE DANS UN COMMERCE DE MODE	2-1-3	2

890315

Secteur professionnel:

581.00

## COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

### 581.52 Typographie (1988)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 64% unités

#### OBJECTIFS

La formation en typographie vise à donner à l'élève la polyvalence à l'intérieur de cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ces études en *Typographie*, l'élève aura acquis les connaissances de base du sous-secteur général des communications graphiques, la capacité de réaliser de façon autonome des opérations en montage et en photographie communes au sous-secteur de la préparation en imprimerie de même que les techniques propres à la typographie. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités propres au typographe, la formation en *Typographie* rend l'élève capable: de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes et polychromes par des méthodes manuelles; d'identifier les éléments et d'appliquer les principes de base de la composition; de calculer la copie et en faire le marquage en conformité avec la maquette; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; d'effectuer la composition typographique à l'aide de moyens informatisés; d'appliquer les règles régissant la composition des livres, des annonces, des travaux de type commercial, des formes continues et des travaux de ville; de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes incluant des textes et des images au moyen de stations de montage électronique.

Le diplômé en *Typographie* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en communications graphiques.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé en *Typographie* pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans le sous-secteur préparatoire à l'impression et notamment: dans les entreprises d'édition, de journaux, d'imprimerie générale, d'ateliers spécialisés, les agences de publicité et les entreprises en téléinformatique, ainsi que dans les grandes corporations.

Selon ses intérêts et ses qualifications, il pourra exercer les fonctions de metteur-en-pages, de marqueur de copie et de compositeur-typographe à l'aide de procédé manuel ou électronique. Il pourra également s'impliquer dans l'ajustement de logiciels spécialisés et dans la planification de systèmes et de réseaux.

#### CONTENU DU PROGRAMME

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
581-102-88	INITIATION À LA PHOTOCOMPOSITION	2-2-1	1½
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2½

581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1½
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1½
581-202-88	PRINCIPES DE COMPOSITION I	2-2-1	1½
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-232-88	INTRODUCTION AUX PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	1-1-1	1
581-302-88	PRINCIPE DE COMPOSITION II	2-2-1	1½
581-312-88	TYPOMONTAGE I	1-4-2	2½
581-322-88	PHOTOCOMPOSITION I	1-4-1	2
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1½
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1½
581-402-88	LA COPIE ET LE MARQUAGE	2-2-2	2
581-407-88	ASPECT ESTHÉTIQUE DES MAQUETTES	2-2-2	2
581-412-88	TYPOMONTAGE II	1-4-2	2½
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-422-88	PHOTOCOMPOSITION II	1-4-1	2
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-502-88	RÈGLES DE COMPOSITION I	2-2-2	2
581-512-88	TYPOMONTAGE III	1-4-2	2½
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1½
581-522-88	PHOTOCOMPOSITION III	1-4-1	2
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2½
581-622-88	PHOTOCOMPOSITION IV	1-4-1	2

plus 9% unités choisies parmi les cours suivants:

581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2½
581-602-88	RÈGLES DE COMPOSITION II	2-2-2	2
581-612-88	TYPOMONTAGE IV	1-4-2	2½
581-652-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE II	2-4-2	2½

881024

### 581.53 Montage photolithographique (1988)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 63% à 64% unités

#### OBJECTIFS

La formation en *Montage photolithographique* vise à donner à l'élève la polyvalence à l'intérieur de cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ses études en *Montage photolithographique*, l'élève aura acquis les connaissances de base du sous-secteur général des communications graphiques, la capacité de reproduire des images en noir et blanc communes au sous-secteur de la préparation de même que les techniques propres au photolithographe. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités propres au monteur en photolithographie, la formation en *Montage photolithographique* rend l'élève capable: de réaliser le pelliculage de quadrichromies par des procédés manuels; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; de produire des montages photolithographiques pour répétitions à l'aide de procédés manuels et mécaniques; de réaliser des formes de montage en vue de l'insolation de la plaque imprimante; de procéder à l'insolation des plaques imprimantes; de réaliser des mises-en-pages de travaux polychromes et quadrichromes et d'en faire l'imposition et la copie par répétition à l'aide d'appareils électroniques.

Le diplômé en *Montage photolithographique* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en communications graphiques.

Le diplômés en *Montage photolithographique* pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans le sous-secteur préparatoire à l'impression et notamment: dans les ateliers spécialisés en photolithographie et dans les entreprises d'imprimerie commerciale ou d'édition.

Selon ses intérêts et ses qualifications, il pourra exercer les fonctions de monteur pelliculeur à l'aide de procédé manuel ou électronique. Il pourra également s'impliquer dans la saisie et le traitement de l'image monochrome et dans la planification de systèmes et de réseaux.

#### CONTENU DU PROGRAMME

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2½
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1½
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1½
581-223-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES I	2-7-2	3½
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-247-88	PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	3-2-2	2½
581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2½
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1½
581-373-88	TRACÉS D'IMPOSITION I	1-4-2	2½
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1½
581-407-88	ASPECT ESTHÉTIQUE DES MAQUETTES	2-2-2	2
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-483-88	QUADRICHROMIÉS DE TEINTES	1-5-2	2½
581-543-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX EN QUADRICHROMIE I	1-5-3	3
581-563-88	PROCÉDÉS ÉLECTRONIQUES DE MONTAGE		
	PHOTOLITHOGRAPHIQUE I	2-4-3	3
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2½
581-643-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX EN QUADRICHROMIE II	1-5-2	2½
581-653-88	TYPOMONTAGE	1-2-2	1½
581-663-88	PROCÉDÉS ÉLECTRONIQUES DE MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUES II	2-4-3	3
entre 10 et 11½	unités choisies parmi les cours suivants:		
203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
581-323-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES II	2-6-2	3½
581-473-88	TRACÉS D'IMPOSITION II	1-4-2	2½
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1½
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-573-88	MONTAGE POUR LES RÉPÉTITIONS	1-3-2	2

881024

## 581.54 Impression (1988)

TYPE DE SANCTION:  
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

64% unités

#### OBJECTIFS

Au terme de ses études en *Impression*, l'élève aura acquis les connaissances de base du sous-secteur général des communications graphiques et de ses activités principales, une connaissance des techniques de production et de planification des ateliers de même que les habiletés nécessaires pour réaliser des travaux d'impression et de reliure. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

La formation en *Impression* rend l'élève capable: d'imprimer des travaux simples de petits formats; d'exercer les contrôles requis pour imprimer des travaux simples au moyen de presses conventionnelles; de solutionner des problèmes d'impression; d'utiliser des méthodes de travail efficaces; d'imprimer des travaux avec couleurs juxtaposées et superposées; d'appliquer les procédés d'imposition sur les presses à feuilles; d'appliquer les techniques d'impression à la réalisation de travaux tels que revues, livres, rapports, avec couvertures à même et couvertures à part imposés avec palte et *outpuse*, destiné à la reliure collée et brochée; d'imprimer des travaux spéciaux tels qu'étiquettes, cartonnages, imprimés perforés, tramés, numérotés; d'imprimer des duotons et des aplats sur papiers glacés; de réaliser des travaux d'impression dans le contexte industriel, en fonction d'exigences de qualité et de productivité; d'assister les responsables des presses offset à bobines; d'assister les responsables des presses offset multi-couleurs; de vérifier les épreuves de presse avant le tirage; de débiter les papiers destinés à l'impression, à partir des devis rédigés à cette fin; de plier mécaniquement les feuilles de papier; de mettre en application les principes de la reliure type *thermo*; d'appliquer les méthodes du numérotage, des faux-plis et de la perforation utilisées en impression et en reliure.

Le diplômé en *Impression* satisfait également aux objectifs généraux du sous-secteur du contrôle et de la planification de la production en communications graphiques.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé en *Impression* pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans les ateliers d'impression sur presses offset à feuilles ou à bobines. Il pourra également travailler dans un atelier d'imprimerie d'une entreprise ou d'un organisme public qui souhaite assurer eux-mêmes la production de leurs imprimés.

La formation reçue dans les domaines connexes à l'impression tels que le contrôle de la qualité, la reliure et l'estimation le rendront apte à accomplir des tâches dans ces champs professionnels.

#### CONTENU DU PROGRAMME

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
581-104-88	INITIATION À L'IMPRESSION OFFSET	2-8-3	4½
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1½
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1½
581-204-88	CONTRÔLE DE L'IMPRESSION	2-10-3	5
581-205-88	ÉLÉMENTS ET PROCÉDÉS DE RELIURE	2-3-2	2½
581-304-88	IMPRESSION DE TRAVAUX POLYCHROMES	2-11-2	5
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1½
581-344-88	RELATIONS ENCRE-PAPIERS-MACHINES	3-1-1	1½
581-345-88	DÉBITAGE DU PAPIER	1-3-1	1½

581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1½
581-404-88	IMPRESSION DE TRAVAUX D'ÉDITION	2-11-2	5
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-504-88	IMPRESSION DE TRAVAUX SPÉCIAUX ET PRESSE MULTI-COULEUR	3-14-3	6½
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2½
581-604-88	RÉCHERCHE DE LA QUALITÉ ET DE LA PRODUCTIVITÉ	5-11-3	6½

plus 7 unités choisies parmi les cours suivants

581-114-88	LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES EN IMPRESSION	1-1-1	1
581-414-88	MONTAGES PHOTOLITHOGRAPHIQUES ET PLAQUES	1-2-2	1½
581-544-88	SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRONIQUES	2-1-1	1½
581-554-88	PRÉVENTION ET SOLUTION DES PROBLÈMES D'IMPRESSION	1-1-1	1
581-614-88	IMPRESSION SUR PRESSES OFFSET À BOBINES	4-0-2	2
581-634-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE II	1-3-2	2

881024

## 581.56 Traitement de l'image (1988)

TYPE DE SANCTION: CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES 62½ à 64½ unités

### OBJECTIFS

La formation en *Traitement de l'image* vise à donner à l'élève la polyvalence dans cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ses études en *Traitement de l'image*, l'élève aura acquis les connaissances de base du sous-secteur général des communications graphiques, la capacité de réaliser des opérations en montage et en photographie communes au sous-secteur de la préparation de même que les techniques propres en traitement de l'image. La formation donnée vise également à développer les aptitudes requises et à procurer les connaissances initiales pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités particulières au traitement des images, la formation en *Traitement de l'image* rend l'élève capable: d'appliquer avec pertinence les modalités du contrôle des tons, de la correction et de la balance des couleurs, en tenant compte des encres, du papier, des presses, des procédés et des originaux à reproduire; d'étudier les caractéristiques chromatiques des encres, leurs réactions avec les papiers courants et d'appliquer les méthodes d'analyse; d'analyser et appliquer les divers modes de masking; d'analyser le rendu de la reproduction à partir de l'épreuve colorée par les procédés manuels, photographiques et électroniques; d'intégrer les modes de contrôle densitométrique applicables au processus de reproduction photomécanique; d'analyser les qualités des originaux à reproduire, d'apporter les correctifs requis à leur restauration et d'organiser leur reproduction; de procéder à la duplication photographique et au photo-montage de documents colorés; d'identifier les systèmes informatisés utilisés au montage et au traitement de l'image et de comprendre leurs rôles et fonctions.

Le diplômé en *Traitement de l'image* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en communications graphiques.

Le diplômé en *Traitement de l'image* pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans les entreprises spécialisées en sélection des couleurs par scanner. Ses connaissances du traitement de l'image lui permettront d'exercer ses activités dans des domaines connexes tels que la préparation des éléments photographiques destinés à la reproduction imprimée et au traitement électronique des images par des systèmes de pagination et autres appareils similaires.

### CONTENU DU PROGRAMME

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
581-106-88	REPRODUCTION NOIR ET BLANC PAR CONTACT	1-2-1	1½
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2½
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1½
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1½
581-206-88	DENSITOMÉTRIE EN PHOTOMÉCANIQUE	2-1-2	1½
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-247-88	PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	3-2-2	2½
581-306-88	DENSITOMÉTRIE: CONTRÔLE DES TONS	2-3-2	2½
581-326-88	SÉLECTION DES COULEURS I	3-6-3	4
581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2½
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1½
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1½
581-406-88	ENCRES ET CORRECTIONS EN SÉLECTION DES COULEURS	2-1-2	1½
581-426-88	SÉLECTION DES COULEURS II	3-6-4	4½
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-546-88	SÉLECTION SUR SCANNER I	3-6-3	4
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2½
581-646-88	SÉLECTION SUR SCANNER II	3-6-3	4
581-666-88	MONTAGE ÉLECTRONIQUE	2-3-2	2½

entre 6½ et 8½ unités choisies parmi les cours suivants:

581-223-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMÉS I	2-7-2	3½
581-446-88	LABORATOIRE D'AGRANDISSEMENT PHOTOGRAPHIQUE NOIR ET BLANC	1-3-2	2
581-516-88	LOGICIELS DE TRAITEMENT DE L'IMAGE	1-2-2	1½
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1½
581-536-88	LABORATOIRE D'AGRANDISSEMENT PHOTO COULEURS	1-3-2	2
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-656-88	DUPLICATION ET PHOTOMONTAGE	2-4-2	2½

881024